

REPUBLIQUE DU MALI
Institut National de la Statistique (INSTAT)

LIVRET
HOMMES/FEMMES AU MALI
DE 2014 À 2024

Octobre 2024



Publication 2024

INSTAT BP 12, Avenue du Mali, Hamdallaye ACI 2000 [Tel:\(+223\) 20 22 24 55](tel:+22320222455) / 20 22 71 45 / CNPE 20 23 54 82. Email: cnpe.mali@afribone.net.ml<mailto:ubos@ubos.org> Website: www.instat-mali.org
<http://www.ubos.org/>

Copyright© 2022 Institut National de la Statistique (INSTAT)

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES FIGURES	ix
SIGLES ET ABREVIATIONS	10
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	11
OBJECTIFS ET RESULTATS	12
EGALITE DES SEXES ET STATISTIQUES	13
L'égalité des sexes	13
L'égalité des sexes au Mali	13
Législation de l'égalité des sexes au Mali	14
1. Population :	18
1.1. Mouvement de la population :	18
1.1.1. Solde migratoire et taux d'accroissement annuel moyen :	19
1.1.2. Personnes déplacées internes:	19
1.2. Structure par âge et sexe de la population :	20
1.2. Population par sexe :	20
1.3. Population par milieu de résidence :	22
1.4. Enfants de moins de 18 ans par sexe :	22
1.5. Personnes vivant avec un handicap selon le sexe :	23
1.6. Personnes âgées de 60 ans et plus :	24
1.7. Rapport de masculinité :	24
1.8. Population par groupe d'âges selon l'état matrimonial :	25
1.9. Age moyen au premier mariage selon le sexe :	26
1.10. Nombre d'épouses ou de coépouses :	27
1.11. Indice synthétique de fécondité (ISF) par milieu de résidence :	27
1.12. Indice synthétique de fécondité (ISF) :	27
1.13. ISF par milieu de résidence :	28
1.14. ISF par niveau d'instruction :	28
1.15. ISF selon certaines caractéristiques socio-économiques :	29
1.16. Chef de ménage :	29
1.16.1. Sexe :	29
1.16.2. État matrimonial :	30
1.17. Possession de pièces d'identification par sexe :	30
1.18. Age moyen (médian) à la première maternité par milieu de résidence :	30
1.19. Espérance de vie à la naissance par sexe :	31
2. Santé :	32
2.1. Taux de mortalité :	33
2.1.1. Dans l'enfance selon le sexe :	33
2.1.2. Maternelle :	36
2.2. Taux de morbidité selon le sexe :	36
2.3. Principal problème de santé :	37
2.4. Principale raison de non-consultation d'un service de santé moderne :	38
2.5. Utilisation des moustiquaires imprégnées :	38
2.6. Paludismes :	39
2.6.1. Incidence par sexe:	39
2.6.2. Incidence chez la femme enceinte :	40
2.6.3. Taux de létalité chez la femme enceinte :	40
2.7. Prévalence de la contraception :	41
2.8. Suivi de la grossesse et assistance à l'accouchement :	42
2.9. Taux d'accouchements assistés :	43
2.10. Type d'assistance à l'accouchement selon le milieu de résidence :	43
2.11. Taux de décès maternels :	44
2.12. Vaccination et santé des enfants par sexe :	45

2.13.	Connaissance des moyens de contraception par sexe et milieu de résidence :	45
2.14.	Prévalence du VIH/Sida :	46
2.15.	Dépistage et sérologie de l'infection à VIH par sexe :	46
2.16.	Indicateurs de TME/VIH :	47
2.17.	Situation des avortements :	48
3.	Éducation :	49
3.1.	Pourcentage d'enfants (3-5 ans) dans les structures d'encadrement de la petite enfance :	50
3.2.	Taux Brut d'Admission :	51
3.3.	Taux d'alphabétisation selon le sexe :	51
3.4.	Niveau d'instruction des individus selon le sexe :	52
3.4.1.	Population de 4 ans et plus :	52
3.4.2.	Population de 25 ans et plus :	53
3.5.	Taux Brut de Scolarisation (TBS) d'un cycle donné selon le sexe :	54
3.6.	Taux Net de Scolarisation (TNS) d'un cycle donné selon le sexe :	55
3.7.	Taux d'Achèvement (TA) :	55
3.8.	Indice de parité des sexes (IPS) :	56
3.9.	Taux de transition :	56
3.10.	Taux de réussite au CEP, BEPC et BAC par sexe :	57
4.	Cadre de vie et pauvreté selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence :	58
4.1.	Taux de promiscuité :	59
4.2.	Proportion des ménages habitant des logements en matériaux définitifs :	60
4.3.	Proportion des ménages utilisant des combustibles non solides :	61
4.4.	Taux d'accès des ménages à une source d'eau potable :	63
4.5.	Taux d'accès des ménages à des latrines aménagées fonctionnelles :	64
4.6.	Taux d'accès des ménages à l'électricité :	65
4.7.	Incidence de la pauvreté :	66
4.8.	Seuil de Pauvreté :	67
4.9.	Profondeur de la pauvreté :	67
4.10.	Sévérité de la pauvreté :	69
5.	Emploi et Formation professionnelle :	70
5.1.	Répartition des actifs occupés selon le sexe :	70
5.2.	Répartition de la population inactive par sexe :	71
5.3.	Le taux brut d'activité (TBA) selon le sexe :	71
5.4.	Le taux net d'activité (TNA) selon le sexe :	72
5.5.	Taux de chômage au sens large et selon le BIT par sexe :	72
5.6.	Effectif des élèves du technique par sexe :	72
6.	Violences basées sur le Genre :	74
6.1.	Violences physiques :	74
6.1.	Violences morales ou psychologiques :	75
6.2.	Violences sexuelles :	76
6.3.	Violences économiques :	77
6.4.	Violences culturelles :	77
6.5.	Mutilations génitales féminines :	78
6.6.	Mariages forcés et/ou précoces :	79
6.7.	Violences politiques :	80
6.8.	Violence à l'égard des enfants :	80
7.	Représentation et sphère de décision :	81
7.1.	Répartition par sexe selon les postes nominatifs :	81
7.2.	Répartition par sexe selon les postes électifs :	81
8.	Justice et détention :	82
8.1.	Effectif des pensionnaires des établissements pénitentiaires par sexe :	82
8.2.	Effectif du personnel des établissements pénitentiaires par sexe :	82
8.3.	Effectif du personnel du système judiciaire par catégorie et sexe :	82

9. Connaissance des individus en droits de l’homme, démocratie et bonne gouvernance selon le sexe et le milieu de résidence :	83
9.1. État de la connaissance des droits de l’homme par sexe et milieu de résidence :	83
9.2. État de la connaissance de la démocratie :	83
9.3. Pourcentage des 18 ans et + ayant confiance aux institutions de la république :	85
9.4. Indicateurs sur le GPS par sexe et milieu de résidence :	87
10. Communication :	88
10.1. Accès aux TICs selon le sexe :	88
10.2. Évolution du taux de possession /utilisation de moyens de communication :	88
10.3. Exposition aux médias selon le sexe et le milieu de résidence :	89
10.4. Exposition aux médias selon le sexe et la région de résidence :	89
10.5. Évolution de l’exposition aux médias selon le sexe :	90
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	91

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution de la population malienne de 2014 à 2024	18
Tableau 2 : Solde migratoire récent (en milliers)	19
Tableau 3 : Taux d'accroissement annuel moyen (%).....	19
Tableau 4 : Répartition des personnes déplacés internes de 2014 à 2024	20
Tableau 5 : Évolution de la population urbaine de 2014 à 2024 (%)	22
Tableau 6 : Population des personnes vivants avec un handicap selon le sexe	24
Tableau 7 : Évolution du ratio Hommes/Femmes au Mali de 2014 à 2024, Rapport de masculinité.....	25
Tableau 8 : Population par groupe d'âges selon l'état matrimonial (en millier)	25
Tableau 9 : Nombre d'épouses ou de coépouses	27
Tableau 10 : Indice synthétique de fécondité (ISF) par milieu de résidence	28
Tableau 11 : Indice synthétique de fécondité (ISF) selon le niveau d'instruction	29
Tableau 12 : Indice synthétique de fécondité (ISF) selon les quintiles de bien-être économiques.....	29
Tableau 13 : Répartition des chefs de ménage selon le sexe	29
Tableau 14 : Répartition des chefs de ménage selon l'état matrimonial	30
Tableau 15 : Possession de pièces d'identification par groupe d'âge et le milieu de résidence selon le sexe en 2009	30
Tableau 16 : Age médian à la première naissance des femmes de 15 à 49 ans selon l'âge actuel, EDSM, 2006, 2012, 2018, 2024.....	31
Tableau 17 : Mortalité des enfants de moins de 5 ans par sexe et par milieu de résidence, de l'EDSM 2006 à EDSM 2023-2024 (%).	35
Tableau 18 : Mortalité maternelle par tranche d'âge, de l'EDSM 2006 à EDSM 2018 (%)	36
Tableau 19 : Taux de morbidité selon le sexe de 2014 à 2024, (%).....	37
Tableau 20 : Principal problème de santé par sexe les principales pathologies de 2014 à 2024 (%).....	37
Tableau 21 : Principale raison de non-consultation d'un service de santé moderne de 2015 à 2022.	38
Tableau 22 : Utilisation des moustiquaires imprégnées par groupe d'âge et de sexe, de de l'EDSM 2006 à EDSM 2023-2024 (%).....	39
Tableau 23 : Indécence du paludisme par sexe de 2014 à 2023.....	39
Tableau 24 : Incidence du paludisme chez la femme enceinte de 2014 à 2023 (%)	40
Tableau 25 : Taux de létalité chez la femme enceinte au Mali de 2014 à 2023	41
Tableau 26 : Prévalence de la contraception de la méthode moderne, de 2014 à 2023.....	41
Tableau 27 : Suivi de la grossesse et assistance à l'accouchement, EDSM 2006, 2021-2013, 2018 et 2023-2024	42
Tableau 28 : Taux d'accouchements assistés par région de 2014 à 2023.....	43
Tableau 29 : Type d'assistance à l'accouchement selon le milieu de résidence, EDSM 2006, 2021-2013, 2018 et 2023-2024 (%).....	44
Tableau 30 : Taux de décès des femmes de 15 à 49 ans qui sont maternels selon les tranches d'âges, EDSM 2006, 2021-2013 et 2018 (%).....	45
Tableau 31 : Prévalence de la vaccination à tous les vaccins chez les enfants de 12 à 23 mois par sexe, EDSM 2006, 2021-2013, 2018 et 2023-2024 (%).....	45
Tableau 32 : Pourcentage de femmes et d'hommes de 15 à 49 ans, actuellement en union, qui ont entendu parler d'au moins une méthode contraceptive et pourcentage ayant entendu parler d'au moins une méthode contraceptive moderne selon le milieu, EDSM 2006, 2021-2013, 2018 et 2023-2024 (%).	46
Tableau 33 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans et d'hommes de 15-59 ans séropositifs selon l'âge, EDSM IV-2006 et V-2018	47
Tableau 34 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans et d'hommes de 15-59 ans sachant que le risque de TME peut être réduit par la prise de médicaments spéciaux par la mère selon l'âge, EDSM 2006, 2021-2013, 2018 et 2023-2024 (%).....	47
Tableau 35 : Situation des avortements par région de 2015 à 2023.....	48
Tableau 36 : Nombre d'enfants (3-5 ans) dans les structures d'encadrement de la petite enfance	50
Tableau 37 : Évolution du taux brut d'admission (TBA) au Fondamental I de 2015-2016 à 2022-2023.....	51
Tableau 38 : Évolution du taux brut d'admission (TBA) au Fondamental II de 2015-2016 à 2022-2023.....	51

Tableau 39 : Évolution du taux d'alphabétisation selon le sexe (%).....	52
Tableau 40 : Niveau d'instruction des individus de 4 ans et plus selon le sexe	52
Tableau 41 : Niveau d'instruction des individus de 25 ans et plus selon le sexe	53
Tableau 42 : Taux Brut de Scolarisation (TBS)	54
Tableau 43 : Taux Net de Scolarisation (TNS).....	55
Tableau 44 : Taux d'achèvement d'un cycle donné selon le sexe au fondamental 1 (%)	55
Tableau 45 : Taux d'achèvement d'un cycle donné selon le sexe au fondamental 2 (%)	56
Tableau 46 : Taux de transition de l'enseignement primaire au premier cycle à l'enseignement secondaire général au Mali en 2016.....	57
Tableau 47 : Taux de réussite au DEF par sexe (%).....	57
Tableau 48 : Taux de réussite au BAC par sexe (%)	57
Tableau 49 : Taux de promiscuité selon le sexe du ménage et le milieu de résidence, par année.....	60
Tableau 50 : Proportion des ménages habitants des logements en matériaux définitifs par sexe du chef de ménage selon certaines caractéristiques de la maison de 2014 à 2024	60
Tableau 51 : Proportion des ménages habitants des logements en matériaux définitifs par milieu de résidence selon certaines caractéristiques de la maison de 2014 à 2024	61
Tableau 52: Actifs occupés par sexe de 2015 à 2020.....	71
Tableau 53 : Population inactive par sexe de 2015 à 2020.....	71
Tableau 54 : Taux brut d'activité (TBA) selon le sexe (%).....	72
Tableau 55 : Taux net d'activité (TNA) selon le sexe	72
Tableau 56 : Taux de chômage au sens large par sexe.....	72
Tableau 57 : Répartition des élèves au secondaire technique et professionnel par sexe de 2015-2016 à 2022- 2023.....	73
Tableau 58 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violence physique selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EDMS IV-2006, V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024.....	74
Tableau 59 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violence morales ou psychologique/émotionnelle à l'intérieur du foyer selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EDMS V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024.....	76
Tableau 60 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violence sexuelle selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EDMS IV-2006, V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024.....	77
Tableau 61 : Répartition en pourcentage des personnes en union ayant subi de déni de l'accès légitime a des ressources, d'opportunités ou de services par sexe selon la région en 2020	77
Tableau 62 : Évolution du pourcentage d'individus de 18 ans et plus victime de discrimination basée sur les caractéristiques suivantes par sexe de 2015 à 2019.....	78
Tableau 63 : Évolution du pourcentage d'individus de 18 ans et plus victime de discrimination basée sur les caractéristiques suivantes par milieu de résidence de 2015 à 2019	78
Tableau 64 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans excisées selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EDMS IV-2006, V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024.....	79
Tableau 65 : Effectif des filles victimes de mariages forcés et/ou précoces (Mariage d'enfants), de 2014 à 2023	79
Tableau 66 : Evolution du pourcentage d'individus de 18 ans et plus victime de discrimination basée sur l'appartenance politique selon le sexe et milieu de résidence de 2015 et 2019	80
Tableau 67 : Violence à l'égard des enfants (victimes de violences)	80
Tableau 68 : Répartition par sexe selon les postes nominatifs (%)	81
Tableau 69 : Répartition par sexe selon les postes électifs (%)	81
Tableau 70 : Effectif des pensionnaires des établissements pénitentiaires par sexe de 2014 à 2023	82
Tableau 71 : Effectif des surveillants de prison par sexe de 2014 à 2023.....	82
Tableau 72 : Effectif du personnel de la justice sans les surveillants de 2015 à 2020	82
Tableau 73 : Perception du respect des droits de l'homme (Toujours + Parfois) de 2014 à 2023	83
Tableau 74 : Proportion du respect des caractéristiques associées à la démocratie de 2014 à 2023	84
Tableau 75 : Proportion de la population ayant confiance aux institutions (Souvent + Toujours), par milieu de 2014 à 2014.....	85
Tableau 76 : Proportion de la population de 18 ans et plus considérant la corruption comme une préoccupation pour le pays de 2014 à 2023	87
Tableau 77 : Accès aux TICs selon le sexe des chefs de ménage, EMOP 2014 à 2024.....	88

<i>Tableau 78 : Évolution des taux de possession /utilisation de moyens de communication dans les ménages, EMOP 2014 à 2024 (%)</i>	89
<i>Tableau 79 : Exposition aux médias des femmes de 15 à 49 ans et des hommes de 15 à 59 ans selon le milieu de résidence, EDSM 2006, 2012-2013, 2018 et 2023-2024</i>	89
<i>Tableau 80: Exposition aux médias des femmes de 15 à 49 ans et des hommes de 15 à 59 ans selon la région, EDSM 2006, 2012-2013, 2018 et 2023-2024.</i>	90

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Pourcentage des femmes et hommes au Mali de 2014-2024	20
Figure 2 : Pyramide des âges de la population malienne, 1976-2018 Distribution en pourcentage et nombre en 1000.....	21
Figure 3 : Nombre des enfants de moins de 18 ans par sexe de 2014 à 2023	23
Figure 4 : Évolution de la proportion des personnes handicapées au Mali, 1998-2022	23
Figure 5: Nombre de personnes âgées de 60 ans et plus par sexe (millier)	24
Figure 6 : Age médian (moyen) au premier mariage selon le sexe.....	26
Figure 7 : Évolution de l'Indice synthétique de fécondité (ISF).....	28
Figure 8 : Évolution de l'espérance de vie à la naissance de 1976-2009	31
Figure 9 : Pourcentage d'enfants (3-5 ans) dans les structures d'encadrement de la petite enfance	50
Figure 10 : IPS du TBA et TA aux 2 cycles de l'enseignement fondamental	56
Figure 11 : Proportion des ménages utilisant des combustibles non solides selon du CM.....	62
Figure 12 : Proportion des ménages utilisant des combustibles non solides selon le milieu de résidence	62
Figure 13 : Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable selon le sexe du CM.....	63
Figure 14 : Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable selon le sexe le milieu de résidence.....	63
Figure 15 : Proportion des ménages utilisant latrines aménagées fonctionnelles selon le sexe du CM.....	64
Figure 16 : Proportion des ménages utilisant latrines aménagées fonctionnelles selon le milieu de résidence ...	65
Figure 17 : Proportion des ménages ayant accès à l'électricité selon le sexe du CM.....	65
Figure 18 : Proportion des ménages ayant accès à l'électricité selon le milieu de résidence	66
Figure 19 : Incidence de la pauvreté selon le sexe (%).....	66
Figure 20 : Incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence (%)	67
Figure 21 : Évolution du Seuil de pauvreté	67
Figure 22 : Évolution de la profondeur selon le sexe (%)	68
Figure 23 : Évolution de la profondeur selon le milieu de résidence (%)	68
Figure 24 : Évolution de la sévérité selon le sexe (%).....	69
Figure 25 : Évolution de la sévérité selon le milieu de résidence	69
Figure 26 : Évolution de l'exposition aux médias des femmes de 15 à 49 ans et des hommes de 15 à 59 ans selon la région, EDSM 2006, 2012-2013, 2018 et 2023-2024.	90

SIGLES ET ABREVIATIONS

ARV	: Antirétroviral
CEDEF	: Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEP	: Certificat d'étude primaire
CNDIFE	: Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant
CPS	: Celle de Planification et de Statistique
CSM	: Centre Santé Moderne
DEF	: Diplôme d'étude fondamentale
DNAPES	: Direction nationale de l'Administration pénitentiaire et de l'Education surveillée
DNDS	: Direction Nationale du Développement Social
DNP	: Direction nationale de la population
DNPEF	: Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille
DTM	: Matrice de suivi des déplacés
ECAP	: Etude sur les Connaissances, Attitudes et Pratiques
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EMOP	: Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
GPS	: Gouvernance, paix et sécurité
INSTAT	: Institut National de la Statistique
IPS	: Indice de Parité des Sexes
ISF	: Indice synthétique de fécondité
MGF/E	: Mutilation Génitale Féminine/Excision
MII	: Moustiquaire imprégnée d'insecticide
MIILDA	: Moustiquaire imprégnée d'insecticide à longue durée d'action
ND	: Non disponible
NTIC	: Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
PDDSS	: Plan décennal de développement sanitaire et social
PNG	: Politique Nationale Genre
PRODESS	: Programme de développement sanitaire et social
PSR	: Programme Statistique Régional
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SLIS	: Système local d'information sanitaire
TA	: Taux d'Achèvement
TBA	: Taux brut d'activité
TBS	: Taux brut de scolarisation
TME/VIH	: Transmission du VIH de la mère à l'enfant
TNA	: Taux net d'activité
TNS	: Taux net de scolarisation
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VIH	: Virus de l'immunodéficience humaine

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Un programme statistique Régional (PSR) 2015-2020 dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration et à la disponibilité de statistiques socioéconomiques fiables et actuelles pour l'aide à la décision, a été adopté en juillet 2015 par le conseil des Ministres qui s'est tenu à Bissau (Guinée-Bissau) à travers la décision n°09/2015/CM/UEMOA. Sa mise en œuvre a permis d'atteindre des résultats importants dans le domaine de l'harmonisation des statistiques économiques et sociales. D'importantes ressources financières ont été affectées aux Etats par la commission dans les domaines des statistiques du commerce extérieur, des comptes nationaux, d'entreprises, du développement des statistiques sociales à travers la conduite d'enquêtes harmonisées (emploi, secteur informel, Gouvernance-Paix-Sécurité, conditions de vie des ménages).

De nombreux ateliers de renforcement de capacités, de partage des bonnes pratiques et de production statistique ont été conduits par le centre statistiques de la commission.

A une année de la fin du PSR 2015-2020, malgré la réussite enregistrée dans l'harmonisation statistique sur certains domaines, il est judicieux d'ouvrir le champ de l'harmonisation à certains domaines non pris en charge dans ce programme et aussi de travailler à la consolidation des acquis et à la valorisation des données produites.

C'est ainsi que les statistiques de l'environnement, les statistiques du genre, les projections démographiques sur une période longue et la consolidation des acquis du projet de mise en place d'un dispositif de production des statistiques international des services ont été privilégiées dans le plan de travail de la commission en 2020.

La conduite desdites activités se feront en collaboration étroite avec les Instituts nationaux de la statistique (INS) des Etats membres.

- Projections démographiques sur la période 2014-2063 ;
- Production d'un livret genre récapitulatif les indicateurs clés sur le sujet ;
- La conduite d'une troisième enquête permanente sur le commerce international des services (CIS).

Le Mali a souscrit à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples le 21 Juin 1981 et à son Protocole facultatif relatif aux droits des femmes en Afrique. La Déclaration solennelle des Chefs d'État Africains sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Addis-Abeba, juillet 2004) pose le principe de la parité entre les deux sexes dans la prise de décision. Le Mali a également ratifié la Charte africaine de la jeunesse adoptée en Gambie en juillet 2006. Cette Charte réaffirme le principe de l'égalité des droits et libertés sans discrimination fondée sur le sexe. (Source : PNG 2011).

Le genre est un concept d'actualité qui trouve sa justification dans la promotion d'un développement équitable. Il place les hommes et les femmes au centre de toutes les actions en faveur de leur épanouissement et de l'amélioration de leurs situation et conditions de vie sociale, économique, politique, etc. C'est dans ce cadre que l'INSTAT avec l'appui financier de l'UEMOA prévoit de produire des indicateurs ainsi que la production du livret genre.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs :

La commission a œuvré à la production d'une stratégie du genre afin de résorber les disparités existantes entre hommes-femmes et filles-garçons. L'objectif de cette stratégie est de « promouvoir un développement harmonieux qui assure aux hommes et aux femmes un accès équitable aux ressources et aux bénéfices du développement en vue d'accélérer la réalisation de l'égalité des genres et une mobilisation de toutes les compétences au service de l'intégration régionale ».

Cependant, fort est de constater qu'au niveau de la Commission et des Etats, il y a une insuffisance de données statistiques sur le Genre. Aussi, les données existantes sont superficielles et sous exploitées. Afin de valoriser les données existantes, la Commission envisage d'accompagner tous les Etats membres à produire des statistiques sur le Genre.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Examiner le périmètre minimum d'indicateurs identifiés et transmis par la Commission afin de produire ceux dont le système statistique du pays permet de faire la compilation et éventuellement de compléter par d'autres indicateurs pertinents ;
- Produire un livret Genre sur la base du périmètre minimum transmis et des enrichissements de celui-ci ;
- Valider et transmettre ledit livret à la Commission avec les métadonnées.

Résultats :

Quant aux résultats de ce volet :

- Un périmètre minimum d'indicateurs sur les statistiques du Genre est arrêté par chaque Etat en cohérence avec les indicateurs proposés ;
- Tous les Etats ont produits un livret Genre sur la base du périmètre minimum et de leurs suggestions d'ajout ;
- La Commission de l'UEMOA dispose de statistiques sur le genre harmonisé.

EGALITE DES SEXES ET STATISTIQUES

L'égalité des sexes

« Être égal ne signifie pas être identique ». L'égalité dont il est question concerne l'égle répartition des tâches, rôles et responsabilités dans la société : L'égalité des droits fondamentaux des humains. Il s'agit également de l'équité au sens d'une juste redistribution des responsabilités, rôles et un accès équitable aux ressources.

L'égalité : Toutes personnes ont un droit égal à la même protection et au même bénéfice de la loi, quelles que soient les circonstances. L'égalité signifie que les femmes et les hommes ont le même statut et jouissent pleinement de leurs droits.

Le genre : En définissant le concept genre une série de terminologie ont été développée qui sont entre autres le milieu social, les disparités/inégalités, les relations sociales, rapport homme-femme, comportement, environnement social, environnement économique, et l'environnement culturel. Le genre est défini comme l'identité sociale qui définit des caractéristiques, comportements, attitudes et/ou valeurs aux hommes et aux femmes.

Le sexe : Défini comme étant des différences biologiques physiologiques entre homme et femme. Les différences sont universelles et sont déterminées à la naissance. Ex : l'accouchement, et l'allaitement sont propres à la femme.

L'équité : Traiter les individus de manière équitable/juste afin d'assurer l'égalité de résultats. L'équité conduit à l'égalité, l'égalité ne conduit pas forcément à l'équité.

La discrimination : "La discrimination fondée sur le sexe indique toute exclusion ou restriction faite sur la base des rôles respectifs des hommes et des femmes et de leurs relations mutuelles, privant un être humain de la pleine jouissance des droits de la personne".

L'égalité des sexes au Mali

Le concept genre peut être défini comme : « Un système de bi catégorisation hiérarchisée entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (masculin/féminin) ».

Le genre se distingue donc du sexe : il va au-delà des attributs biologiques pour s'intéresser à la différence sociale. Le concept de genre permet donc de penser les relations entre femmes et hommes en termes de rapports sociaux.

Le genre est ainsi l'identité construite par l'environnement social des individus : la masculinité ou la féminité ne sont pas des données naturelles mais le résultat de mécanismes de construction et de reproduction sociale. Consciemment ou inconsciemment, la société s'organise selon le paradigme des « choses des hommes » et des « choses des femmes », au point que l'on se convainc qu'il existe des domaines ou des niveaux de domaines socialement réservés à tel ou tel des deux sexes.

Législation de l'égalité des sexes au Mali

- 1966 La convention internationale de l'ONU sur les droits économiques sociaux et culturels a été signé par le Mali le 16 décembre 1966. Le texte est ratifié le 16 juillet 1974.
- 1979 La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies.
- 1973 La Convention sur les droits politiques des femmes ratifiée en 1974 et la Convention sur la nationalité de la femme mariée ratifiée en 1973
- 1981 Au niveau africain, le Mali a souscrit à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples le 21 Juin 1981 et à son Protocole facultatif relatif aux droits des femmes en Afrique.
- 1985 Le Mali a signé la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes le 5 février 1985 et l'a ratifiée le 10 septembre 1985.
- 1985 Au niveau international, le Mali a souscrit à l'ensemble des traités et conventions sans émettre de réserves dont la plus importante concerne la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Le Mali est partie prenante à cette Convention depuis septembre 1985 et a ratifié le protocole additionnel en septembre 2000. La CEDEF, aux termes de l'Article 3, engage les États parties
- 1992 La loi n°092-020 du 23 septembre 1992 portant Code du travail. Il existe également au niveau de la rémunération un écart moyen en défaveur des femmes salariées de l'ordre de 15 % dans le secteur privé et de 30% dans la fonction publique en violation de l'article 95 du Code du

travail 10 et de la Convention n°100 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur l'égalité de rémunération.

- 1992 Au niveau national, la Constitution du Mali du 25 février 1992 garantit les mêmes droits aux citoyens des deux sexes sans discrimination et proclame dans son préambule, la défense des droits de la femme et de l'enfant ainsi que la diversité culturelle et linguistique de la communauté nationale. La Constitution malienne s'attache à garantir les droits et libertés sans discrimination ainsi que la séparation et la diversification des pouvoirs en vue de préserver l'État de droit.
- 1999 Le Comité National d'Action pour l'éradication des pratiques néfastes à la santé de la femme et de l'enfant et le Programme National de lutte contre l'excision ont été créés en vue de lutter contre les MGF Mutilations Génitales Féminines par le décret n°99 157 PRM du 16 juin 1999.
- 1999 Au Mali, aucune loi n'interdit les mutilations génitales féminines. Une circulaire de 1999 du ministère de la Santé (n°0019/MSPAG-SG du 7 janvier 1999) interdit la pratique des MGF dans les établissements de santé. En 2002, le gouvernement a également mis en place un programme national de lutte contre l'excision (Ordonnance n°02-053/P-RM du 4 Juin 2002).
- 1999 La Loi 99 – 046 du 28 décembre 1999 Portant loi d'orientation sur l'éducation Le droit d'aller à l'école s'exerce sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race ou la religion.
- 1985 Le Mali a signé et ratifié sans réserve la Convention pour l'Élimination de la Discrimination à l'Égard des Femmes respectivement en février 1985 et septembre 1985, et a ratifié le protocole additionnel à ladite Convention en septembre 2000.
- 2001 La Loi n° 01-709 du 20 août 2001 portant sur l'égalité dans le mariage : Dans les textes, il n'existe aucune discrimination entre l'homme et la femme dans l'accès à la justice, les deux époux ayant la pleine capacité civile. Cependant, cette capacité peut être limitée « par le mariage ou par la loi » et elle est effectivement limitée par les dispositions du code des personnes et de la famille concernant le mariage.
- 2001 La Loi n° 01-082 du 24 août 2001 relative à l'assistance judiciaire, décret n° 06-426/P-RM du 6 octobre 2006. Ni l'aide juridictionnelle ni la loi sur l'assistance judiciaire, qui pourrait soutenir les femmes en quête de justice ne sont pas effectives.

- 2002 Loi n°02-044 du 24 juin 2002 relative à la santé de la reproduction : Les organisations de défense des droits des femmes ont réussi à faire inclure dans la loi sur la santé de la reproduction deux exceptions à la prohibition de l'avortement.
- 2002 L'ordonnance n° 02-02/PRM du 22 mars 2000 portant le code domanial et foncier a reconnu la coutume comme mode d'accès à la propriété foncière. Or de façon coutumière, les femmes n'ont pas accès à la propriété.
- 2006 Le Mali a également ratifié la Charte africaine de la jeunesse adoptée en Gambie en juillet 2006
- 2006 La loi n° 06-045 du 5 septembre 2006 portant loi d'orientation agricole adoptée le 16 août 2006, dispose que la politique de développement agricole vise à assurer la promotion des femmes et des hommes qui vivent dans le respect de l'équité entre les milieux rural et urbain.
- 2008 Le document-cadre pour 2008-2012 de la Politique Nationale Genre malienne était axée sur le renforcement des capacités économiques des femmes, le développement du leadership féminin et l'approche genre des projets et programmes.
- 2009 L'institution du mariage au Mali reflète les discriminations durables que subissent les femmes au Mali. Le bras de fer qui a opposé le législateur et le gouvernement aux autorités religieuses, a vu la victoire écrasante du fondamentalisme religieux entre le Code adopté en 2009 et celui promulgué en 2011.
- 2011 La Loi n°11-080/AN-RM portant Code des personnes et de la famille du 2 décembre 2011. Parmi les dispositions discriminatoires pour la femme, il faut relever les articles 316, 319, 366 et 373 du code des personnes et de la famille. Ces articles disposent que « la femme doit obéissance à son mari », « le mari est le chef de famille [...] Le choix de la résidence de la famille appartient au mari », « La femme divorcée ne peut contracter un nouveau mariage avec un délai de trois mois¹⁹ » et ce délai est de quatre mois lors du décès du mari. Derrière la notion d'obéissance, il y a celle de soumission et donc de la rupture de l'égalité homme/femme.
- 2015 Le 12 novembre 2015, la loi instituant un quota de femmes pour promouvoir la parité dans l'accès aux fonctions nominatives et électives, a été adoptée avec 115 voix pour, 22 contre et 3 abstentions. Le 1er article fixe une proportion d'au moins 30 % de personnes de chaque sexe

pour les nominations dans les institutions de la République ou dans les différentes catégories de services publics par décret, arrêté ou décision.

- 2016 Le Décret N°2016 -0022 / P-RM du 15 Janvier 2016 portant nomination des membres du gouvernement dont six femmes Ministres sur trente-deux.
- 2016 La Loi n°2015-052 du 18 Décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives et le Décret n°0909/P-RM du 06 Décembre 2016 déterminant les fonctions nominatives et électives pour l'application de la Loi.
- 2017 La Loi N°2017-21 du 12 juin 2017 assure l'égalité de chance et de traitement des citoyens en ce qui concerne l'emploi et l'accès à la formation professionnelle, sans distinction d'origine, de race, de sexe et de religion
- 2017 La Loi N°2017-001 du 11 avril 2017 sur le foncier agricole au Mali

1. Population :

La Population au Mali présente plusieurs caractéristiques démographiques qui diffèrent selon le sexe.

La croissance de la population Malienne est plus accentuée en milieu rural où réside majoritairement la population.

Solde migratoire récent : différence entre l'effectif des immigrants internationaux récents et l'effectif des émigrés internationaux récents. Cet indicateur permet d'appréhender le gain ou la perte du pays en termes de migration des 12 derniers mois.

Taux d'accroissement annuel moyen : rapport entre la variation de la population au cours d'une année et son effectif au milieu de l'année.

Indice synthétique de fécondité (ISF) : nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme à la fin de sa vie reproductrice si elle était exposée à tous les âges de sa période génésique (reproductrice) à la même expérience de fécondité que celle prévalant au moment du dénombrement ou de l'enquête.

Personne vivant avec un handicap : Il s'agit d'une personne ayant un désavantage quelconque : une infirmité ou une déficience acquise ou congénitale. Le handicap peut être sensoriel (auditif, visuel...), physique (musculaire, neurologique...) ou mental (trouble psychiatrique, déficience intellectuelle,).

Rapport de masculinité : Rapport entre l'effectif des hommes et celui des femmes à une date donnée au sein d'une population.

Chef de ménage : Personne de référence d'un ménage reconnue comme telle par les autres membres.

1.1. Mouvement de la population :

De 2014 à 2024, la population malienne croît de façon régulière. Ainsi, elle a passé de 17 309 000 habitants à 23 555 000 habitants au cours de la période indiquée avec une évolution annuelle de 3,1%.

Tableau 1 : Évolution de la population malienne de 2014 à 2024

Années	Population
2014	17309000
2015	17819000
2016	18341000
2017	18874000
2018	19418000
2019	19973000
2020	20537000
2021	21049390
2022	22395489
2023	22293390
2024	23555000

Source : INSTAT, Projection DNP, RGPH 2022

1.1.1. Solde migratoire et taux d'accroissement annuel moyen :

Le solde migratoire net est de 145 461 personnes par an en 1987. Cela signifie qu'il y'a plus de sorties du pays Mali que d'entrées. C'est pourquoi on dit que le Mali est un pays d'émigration¹. En 2009, La Direction nationale de la population (DNP) estime un solde migratoire négatif d'environ 50.000 Maliens par an, dont deux-tiers sont des hommes et le tiers restant, des femmes.².

Tableau 2 : Solde migratoire récent (en milliers)

Années	Solde migratoire
1987	145 461
1988	310 963
2009	50 000
2022	nd

Source : INSTAT, RGPH, 1987, 1998, 2009, 2022

La population Malienne a connu une évolution annuelle de 3,3% entre 2009-2022. Cependant, ce taux est plus élevé (3,6%) entre 1998 et 2009.

Tableau 3 : Taux d'accroissement annuel moyen (%)

RGPH	TAAM
1976-1987	1,7
1987-1998	2,2
1998-2009	3,6
2009-2022	3,3

Source : INSTAT, RGPH 2009, 2022

1.1.2. Personnes déplacées internes:

Les opérations de collecte et de mise à jour des données menées dans le cadre du programme DTM montrent une augmentation du nombre de personnes déplacées au Mali. En effet, le nombre de personnes déplacées internes est passé de 101 279 personnes (mai 2014) à 330 713 en mai 2024. On constate qu'en 2022, il y'a eu plus de personnes déplacées (412 387) au Mali entre 2014-2024.

¹ RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, PRINCIPAUX RESULTATS D'ANALYSE, 1987

² 4ème RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT DU MALI (RGPH-2009), THEME 2 ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

Tableau 4 : Répartition des personnes déplacés internes de 2014 à 2024

Nombre de personnes déplacés internes		
Année	Ménage	Nombre d'individu
Mai 2014	19 499	101 279
Mai 2015	18 081	78 183
Mai 2016	6 992	33 042
Août 2017	10 484	55 382
Mai 2018	13 354	61 404
Mai 2019	18 006	84 285
Mai 2020	55 084	287 496
MAI 2021	62 088	350 110
Mai 2022	79 036	412 387
Mai 2023	88 313	354 739
Mai 2024	87 623	330 713

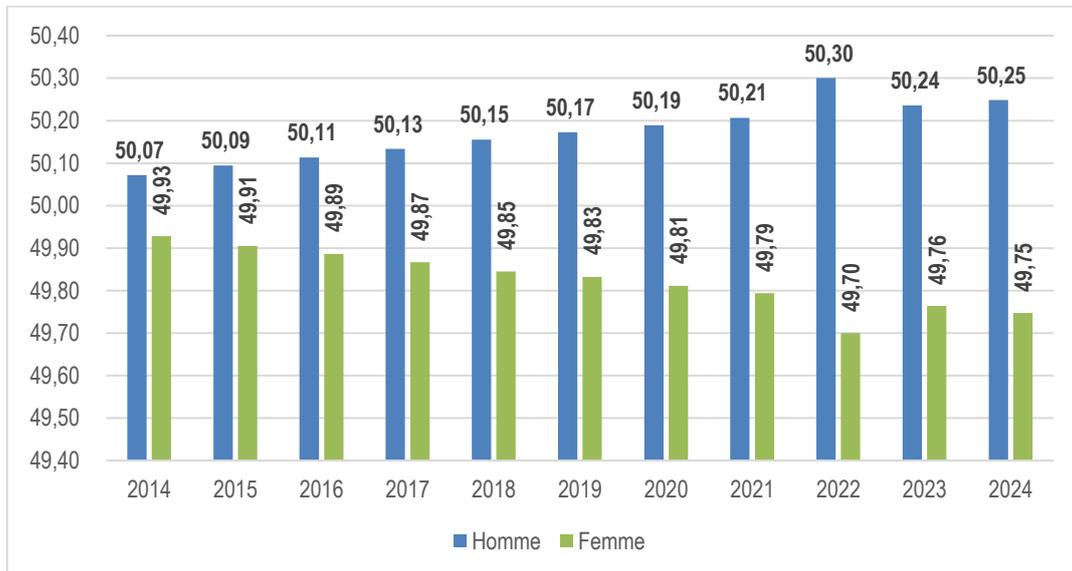
Source : DNDP/Rapports sur les mouvements de population, DTM 2014 à 2024

1.2. Structure par âge et sexe de la population :

1.2. Population par sexe :

La répartition de la population malienne par sexe montre que la proportion des hommes au sein de la population est nettement élevée que celle des femmes de 2014 jusqu'en 2024 (50,07% à 50,25% contre 49,93% à 49,75% chez les femmes). Ce chiffre (50,30%) est un peu élevé en 2022 chez les hommes et décroît (49,70%) chez les femmes (source RGPH5, 2022).

Figure 1 : Pourcentage des femmes et hommes au Mali de 2014-2024



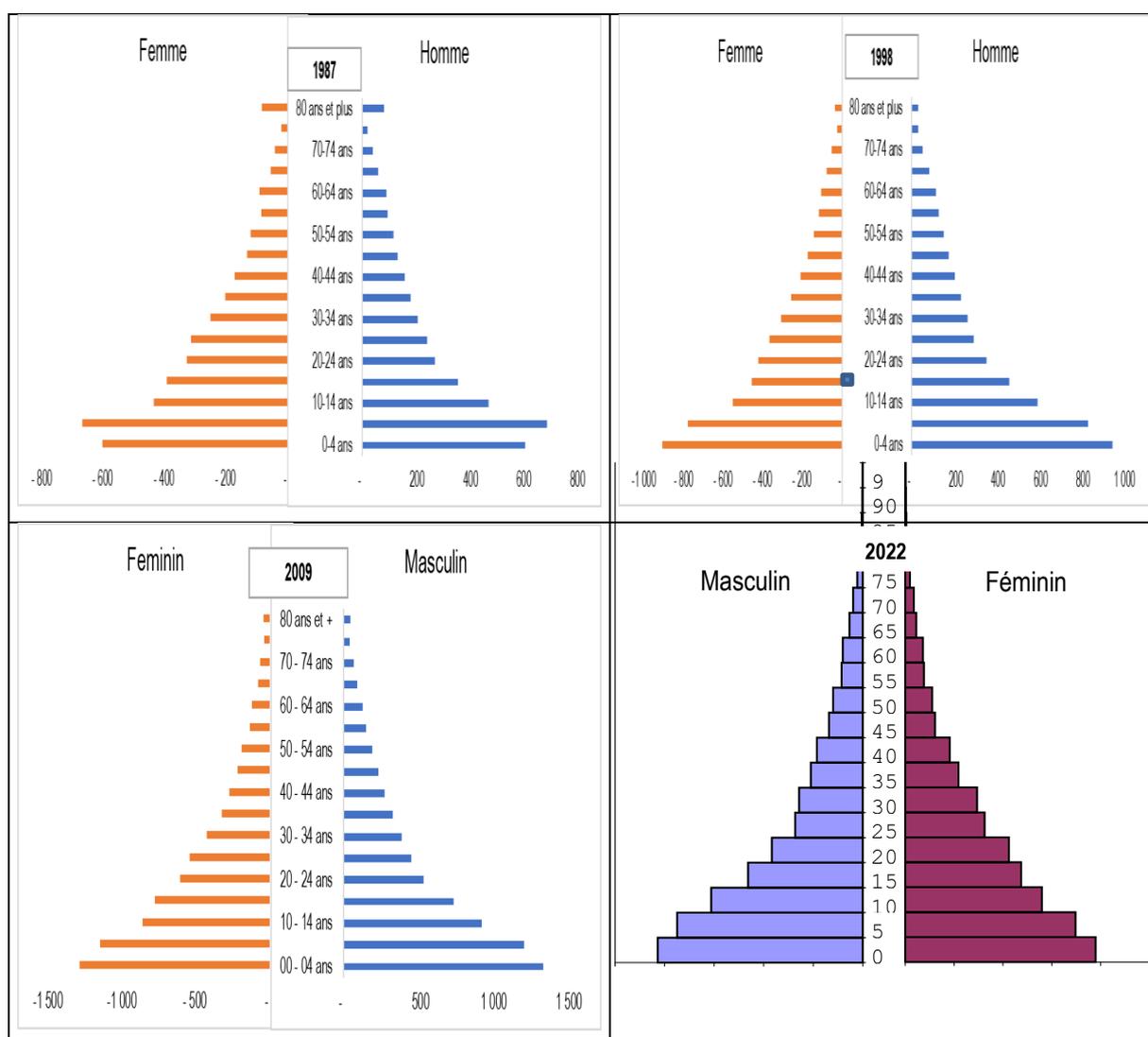
Source : DNP, Projection RGPH5 2022

Population par groupe d'âge

La forme des pyramides des âges de la population malienne n'a pas pratiquement changé du premier recensement 1976 au dernier recensement de 2009. Par contre, les données de 2022 font ressortir une légère augmentation de l'effectif des hommes.

Ces pyramides sont caractérisées par une forme élargie à la base et redressée au fur et à mesure qu'on avance dans l'âge. Cette forme est caractéristique d'une forte fécondité et d'extrême jeunesse de la population.

Figure 2 : Pyramide des âges de la population malienne, 1976-2018 Distribution en pourcentage et nombre en 1000



Source : DNP, Projection RGPH5 2022

1.3. Population par milieu de résidence :

La population urbaine au Mali est passée de 24,5% en 2014 à 30,5% en 2024. En outre, elle a subi une augmentation annuelle de (5,6%) et a été multipliée par 1,72 sur la même période.

Par ailleurs, une bonne partie de la population malienne se trouve en milieu rural. Par contre, les femmes sont légèrement moins représentées que les hommes en milieu rural quel que soit l'année.

Tableau 5 : Évolution de la population urbaine de 2014 à 2024 (%)

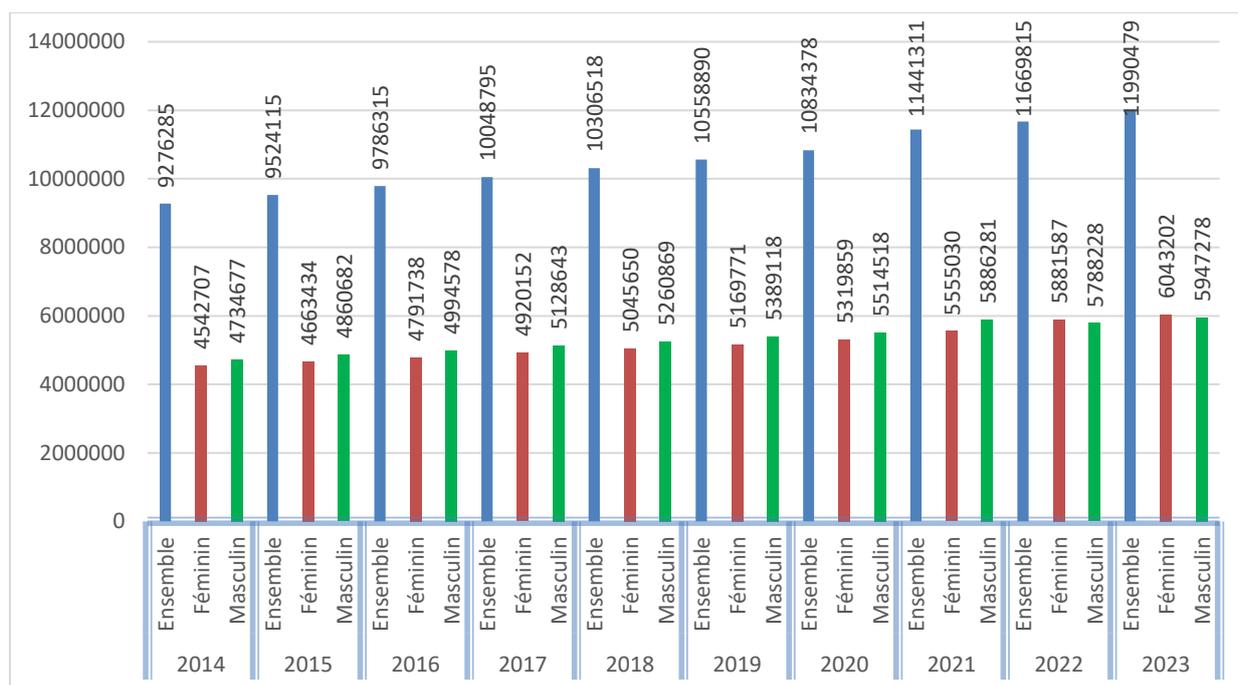
Année	Population urbaine (%)	Urbain	Population totales
2014	24,5	4 220 689	17 227 301
2015	24,6	4 384 000	17 820 000
2016	25,4	4 659 000	18 342 000
2017	25,2	4 756 000	18 874 000
2018	26,0	5 049 000	19 418 000
2019	26,0	5 193 000	19 973 000
2020	23,3	4 785 000	20 537 000
2021	21,7	4 567 718	21 049 390
2022	30,3	6 785 833	22 395 489
2023	23,8	5 305 972	22 294 000
2024	30,4	7 264 985	23 897 977

Source : Projection DNP, RGPH5 2022

1.4. Enfants de moins de 18 ans par sexe :

Durant la période de 2014 à 2024, On note que les enfants de moins de 18 ans sont plus représentés dans la population. Cependant les garçons sont légèrement plus représentés que les filles entre 2014 et 2020 contrairement à l'année 2021 où la population féminine de 18 ans et plus a commencée à dépasser de la population masculine de cette même tranche d'âge jusqu'en 2023.

Figure 3 : Nombre des enfants de moins de 18 ans par sexe de 2014 à 2023

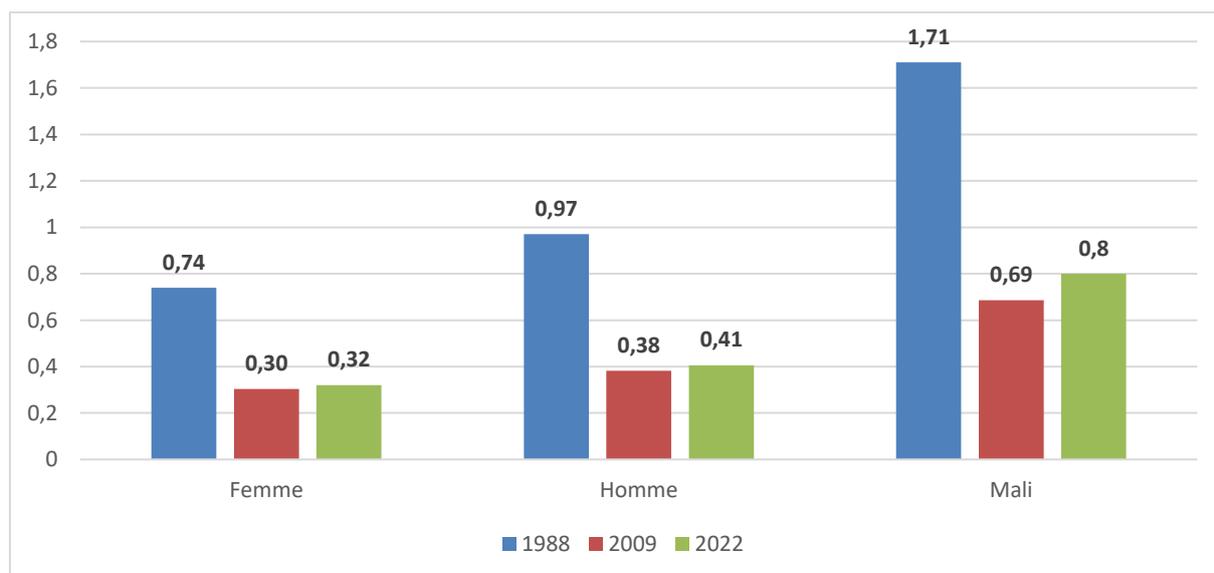


Source : Projection DNP, RGPH5 2022

1.5. Personnes vivant avec un handicap selon le sexe :

La proportion de la population vivant avec un handicap a connu une diminution entre 1998 et 2009 quel que soit le sexe. C'est à partir de 2022, que cette proportion augmente quel que soit le sexe. En examinant les résultats par année, la proportion des femmes vivant avec un handicap était inférieure à celle des hommes pour les trois années d'observation.

Figure 4 : Évolution de la proportion des personnes handicapées au Mali, 1998-2022



Source : INSTAT, RGPH 1998, 2009, 2022 et EMOP 2022

En se basant sur les recensements généraux de la population de 2009 et 2022, on constate que la proportion des femmes vivant avec un handicap était inférieure à celle des hommes pour les deux années d'observation (Tableau 6).

Tableau 6 : Population des personnes vivants avec un handicap selon le sexe

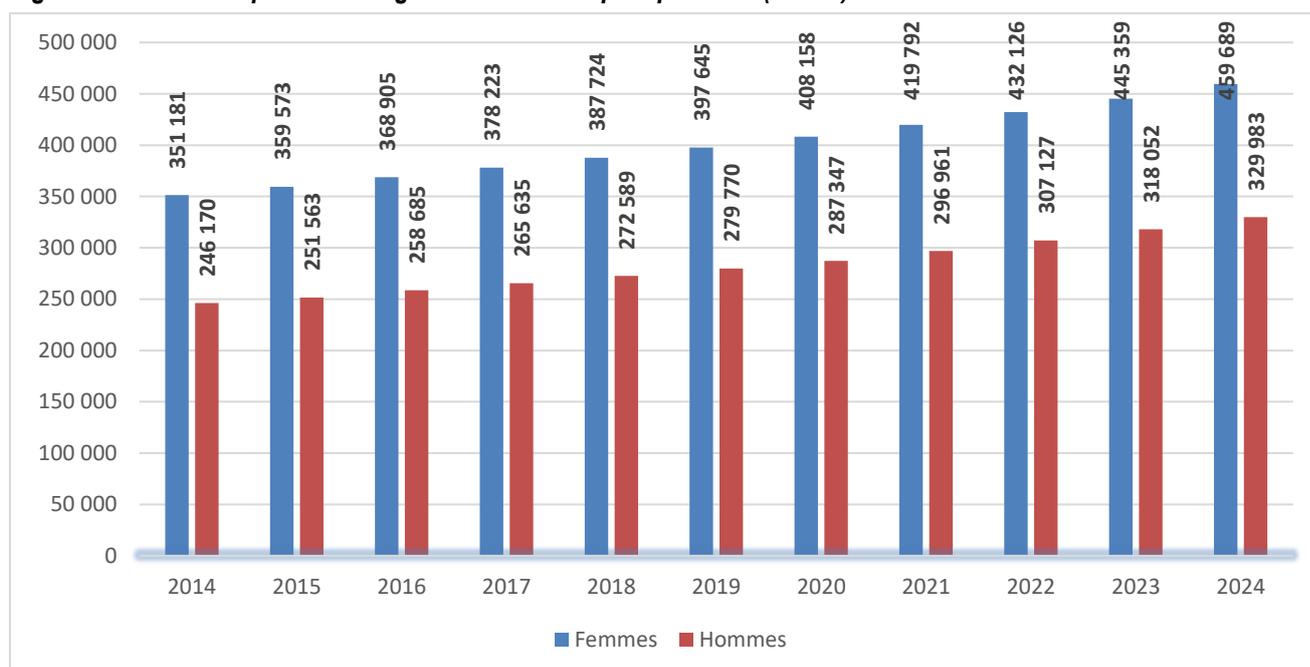
Source	Personnes handicapées		Population total	
	Femme	Homme	Femme	Homme
RGPH-2009	44 157	55 459	7 323 672	7 204 990
RGPH-2022	71 779	90 910	11 138 934	11 256 555

Source : INSTAT, RGPH 2009,2022

1.6. Personnes âgées de 60 ans et plus :

Au cours de la période de 2014 à 2024, les résultats montrent qu'il y a plus de femmes âgées de 60 ans et plus que d'hommes dans la population malienne quel que soit l'année d'enquête.

Figure 5: Nombre de personnes âgées de 60 ans et plus par sexe (millier)



Source : DNP, Projection démographique, RGPH5 2022

1.7. Rapport de masculinité :

Dans l'ensemble, le rapport de masculinité varie de 1,0 à 1,01 entre 2014 et 2024. En outre, il y a au total 101 hommes pour 100 femmes dans la population malienne en 2024.

Tableau 7 : Évolution du ratio Hommes/Femmes au Mali de 2014 à 2024, Rapport de masculinité

Année	Ensemble	Masculin	Féminin	Ratio
2014	17 405 000	8 715 000	8 690 000	1,00
2015	17 952 000	8 993 000	8 959 000	1,00
2016	18 514 000	9 278 000	9 236 000	1,00
2017	19 091 000	9 571 000	9 520 000	1,01
2018	19 683 000	9 872 000	9 811 000	1,01
2019	20 290 000	10 180 000	10 111 000	1,01
2020	20 913 000	10 496 000	10 417 000	1,01
2021	21 551 000	10 820 000	10 731 000	1,01
2022	22 395 489	11 256 555	11 138 934	1,01
2023	22 872 000	11 490 000	11 382 000	1,01
2024	23 555 000	11 836 000	11 718 000	1,01

Source : DNP, Projection démographique, RGPH5 2022

1.8. Population par groupe d'âges selon l'état matrimonial :

Dans l'ensemble, de 2014 à 2024, le mariage constitue le régime matrimonial dominant des personnes de 12 ans ou plus, plus de la moitié d'entre eux sont mariés. Par ailleurs, un peu plus de trois personnes sur dix d'entre eux sont célibataires sur la même période. En examinant par groupe d'âge, on constate que les personnes âgées de 25-34 ans ont une proportion de mariés plus élevés que les autres quel que soit l'année.

On note qu'on rencontre plus de célibataires chez le groupe d'âge le plus jeune (12-24 ans) que dans les autres classes d'âge.

Tableau 8 : Population par groupe d'âges selon l'état matrimonial (en millier)

Année	Statut	12 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Population 12 ans et plus
2014	Marié	876	1 658	1 424	950	622	434	5 965
	Célibataire	3 217	345	50	14	4	2	3 632
	Divorcé/séparé/veuf	14	25	50	98	125	200	512
2015	Marié	1 128	2 027	1 570	868	454	249	6 612
	Célibataire	3 845	403	39	5	2	1	3 834
	Divorcé/séparé/veuf	13	28	46	78	93	121	523
2016	Marié	1 159	2 140	1 641	909	466	257	6 950
	Célibataire	3 845	403	39	5	2	1	3 834
	Divorcé/séparé/veuf	13	28	46	78	93	121	523
2017	Marié	1 186	2 155	1 686	969	484	275	7 111
	Célibataire	4 010	382	40	5	3	-	3 958
	Divorcé/séparé/veuf	12	38	49	68	90	117	501
2018	Marié	1 178	2 186	1 745	1 002	507	284	7 172
	Célibataire	4 135	417	44	4	2	1	4 208
	Divorcé/séparé/veuf	15	33	47	86	85	119	510

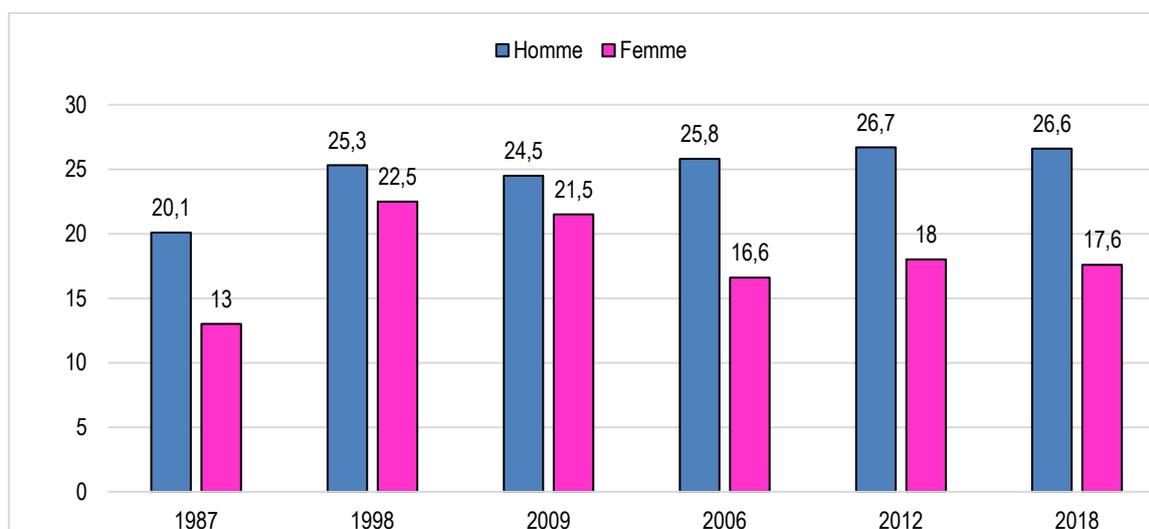
Année	Statut	12 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Population 12 ans et plus
2019	Marié	1 263	2 328	1 813	1 088	538	309	7 687
	Célibataire	4 179	350	33	4	3	-	4 097
	Divorcé/séparé/veuf	10	26	49	55	73	106	442
2020	Marié	1 452	2 456	1 873	1 114	532	288	8 349
	Célibataire	4 393	281	25	4	1	1	3 864
	Divorcé/séparé/veuf	20	40	56	83	105	135	650
2021	Marié	1 006	2 086	1 937	1 265	803	475	7 572
	Célibataire	3 668	324	37	7	2	3	4 041
	Divorcé/séparé/veuf	10	38	47	75	139	204	512
2022	Marié	958	2 243	2 105	1 267	736	502	7 811
	Célibataire	3 584	306	35	5	2	5	3 936
	Divorcé/séparé/veuf	11	37	53	99	146	295	640
2023	Marié	1 045	2 266	2 023	1 313	805	524	7 977
	Célibataire	4 020	334	32	9	1	3	4 399
	Divorcé/séparé/veuf	9	40	53	102	158	321	683
2024	Marié	1 110	2 325	2 134	1 366	822	584	8 342
	Célibataire	4 655	417	43	8	2	1	5 126
	Divorcé/séparé/veuf	21	41	73	125	163	309	732

Source : INSTAT, EMOP 2014 à 2024

1.9. Age moyen au premier mariage selon le sexe :

L'âge moyen au premier mariage est plus élevé chez les hommes que chez les femmes quel que soit l'année de l'enquête. En ce qui concerne l'âge médian, on note que les femmes se marient beaucoup plus vite que les hommes. En effet, on constate que l'âge médian (l'âge auquel la moitié des individus se sont mariés) augmente au fil des années chez les hommes et diminue chez les femmes. Cette proportion est plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

Figure 6 : Age médian (moyen) au premier mariage selon le sexe



Source : INSTAT, RGPH-1987-1998-2009, EDSM-2006-2012-2018 *Pour les EDSM, Femme (20-49 ans) et Homme (30-59 ans)

1.10. Nombre d'épouses ou de coépouses :

Le tableau 9 ci-dessous nous montre l'évolution du nombre d'épouses ou de coépouses selon le sexe entre 2006 et 2024. La proportion des femmes en union monogame a légèrement diminué entre 2006 et 2024 passant de 32,7% à 32,6% par contre celle en union polygame a subi une augmentation passant de 6,5% à 7,1%. Contrairement, chez les hommes la proportion de celui ayant en union monogame a augmenté sur la même période (72,1% à 73,8%).

Tableau 9 : Nombre d'épouses ou de coépouses

Année	Femme				Homme			
	0	1	2+	ND	Total	1	2+	Total
2006	59,7	32,7	6,5	1,1	100	72,1	27,9	100
2012	64,9	29,8	5,0	0,3	100	77,9	22,1	100
2018	62,6	32,5	4,7	0,2	100	77,6	22,4	100
2024	63,3	32,6	7,1	0,1	100	73,8	26,2	100

Source : INSTAT, EDSM 2006, 2012-2013, 2018 et 2023-2024

1.11. Indice synthétique de fécondité (ISF) par milieu de résidence :

Nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si elle avait des enfants aux taux de fécondité actuels par âge. Les taux de fécondité par âge sont calculés pour la période des 3 années qui précèdent l'enquête, basés sur l'historique détaillé des naissances fourni par les femmes.

Échantillon : Femmes de 15-49 ans

1.12. Indice synthétique de fécondité (ISF) :

Le nombre moyen d'enfants par femme entre EDS-M 2006 à EDS-M 2024 passe de 6,6 enfants à 6 par femmes. Ce nombre moyen d'enfants par femme suit légèrement une diminution soutenue à partir de l'année 2001. Cette tendance de l'évolution de l'ISF explique une forte fécondité au Mali.

Figure 7 : Évolution de l'Indice synthétique de fécondité (ISF)



Source : INSTAT, EDS, 1980/81, RGPH 1987, EDS 1995-1996, 2000/2001, 2006, 2012, 2018, 2024

1.13. ISF par milieu de résidence :

Le niveau de fécondité au Mali reste élevé puisqu'une femme donne naissance en moyenne à 6,0 enfants en fin de vie féconde en 2024. L'indice Synthétique de Fécondité varie selon le milieu de résidence. Il est nettement plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain quel que soit l'année. En 2024, l'ISF était de 6,4 enfants en milieu rural contre 5,0 en urbain. On constate une évolution dans l'intervalle de quatre éditions de l'EDS caractérisée par une diminution de 2006 à 2012, une augmentation en 2018 et une diminution en 2024.

Tableau 10 : Indice synthétique de fécondité (ISF) par milieu de résidence

Année	Ensemble	Urbain	Rural
EDSM-IV 2006	6,6	5,4	7,2
EDSM-V 2012-2013	6,1	5,0	6,5
EDSM-VI 2018	6,3	4,9	6,8
EDSM-VII 2023-2024	6,0	5,0	6,4

Source : INSTAT, EDS 2006, 2012, 2018, 2024

1.14. ISF par niveau d'instruction :

Les résultats selon le niveau d'instruction de la femme mettent en évidence une tendance que l'on retrouve fréquemment, à savoir une diminution du nombre moyen d'enfants par femme avec l'augmentation du niveau d'instruction quel que soit l'année. On note que l'ISF croît en général chez les femmes ayant aucun niveau d'instruction et baisse chez celles ayant un niveau primaire ou au moins secondaire.

Tableau 11 : Indice synthétique de fécondité (ISF) selon le niveau d'instruction

Année	EDSM-IV 2006	EDSM-V 2012-2013	EDSM-VI 2018	EDSM-VII 2023-2024
Aucun	7,0	6,5	6,8	6,5
Primaire	6,3	5,9	5,9	6,2
Secondaire ou plus	3,8	4,0	4,5	5,1
Ensemble	6,6	6,1	6,3	6,0

Source : INSTAT, EDSM 2006, 2012, 2018, 2022

1.15. ISF selon certaines caractéristiques socio-économiques :

En fonction du niveau de bien-être économique du ménage, on constate un écart important entre le quintile le plus élevé dans lequel le nombre moyen d'enfants par femme est faible et les autres quintiles dans lesquels il est supérieur à 6 quel que soit l'année d'enquête.

Tableau 12 : Indice synthétique de fécondité (ISF) selon les quintiles de bien-être économiques

Quintiles de bien-être économiques	EDSM-IV 2006	EDSM-V 2012-2013	EDSM-VI 2018	EDSM-VII 2023-2024
Le plus bas	7,6	6,7	7,5	7,1
Second	7,1	6,8	7,2	6,9
Moyen	6,9	6,6	7,0	6,2
Quatrième	6,7	6,1	5,5	5,7
Le plus élevé	4,9	4,7	4,6	4,9
Ensemble	6,6	6,1	6,3	6,0

Source : INSTAT, EDS 2006, 2012, 2018, 2022

1.16. Chef de ménage :

1.16.1. Sexe :

Les chefs de ménages hommes sont beaucoup plus nombreux que les chefs de ménages femmes quel que soit l'année d'observation.

Tableau 13 : Répartition des chefs de ménage selon le sexe

Sexe	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Masculin	91,95	92,4	92,7	92,7	92	93,8	95,3	93,5	91,6	92,1	90,2
Féminin	8,05	7,6	7,3	7,3	8	6,2	4,7	6,5	8,4	7,9	9,8
Total	100										

Source : INSTAT, EMOP 2015 à 2020

1.16.2. État matrimonial :

De 2015 à 2020, on constate qu'un peu plus d'un chef de ménage sur deux est marié monogame contre plus d'un chef de ménage sur quart sont polygames. La proportion des chefs de ménages veufs varie selon les années.

Tableau 14: Répartition des chefs de ménage selon l'état matrimonial

Situation familiale	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Marié(e) monogame	36,36	62,4	65,2	66,5	65,9	66,7	52	39,7	69,5	42	41,14
Marié(e) polygame	21,53	28,9	26,4	25,8	25,7	26,8	28,2	22,74	22,7	19,07	17,61
Union libre	0,65	0,7	0	0,1	0	0,1	0,2	0,06	0	0,04	0,06
Célibataire (jamais marié(e))	36,49	1,3	1,4	0,9	1,1	0,7	16	33,27	0,7	33,65	36,04
Divorcé(e)/séparé(e)	0,61	0,3	0,7	0,7	0,6	0,7	0,5	0,44	0,8	0,49	0,72
Veuf(veuve)	4,36	6,3	6,3	6	6,7	5	3,2	3,78	6,4	4,75	4,43
Total	100	99,99	100,1	100	100						

Source : INSTAT, EMOP 2015 à 2020

1.17. Possession de pièces d'identification par sexe :

En 2009, dans l'ensemble plus de la moitié des jeunes de moins de 15 ans ont une pièce d'identification. La possession de pièces d'identification est plus (élevée) dans le milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit le groupe d'âge considéré. En ce qui concerne le sexe, on note que cette proportion est plus élevée chez les hommes que chez les femmes (53 % contre 48 %).

Tableau 15 : Possession de pièces d'identification par groupe d'âge et le milieu de résidence selon le sexe en 2009

Caractéristiques sociodémographiques	Masculin	Féminin	Ensemble
Groupe d'âge			
0-14 ans	55	54	55
15-64 ans	52	45	49
65 ans et plus	35	33	34
Non déclaré	26	22	24
Milieu de résidence			
Urbain	86	84	85
Rural	43	38	40
Total	53	48	50

Source : INSTAT, RGPH 2009

1.18. Age moyen (médian) à la première maternité par milieu de résidence :

L'âge moyen au premier mariage est plus élevé chez les hommes que chez les femmes quel que soit l'année de l'enquête. En ce qui concerne l'âge médian, on note que les femmes se marient beaucoup plus vite que les hommes. En effet, on constate que l'âge médian (l'âge auquel la moitié des individus se sont mariés) augmente au fil des années.

Tableau 16 : Age médian à la première naissance des femmes de 15 à 49 ans selon l'âge actuel, EDSM, 2006, 2012, 2018, 2024

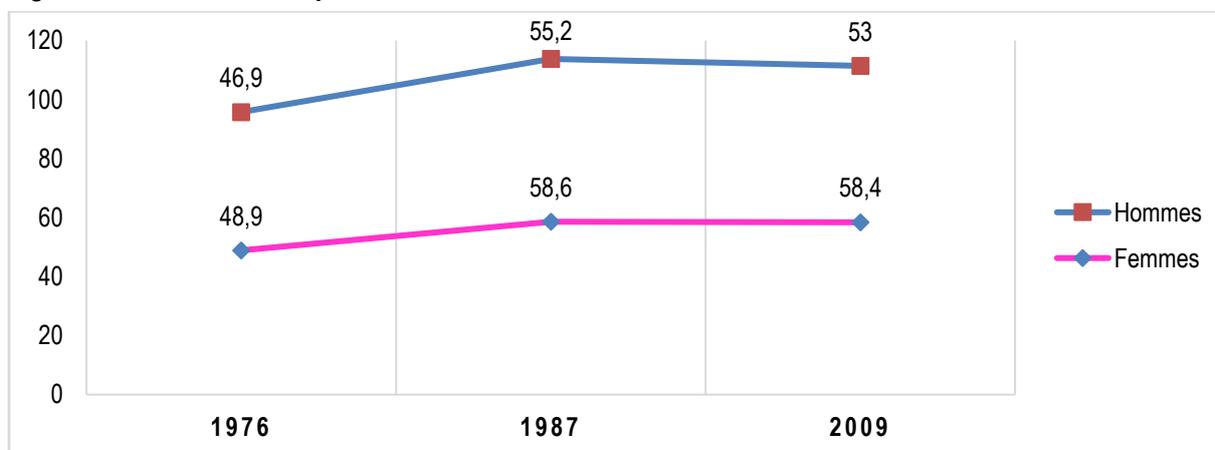
Âge actuel	EDSM-IV 2006	EDSM-V 2012-2013	EDSM-VI 2018	EDSM-VII 2024
20-24	18,3	18,3	19,1	19,3
25-29	18,6	18,8	18,9	19,2
30-34	18,6	19,1	19	19,2
35-39	19,1	20,5	19,6	19,1
40-44	19,4	20,4	19,7	19,5
45-49	20	20,9	19,9	20,1
20-49	18,8	19,3	19,2	19,3
25-49	18,9	19,6	19,2	19,3

Source : INSTAT, EDSM IV, V, VI, VII

1.19. Espérance de vie à la naissance par sexe :

Du premier recensement de 1976 au dernier recensement de 2009, on constate que l'espérance de vie à la naissance chez les femmes est plus élevée que chez les hommes. En outre, on observe une augmentation de la durée de vie au fil du temps quel que soit le sexe avec des écarts plus marqués entre les deux sexes au dernier RGPH.

Figure 8 : Évolution de l'espérance de vie à la naissance de 1976-2009



Source : INSTAT, RGPH 1976, 1987 et 2009

2. Santé :

Dans le domaine de la santé, l'amélioration de l'état de santé de la population demeure au cœur des priorités du Gouvernement. Il faut le rappeler, le Mali a adopté le 15 décembre 1990 sa déclaration de Politique sectorielle de santé et de population basée sur l'approche programme. Cette politique ambitionne de résoudre les problèmes prioritaires de santé du pays. Ceci a été reconfirmé par la Loi d'orientation sur la santé n°02-049 du 22 janvier 2002, qui précise ses grandes orientations sur l'amélioration de la santé des populations.

Le Plan décennal de développement sanitaire et social (PDDSS) 1998-2007 a été mis en œuvre à travers deux programmes quinquennaux suivant l'approche sectorielle, (i) le Programme de développement sanitaire et social (PRODESS) I sur la période 1998-2002 et (ii) le PRODESS II, sur la période 2005-2009.

Prévalence de la contraception :

Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui utilisent une méthode contraceptive.

Échantillon : Toutes les femmes de 15-49 ans, actuellement en union, et les femmes de 15-49 ans non en union sexuellement actives.

Mortalité infantile et mortalité juvénile :

- ☞ **Mortalité néonatale :** probabilité de décéder avant d'atteindre un mois.
- ☞ **Mortalité post néonatale :** probabilité de décéder entre le premier mois et le premier anniversaire (calculé par différence entre les taux de mortalité infantile et néonatale).
- ☞ **Mortalité infantile :** probabilité de décéder entre la naissance et le premier anniversaire.
- ☞ **Mortalité juvénile :** probabilité de décéder entre le premier et le cinquième anniversaire.
- ☞ **Mortalité infanto-juvénile :** probabilité de décéder entre la naissance et le cinquième anniversaire.

Possession de moustiquaires imprégnées d'insecticide :

Ménages qui ont, au moins, une moustiquaire imprégnée d'insecticide (MII). Une MII est une moustiquaire imprégnée industriellement par le fabricant et qui ne nécessite pas de traitement supplémentaire (moustiquaire imprégnée d'insecticide à longue durée d'action ou MIILDA).

Échantillon : Ménages

Couverture universelle en MII dans les ménages

Pourcentage de ménages avec, au moins, une MII pour deux personnes.

Échantillon : Ménages

Taux de mortalité adulte :

Nombre de décès d'adultes pour 1 000 dans la population de 15-49 ans. Les taux de mortalité adulte par groupe d'âges quinquennal sont calculés comme suit : nombre de décès des frères et sœurs de l'enquêtée dans chaque groupe d'âges divisé par le nombre de personnes années d'exposition au risque de décéder dans le groupe d'âges pendant les 7 années ayant précédé l'enquête. Le nombre de décès est le nombre déclaré de décès de frères et de sœurs qui ont eu lieu pendant les 7 années ayant précédé l'enquête. Les personnes-années d'exposition dans chaque groupe d'âges sont calculées pour les frères et sœurs survivants et décédés, basé sur l'âge actuel (pour les survivants) ou l'âge au décès et les années écoulées depuis le décès (pour les décédés).

Échantillon : Frères et sœurs (survivants et décédés) qui étaient âgés de 15-49 ans au cours des 7 années ayant précédé l'enquête, par sexe et par groupe d'âges quinquennal.

2.1. Taux de mortalité :

2.1.1. Dans l'enfance selon le sexe :

La partie porte sur la mortalité des enfants de moins de 5 ans par sexe et par milieu de résidence, de l'EDSM 2006 à l'EDSM 2023-2024.

L'analyse montre que le taux de mortalité néonatale a baissé entre l'EDSM 2006 et 2023-2024 passant de 46 ‰ à 29‰. On constate qu'en 2024, la probabilité de décès d'un enfant avant d'atteindre un mois est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain soit 31 ‰ contre 21 ‰. L'analyse par sexe montre que les garçons ont été plus touchés que les filles de 2006 à 2023-2024. En 2023-2024, le risque de décès est de 33 ‰ chez les garçons et 25 ‰ chez les filles.

Le taux de mortalité post néonatale a diminué de 2006 à 2012-2013 passant de 50 ‰ à 22 ‰ dans l'ensemble et n'a pas subi d'évolution entre 2012-2013 à 2023-2024. Quelle que soit l'année de l'enquête, la prévalence de la mortalité néonatale est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Il ressort de l'analyse par sexe que les filles ont été plus touchées que les garçons exceptés en 2018 où la prévalence est de 18 ‰ chez les filles et de 26 ‰ chez les garçons.

La mortalité infantile est définie comme la probabilité pour un nouveau-né de décéder entre sa naissance et son premier anniversaire. L'analyse montre que le quotient de mortalité infantile pour la période de 5 ans avant l'enquête a baissé de 2006 à 2023-2024 passant de 96 ‰ à 52 ‰.

Par rapport à la mortalité juvénile, le quotient de mortalité a baissé de 2006 à 2012-2013 passant de 105 ‰ à 41 ‰ puis remontée à 49 ‰ en 2018 avant de connaître une diminution en 2023-2024 à 37 ‰.

La tendance de la prévalence de mortalité infanto-juvénile est à la baisse de façon générale mais a évolué en dents de scie en passant de 191 ‰ en 2006 à 95 ‰ en 2012-2013, puis remontée à 101 ‰ en 2018 et a diminué à 87 ‰ en 2013-2024. On constate que le milieu rural a été fortement touché que celui de l'urbain d'où le fort quotient a été enregistré en 2006 avec 211 ‰ contre 133 ‰. Le plus grand écart de décès entre les sexes a été enregistré en 2012-2013 avec une prédominance masculine soit 109 ‰ chez les garçons contre 81 ‰ chez les filles.

Tableau 17 : Mortalité des enfants de moins de 5 ans par sexe et par milieu de résidence, de l'EDSM 2006 à EDSM 2023-2024 (‰).

Caractéristique démographique	Mortalité néonatale				Mortalité post néonatale				Mortalité infantile				Mortalité juvénile				Mortalité infanto-juvénile			
	2006	2012-2013	2018	2023-2024	2006	2012-2013	2018	2023-2024	2006	2012-2013	2018	2023-2024	2006	2012-2013	2018	2023-2024	2006	2012-2013	2018	2023-2024
Sexe de l'enfant																				
Masculin	53	42	34	33	47	21	26	20	99	63	60	53	104	48	48	36	193	109	105	87
Féminin	39	26	31	25	53	22	18	25	92	48	49	50	105	34	50	39	188	81	97	87
Résidence																				
Urbain	34	27	23	21	41	12	13	20	75	39	36	41	63	21	26	13	133	59	61	53
Rural	50	36	35	31	53	24	24	23	104	60	59	54	120	46	55	43	211	103	111	95
Ensemble	46	34	33	29	50	22	22	22	96	56	54	52	105	41	49	37	191	95	101	87

Source : INSTAT/Rapport EDSM IV-2006, EDSM V-2012-2013, EDSM VI-2018 et EDSM VI-2023-2024

2.1.2. Maternelle :

Malgré l'intérêt accordé à la santé maternelle ces dernières décennies au Mali, à travers notamment les politiques de gratuité de la césarienne (2005), de gratuité des moyens de prévention et de traitement du paludisme chez les femmes enceintes (2010) et l'institutionnalisation de la notification des décès maternels, péri et néonataux (2017), la grossesse et l'accouchement restent associés à des risques élevés pour les mères. Le tableau ci-dessous présente la mortalité maternelle par tranche d'âge de 2006 à 2018. Il convient de noter que les données pour cet indicateur n'ont pas été collectées lors de l'EDSM VII 2023-2024.

Les résultats du tableau ci-dessous indiquent une baisse de prévalence de la mortalité maternelle de 2006 à 2018 passant de 1,08 ‰ à 0,70 ‰. Le taux le plus élevé se situe dans la tranche d'âge de 30-34 en 2012-2013 avec 1,75 ‰.

Tableau 18 : Mortalité maternelle par tranche d'âge, de l'EDSM 2006 à EDSM 2018 (‰)

Groupe d'âges	Taux de mortalité maternelle		
	2006	2012-2013	2018
15-19	0,76	0,47	0,32
20-24	1,08	0,46	0,59
25-29	1,38	0,80	0,62
30-34	1,33	1,75	0,97
35-39	1,33	0,74	1,41
40-44	0,60	0,72	0,66
45-49	0,41	0,40	0,39
Ensemble	1,08	0,79	0,70

Source : INSTAT/Rapport EDSM, IV-2006, V-2012-2013 et VI-2018

2.2. Taux de morbidité selon le sexe :

La morbidité de la population est caractérisée par la maladie des individus souffrant des pathologies et des blessures. L'analyse des données du tableau ci-dessous montre une évolution du taux de morbidité en dents de scie de 2014 à 2024 passant de 25,3 % à 34,2 %. Si le pic a été enregistré en 2024, le taux le plus faible a été enregistré en 2015 avec 22,9 % de personne ayant souffert d'au moins une pathologie. L'analyse par sexe montre une prédominance féminine en morbidité quelle que soit l'année avec le plus fort taux en 2024 avec 36,6 % chez les femmes contre 31,7 % chez les hommes à la même année.

Tableau 19 : Taux de morbidité selon le sexe de 2014 à 2024, (%)

Sexe	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Féminin	26,7	24,7	25,3	27,2	24,9	25,3	29,6	25,2	27,5	31,0	36,6
Masculin	23,9	21,1	22,2	24,0	22,5	22,9	26,6	23,5	24,8	27,3	31,7
Ensemble	25,3	22,9	23,8	25,6	23,7	24,1	28,1	24,3	26,2	29,2	34,2

Source : INSTAT/Rapport EMOP, 2014 à 2024

2.3. Principal problème de santé :

Le paludisme ou la fièvre constitue la principale pathologie dont souffre la population malienne. De 2014 à 2024 la proportion des personnes malades du paludisme ou de la fièvre est passée de 16,8 % à 61,6 % et le pic a été enregistré en 2023 avec 64,4 %. En 2024, 14,3 % des femmes ont souffert des maux de ventre contre 6,6 % chez les hommes.

Tableau 20 : Principal problème de santé par sexe les principales pathologies de 2014 à 2024 (%)

Année/Sexe		Fièvre/ Paludisme	Douleur dans le dos	Maux de tête	Maux de ventre
2014	Masculin	16,0	2,8	4,6	2,1
	Féminin	17,5	3,3	4,8	3,8
	Ensemble	16,8	3,1	4,7	3,0
2015	Masculin	11,4	2,9	2,9	1,2
	Féminin	12,5	3,9	3,6	2,8
	Ensemble	11,9	3,4	3,3	2,0
2016	Masculin	12,3	3,2	3,1	1,3
	Féminin	13,5	3,6	3,8	2,9
	Ensemble	12,9	3,4	3,5	2,1
2017	Masculin	13,9	3,1	1,6	1,4
	Féminin	15,0	3,2	1,8	3,0
	Ensemble	14,4	3,2	1,7	2,2
2018	Masculin	12,7	2,9	1,8	1,8
	Féminin	13,4	3,2	2,1	3,4
	Ensemble	13,0	3,1	1,9	2,6
2019	Masculin	14,1	2,9	2,5	2,3
	Féminin	15,0	2,8	2,7	3,9
	Ensemble	14,5	2,9	2,6	3,1
2020	Masculin	16,1	3,5	2,3	2,0
	Féminin	16,7	3,6	2,6	4,4
	Ensemble	16,4	3,5	2,4	3,2
2021	Masculin	18,4	3,1	2,8	2,3
	Féminin	18,6	3,2	3,0	4,5
	Ensemble	18,5	3,1	2,9	3,4
2022	Masculin	62,9	9,7	10,0	7,9
	Féminin	60,3	10,5	8,8	12,5
	Ensemble	61,5	10,1	9,4	10,4
2023	Masculin	65,7	9,3	8,8	6,6
	Féminin	63,3	10,3	8,4	10,1
	Ensemble	64,4	9,8	8,6	8,4
2024	Masculin	63,8	9,9	9,5	6,6
	Féminin	59,8	10,3	10,3	14,3
	Ensemble	61,6	10,1	9,9	10,8

Source : INSTAT/Rapport EMOP, 2014 à 2024

2.4. Principale raison de non-consultation d'un service de santé moderne :

Les principales raisons de non-consultations d'un service de santé moderne évoquées par les malades sont : pas nécessaire, trop cher, trop éloigné, manque de confiance, automédication et autres raisons. La plus citée a été l'automédication avec 67,2 % suivie de Pas nécessaire (21,9 %). L'analyse par sexe selon la première raison montre que les femmes préfèrent l'automédication que les hommes quel que soit l'année de 2015 à 2020 soit plus de cinq femmes sur dix. Pour la seconde raison principale, plus d'hommes pensent que ce n'est pas nécessaire de se faire consulter dans un centre santé moderne (CSM) que les femmes exceptées en 2016 où 41,5 % des femmes disent non nécessaire d'aller au CSM contre 39,5 % d'hommes. Pour les autres raisons, la tendance est diverse entre les hommes et les femmes pendant les six dernières années et parfois on observe une égalité de point de vue notamment en 2017, 2,1 % d'hommes et de femmes pensent les CSM sont éloignés et aussi en 2019, le même constat est fait soit 0,4 % de chacun n'a pas confiance au CSM.

Tableau 21 : Principale raison de non-consultation d'un service de santé moderne de 2015 à 2022.

Raisons	2015			2016			2017			2018			2019			2020		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Pas nécessaire	30,7	30,6	30,6	39,5	41,5	40,5	24,5	22,5	23,5	26,2	25,4	25,8	24,7	20,7	22,6	22,8	21,0	21,9
Trop cher	29,4	27,4	28,4	30,8	30,6	30,7	18,8	19,1	18,9	7,7	8,5	8,1	12,4	11,4	11,8	10,9	9,7	10,3
Trop éloigné	9,9	9,1	9,5	12,4	11,2	11,8	2,1	2,1	2,1	6,4	4,6	5,5	1,9	2,4	2,2	2,2	1,9	2,1
Manque de confiance	1,4	1,6	1,5	1,1	1,0	1,0	0,4	0,8	0,6	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,2	0,3	0,2
Automédication	75,8	77,4	76,6	69,4	68,4	68,9	56,7	57,8	57,3	60,6	63,1	61,9	62,0	67,0	64,5	65,6	68,8	67,2
Autre	12,8	12,4	12,6	5,7	5,1	5,4	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,9	0,7	0,5	0,6	0,8	1,1	0,9

Source : INSTAT/Rapport EMOP, 2015 à 2020

2.5. Utilisation des moustiquaires imprégnées :

Le tableau ci-dessous nous indique une évolution du taux de couverture au Mali en moustiquaire imprégnée d'insecticide (MII) de 2006 à 2023-2024 passant de 21,4% à 62,3%. L'analyse montre une couverture du pays en MII plus élevée en 2018 avec 72,9 %. A la même période plus de sept femmes et hommes sur dix dormaient sous une MII avec respectivement des taux de 75,7 % et de 70,1%. La tranche d'âge de 0 à 5 ans était plus avantagée que les autres couches avec 79,1 % de couverture en MII.

Tableau 22 : Utilisation des moustiquaires imprégnées par groupe d'âge et de sexe, de de l'EDSM 2006 à EDSM 2023-2024 (%)

Caractéristique démographique	Population ayant dormi sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide (MII) la nuit dernière			
	2006	2012-2013	2018	2023-2024
Groupe d'âge				
< 5	27,1	69,0	79,1	67,5
5-14	15,4	52,7	68,0	57,1
15-24	21,3	61,3	71,8	59,3
35-49	27,0	67,8	78,1	68,3
50+	23,0	60,6	74,8	70,3
Sexe				
Masculin	19,0	57,2	70,1	58,9
Féminin	23,8	63,7	75,7	65,5
Ensemble	21,4	60,5	72,9	62,3

Source : INSTAT/EDSM IV-2006, V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024

2.6. Paludismes :

Le paludisme constitue la principale cause de la morbidité dans le monde. En outre, selon le rapport mondial 2022, il a été enregistré 94 %³ de cas du paludisme en Afrique avec 95 % de décès selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Au Mali, aucune couche démographique n'est épargnée par cette maladie.

2.6.1. Incidence par sexe:

Les résultats du tableau ci-dessous montrent une évolution à la hausse de 2014 à 2023 de l'incidence du paludisme en passant de 16,8 % à 17,3 %. Le pic a été enregistré en 2020 avec une prévalence estimée à 20,6 %. L'analyse par sexe montre que les femmes sont plus touchées que les hommes par cette pathologie quelle que soit l'année. Mais en 2017, on observe un léger écart entre les deux sexes soient 16,1 % et 16,9 % respectivement pour les femmes et les hommes.

Tableau 23 : Indécence du paludisme par sexe de 2014 à 2023

Année	Masculin	Féminin	Total
2014	16,0	17,5	16,8
2015	15,3	17,2	16,3
2016	17,7	18,5	18,1
2017	16,1	16,9	16,5
2018	14,8	16,3	15,6
2019	15,4	16,9	16,1
2020	20,1	21,0	20,6
2021	13,1	13,7	13,4
2022	15,4	16,3	15,9
2023	16,6	18,1	17,3

Source : INSTAT/Rapport EMOP, 2014 à 2023, Passage 2.

³ <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/malaria#cms>

2.6.2. Incidence chez la femme enceinte :

L'incidence du paludisme chez les femmes enceintes a connu une évolution tendancielle à la hausse entre 2021 et 2023. La prévalence de décès des femmes enceintes en 2021 est de 120,4 ‰ et de 137,7 ‰ en 2023.

L'analyse par région montre qu'en 2022, les femmes de la région de Ménaka ont été plus touchées que les autres régions avec 234,6 ‰ des cas de décès dû au paludisme et la région de Taoudenni a enregistré la plus faible incidence pendant les trois années avec 25,9 ‰ de décès.

Tableau 24 : Incidence du paludisme chez la femme enceinte de 2014 à 2023 (‰)

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Kayes	nd	59,6	73,1	54,1						
Koulikoro	nd	161,4	188,5	189,7						
Sikasso	nd	134,9	134,8	150,2						
Ségou	nd	146,5	162,7	176,7						
Mopti	nd	133,6	166,3	163,0						
Tombouctou	nd	122,3	152,5	152,8						
Gao	nd	106,3	130,7	172,5						
Kidal	nd	22,6	74,3	92,2						
Taoudenni	nd	60,4	50,4	25,9						
Ménaka	nd	184,0	234,6	196,0						
Bamako	nd	72,4	63,3	56,6						
Total	nd	120,4	135,2	137,7						

Source : DGSHP/DHIS2-2021 à 2023

2.6.3. Taux de létalité chez la femme enceinte :

De 2014 à 2023, les services de gynéco obstétriques/Maternités des hôpitaux du Mali ont enregistré de complications obstétricales directes et cas de complications indirectes. Le taux de létalité le plus élevé pour complications obstétricales dans les structures SONU a été enregistré en 2016 avec 6,7 %.

Parmi les complications obstétricales directes, 17,80 % de décès ont été observés en 2018. Le taux de décès des femmes dû à l'hémorragie le plus élevé est de 43,60 % en 2020. De cette date à 2023, le risque de décéder de l'hémorragie a considérablement baissé à 4,64 % en 2023.

Le décès maternel à la suite de la césarienne est passé de 0,28 % en 2016 à 0,18 % en 2023. Le décès maternel en milieu de soins a aussi baissé passant de 0,55 % en 2016 à 0,46 % en 2023. Mais on constate une évolution à la hausse entre 2019 et 2021 passant de 0,43 % à 0,49 % avant de baisser 0,46% en 2022 et 2023.

Tableau 25 : Taux de létalité chez la femme enceinte au Mali de 2014 à 2023

Année	Taux de létalité pour complications obstétricales dans les structures SONU	Proportion de décès dus aux autres complications directes	Proportion de décès dus à l'hémorragie	Proportion de décès maternel après césarienne	Taux de décès maternel en milieu de soins
2014	1,07	ND	18,00	ND	ND
2015	ND	ND	ND	ND	ND
2016	6,70	10,50	21,60	0,28	0,55
2017	1,40	15,80	32,10	0,22	0,53
2018	1,80	17,80	38,40	0,20	0,48
2019	1,20	8,70	38,40	0,21	0,43
2020	1,30	8,20	43,60	0,17	0,48
2021	1,52	10,49	6,45	0,20	0,49
2022	1,20	7,30	4,98	0,14	0,46
2023	1,15	10,57	4,64	0,18	0,46

Source : DGSHP/DHIS2, 2014 à 2023

2.7. Prévalence de la contraception :

L'analyse du tableau ci-dessous montre une évolution en dents de scie de la prévalence de la contraception entre 2014 et 2023 en passant de 12,16% à 22,18 %. En outre, on observe une disparité régionale par rapport à cette prévalence. En 2015, 2016 et 2018, les taux d'utilisation de la méthode moderne de contraception les plus élevés ont été observés à Bamako avec 33 % en 2016 et à Koulikoro avec 34,04 % en 2023.

Tableau 26 : Prévalence de la contraception de la méthode moderne, de 2014 à 2023

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Kayes	9,59	8,54	17,00	19,22	21,17	21,90	22,07	18,48	17,26	16,82
Koulikoro	13,15	15,10	25,00	27,00	26,96	22,80	30,64	29,54	31,32	34,03
Sikasso	14,63	12,60	24,00	24,00	19,93	8,50	11,24	12,15	16,02	18,64
Ségou	16,84	16,13	22,00	18,00	17,15	10,90	13,79	18,24	22,42	28,12
Mopti	6,26	8,64	13,00	14,00	21,50	16,40	15,72	12,87	19,05	26,54
Tombouctou	1,70	2,60	11,00	14,00	8,00	2,80	7,40	7,23	7,36	6,85
Gao	4,46	6,89	3,00	4,00	3,88	2,60	4,80	2,68	4,75	4,12
Kidal	0,58	0,62	2,00	3,00	2,45	4,20	0,00	2,49	0,78	3,97
Taoudenni	*	*	*	0,01	0,10	0,18	1,00	0,33	ND	ND
Ménaka	*	*	*	9,65	2,14	0,15	0,00	0,00	0,01	ND
Bamako	17,30	24,07	33,00	24,00	30,04	14,60	17,62	22,49	20,92	18,44
Total	12,16	13,17	21,00	20,00	20,87	14,30	17,10	17,49	19,71	22,18

Source : DGSHP/Annuaire SLIS, 2014 à 2020, DHIS2, 2021 à 2023

* : A partir de 2017, ces régions ont été couvertes.

2.8. Suivi de la grossesse et assistance à l'accouchement :

Le suivi de la grossesse constitue une étape importante en matière de la santé de la mère et de l'enfant. L'analyse des résultats du tableau ci-dessous montre que le taux des femmes n'ayant pas effectué aucune visite prénatale durant leur grossesse a baissé de 2006 à 2023-2024 passant de 33 % à 13,5 %. De 2006 à 2018, ce taux est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural mais par contre en 2023-2024 ce taux est plus élevé en milieu rural avec 16,2 % contre 3,3 % en milieu urbain.

La prévalence des femmes ayant fait plus de quatre visites prénatales ont subi une augmentation entre 2006 et 2023-2024 où elle est passée de 28,4 % à 51,2 % de CPN.

De 2006 à 2023-2024, le pourcentage des femmes ayant effectué leur première visite prénatale avant d'atteindre quatre mois a augmenté passant de 24 % à 38 %. Il ressort que les femmes en milieu rural ont plus effectué cette visite que celles vivantes en milieu urbain exceptée en 2023-2024 où le taux est moins élevé avec 34,3 % contre 51,5 % en milieu urbain.

Tableau 27 : Suivi de la grossesse et assistance à l'accouchement, EDSM 2006, 2021-2013, 2018 et 2023-2024

Nombre de visite de prénatales et stade de la grossesse	2006			2012-2013			2018			2023-2024		
	Urbain	Rural	Ens.	Urbain	Rural	Ens.	Urbain	Rural	Ens.	Urbain	Rural	Ens.
Nombre de visite de prénatales												
Aucune	27,2	11,4	33,0	24,3	6,4	28,9	18,9	5,1	22,5	3,3	16,2	13,5
1	6,3	3,1	7,5	5,5	3,4	6,0	5,5	3,0	6,2	2,5	5,5	4,9
2-3	28,9	28,0	29,2	28,4	21,0	30,3	30,2	18,3	33,4	22,9	32,2	30,2
4+	35,6	55,0	28,4	41,0	67,5	34,2	43,2	69,3	36,2	70,7	46,0	51,2
Ne sait pas /manquant	2,0	2,5	1,9	0,8	1,7	0,6	2,2	4,3	1,7	0,6	0,2	0,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de mois de grossesse à la première visite prénatale												
Pas de soins prénatales	27,2	11,4	33,0	24,3	6,4	28,9	18,9	5,1	22,5	3,3	16,2	13,5
<4	30,4	47,5	24,0	34,0	55,3	28,5	35,2	53,3	30,4	51,5	34,3	38,0
4-5	23,9	26,7	22,8	26,6	26,4	26,7	29,0	30,3	28,7	39,0	41,4	40,9
6-7	13,9	11,7	14,8	11,9	7,5	13,0	13,1	8,4	14,3	ND	ND	ND
8+	3,1	1,9	3,6	2,5	3,8	2,2	2,8	1,7	3,1	6,2	7,7	7,4
Ne sait pas/manquant	1,5	0,8	1,8	0,7	0,6	0,7	1	1,2	1	0,1	0,3	0,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : INSTAT/EDSM IV-2006, V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024

2.9. Taux d'accouchements assistés :

L'assistance à l'accouchement est très souvent liée au suivi de la grossesse dans un centre de santé. De 2014 à 2024, le taux d'accouchement assisté a baissé de façon générale tout en évoluant en dents de scie passant de 59 % en 2014 à 51 % en 2023. C'est en 2016 que le taux le plus élevé a été enregistré soit 68 % des femmes assistées au cours de leur accouchement.

L'analyse par région montre que 130 % des femmes ont été assistées au cours de leurs accouchements dans le district Bamako en 2016 suivi de la région de Koulikoro à la même année avec 73 %.

Tableau 28 : Taux d'accouchements assistés par région de 2014 à 2023

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Kayes	52	46	50	49	49	53	52	38	42	46
Koulikoro	67	64	73	65	67	69	70	56	57	63
Sikasso	66	65	72	66	66	65	64	40	41	46
Ségou	56	54	62	52	51	48	45	33	33	43
Mopti	46	47	45	37	37	35	33	25	30	39
Tombouctou	25	25	29	28	28	30	30	23	26	27
Gao	20	26	33	31	32	35	39	37	46	58
Kidal	11	11	25	15	16	28	16	22	25	27
Taoudenni	*	*	*	0,4	2	3	6	4	6	19
Ménaka	*	*	*	20	17	34	31	30	29	42
Bamako	91	88	130	79	84	87	82	99	85	86
Total	59	57	68	55	56	56	55	45	45	51

Source : DGSHP/Annuaire SLIS, 2014 à 2020, DHIS2-2021 à 2023

* : A partir de 2017, ces régions ont été couvertes.

2.10. Type d'assistance à l'accouchement selon le milieu de résidence :

Le type d'assistance à l'accouchement est constitué des personnels de santé et d'autres personnes impliquées à l'accouchement. Ainsi les résultats du tableau montrent que les infirmiers et les sage-femmes ont assisté plus les accouchements que les autres personnels de santé en charge de ce service avec respectivement 25,4 %, 34,3 %, 61,2 % et 55,1 % de 2006 à 2023-2024.

Le taux d'assistance à l'accouchement par un prestataire qualifié a augmenté de 2006 à 2018 passant de 49 % à 67,3 % et diminué à 65,5 % en 2023-2024. Il ressort de l'analyse que ce taux est plus élevé en milieu urbain que rural quelle que soit l'année de l'EDS.

Tableau 29 : Type d'assistance à l'accouchement selon le milieu de résidence, EDSM 2006, 2012-2013, 2018 et 2023-2024 (%).

Caractéristiques du personnel d'assistance / Résidence		2006	2012-2013	2018	2023-2024
Médecin	Urbain	3,6	13,2	15,9	22,6
	Rural	0,6	2,1	3,5	7,0
	Ensemble	1,4	4,2	6,0	10,4
Infirmière/sage-femme	Urbain	63,1	72,5	78,4	69,9
	Rural	11,5	25,2	56,9	51,1
	Ensemble	25,4	34,3	61,2	55,1
Infirmière auxiliaire/sage-femme	Urbain	ND	2,2	ND	4,0
	Rural	ND	1,5	ND	19,8
	Ensemble	ND	1,7	ND	16,4
Autre personnel de santé	Urbain	13,3	4,5	0,6	0,5
	Rural	25,5	21,9	3,5	1,6
	Ensemble	22,2	18,6	2,9	1,4
Accoucheuse traditionnelle	Urbain	6,6	3,2	1,5	1,4
	Rural	28,0	32,3	17,9	10,0
	Ensemble	22,2	26,7	14,6	8,3
Parent ou autre	Urbain	9,6	1,8	3,2	0,9
	Rural	16,1	10,2	17,0	5,6
	Ensemble	14,4	8,6	14,2	4,6
Aucun	Urbain	3,1	2,6	0,4	0,9
	Rural	17,5	6,9	1,2	4,6
	Ensemble	13,6	6,0	1,0	3,8
Assistance durant l'accouchement par un prestataire qualifié	Urbain	80,0	92,4	94,3	92,5
	Rural	37,6	50,7	60,4	58,1
	Ensemble	49,0	58,6	67,3	65,5
Accouchement par césarienne	Urbain	3,9	6,8	5,7	nd
	Rural	0,8	1,7	1,7	nd
	Ensemble	1,6	2,7	2,5	nd
Pourcentage ayant eu le contact "peau-à-peau" immédiatement après la naissance	Urbain	ND	ND	34,3	54,5
	Rural	ND	ND	20,9	33,6
	Ensemble	ND	ND	23,6	38,1

Source : INSTAT/EDSM IV-2006, V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024

2.11. Taux de décès maternels :

Le tableau ci-dessous présente le taux de décès de femmes liés à des causes maternelles. L'analyse des données montre une baisse du taux de décès à des causes maternelles de 2006 à 2018. En 2006, trois femmes sur dix sont décédées au cours des 7 années ayant précédé l'enquête, soit pendant la grossesse ou l'accouchement, soit pendant les 42 jours qui ont suivi l'accouchement ou la fin de la grossesse. Ce taux a baissé en 2018 à 20,8 %. La tranche d'âge de 30 à 34 ans a été plus touchée que les autres avec un taux de mortalité des causes maternelles de 64,6 % en 2012-2013 suivie de celle de 25-29 ans avec 46,7 % en 2006.

Tableau 30 : Taux de décès des femmes de 15 à 49 ans qui sont maternels⁴ selon les tranches d'âges, EDSM 2006, 2021-2013 et 2018 (%).

Groupe d'âges	2006	2012-2013	2018
15-19	36,2	29,3	13,6
20-24	35,5	23,1	20,4
25-29	46,7	27,9	24,7
30-34	29,6	64,6	28,6
35-39	27,9	31,9	33,7
40-44	24,9	20,3	9,1
45-49	21,9	6,5	6,0
Ensemble	31,0	31,7	20,8

Source : INSTAT/EDSM IV-2006, V-2012-2013 et VI-2018

2.12. Vaccination et santé des enfants par sexe :

La vaccination des enfants est très importante dans la lutte contre les maladies de la petite enfance notamment la polio, la méningite, etc. L'analyse des données montre une hausse du taux de vaccination à tous les vaccins entre 2006 et 2023-2024 passant de 48,2 % à 67,9 %. Malgré une baisse de prévalence de 2006 à 2012-2013 passant de 48,2 % à 38,9 %, elle a augmenté 67,9 % en 2023-2024.

Indépendamment du sexe, le taux de vaccination chez les enfants de 12 à 23 mois a connu une baisse entre EDSM 2006 et EDSM 2012-2013 passant de 51,6% à 38,5% chez les garçons et de 44,7% à 39,3% chez les filles. Par contre, sur la période 2013-2024 la tendance est haussière : chez les garçons le taux est passé de 38,5% en 2012-2013 à 44,2% en 2018 et ensuite 68,6% en 2023-2024, chez les filles il est passé de 39,3% en 2012-2013 à 44,9% en 2018 pour atteindre 67,6% en 2023-2024.

Tableau 31 : Prévalence de la vaccination à tous les vaccins chez les enfants de 12 à 23 mois par sexe, EDSM 2006, 2021-2013, 2018 et 2023-2024 (%).

Sexe	2006	2012-2013	2018	2023-2024
Masculin	51,6	38,5	44,2	68,6
Féminin	44,7	39,3	44,9	67,2
Ensemble	48,2	38,9	44,6	67,9

Source : INSTAT/EDSM IV-2006, V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024

2.13. Connaissance des moyens de contraception par sexe et milieu de résidence :

L'utilisation de la contraception permet d'éviter des grossesses non désirées ou non planifiées et prévient des grossesses à risque. La contraception contribue également à l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant.

⁴ La mortalité maternelle n'a pas été collectée lors de l'EDSM VII-2023-2024

Les résultats du tableau montrent que les hommes ont un niveau de connaissance plus élevés que les femmes de 2006 à 2023-2024 quelle que soit la méthode. C'est en 2023-2024 que le niveau de connaissance des femmes et des hommes est plus élevé avec 97,8 % des femmes ayant entendu parlé d'une méthode et 97,7 % ayant entendu parlé d'une méthode moderne contre respectivement 99,2 % et 99,1 % chez les hommes.

Tableau 32 : Pourcentage de femmes et d'hommes de 15 à 49 ans, actuellement en union, qui ont entendu parler d'au moins une méthode contraceptive et pourcentage ayant entendu parler d'au moins une méthode contraceptive moderne selon le milieu, EDSM 2006, 2012-2013, 2018 et 2023-2024 (%).

Milieu de résidence	2006		2012-2013				2018				2023-2024					
	Femme		Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme		Homme	
	Ont entendu parlé d'une méthode	Ont entendu parlé d'une méthode moderne	Ont entendu parlé d'une méthode	Ont entendu parlé d'une méthode moderne	Ont entendu parlé d'une méthode	Ont entendu parlé d'une méthode moderne	Ont entendu parlé d'une méthode	Ont entendu parlé d'une méthode moderne	Ont entendu parlé d'une méthode	Ont entendu parlé d'une méthode moderne	Ont entendu parlé d'une méthode	Ont entendu parlé d'une méthode moderne	Ont entendu parlé d'une méthode	Ont entendu parlé d'une méthode moderne	Ont entendu parlé d'une méthode	Ont entendu parlé d'une méthode moderne
Urbain	86,8	86,4	98,6	98,3	96,3	96,1	98,6	98,6	98,8	98,5	99,6	99,2	99,4	99,4	99,9	99,9
Rural	71,2	69,9	91,6	91,2	82,4	82,1	96,9	96,5	93,4	93,2	97,7	97,7	97,4	97,3	99,0	98,8
Ensemble	76,0	75,0	93,1	92,5	85,2	85,0	97,2	96,9	94,6	94,4	98,2	98,1	97,8	97,7	99,2	99,1

Source : INSTAT, EDSM 2006, 2012-2013, 2018 et 2023-2024.

2.14. Prévalence du VIH/Sida :

Le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) est l'agent pathogène qui provoque une infection chronique évoluant vers le sida, en l'absence de traitement ARV. Il s'agit d'un rétrovirus (un virus à ARN) de la famille des lentivirus, qui provoquent des maladies à évolution lente.

2.15. Dépistage et sérologie de l'infection à VIH par sexe :

Les résultats du tableau 33 montrent qu'au Mali, 1,3 % et 1,1 % des adultes âgés de 15-49 ans ont été séropositifs en 2006 et 2012. Les taux de séroprévalence chez les femmes de 15-49 ans (1,5 % et 1,3 %) sont plus élevés que celui estimés chez les hommes du même groupe d'âges (1,0 % et 0,8 %).

Tableau 33 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans et d'hommes de 15-59 ans séropositifs selon l'âge, EDSM IV-2006 et V-2018

Groupe d'âge	EDSM 2006			EDSM 2012		
	Femme	Homme	Ensemble	Femme	Homme	Ensemble
15-19	0,6	0,7	0,6	0,8	0,3	0,6
20-24	1,3	0,8	1,1	1,5	0,2	1,0
25-29	2,0	0,6	1,5	1,2	0,7	1,0
30-34	2,2	2,2	2,2	1,4	1,0	1,3
35-39	2,2	0,6	1,5	2,0	0,7	1,4
40-44	1,9	1,9	1,9	1,4	2,3	1,8
45-49	1,2	0,8	1,0	1,5	1,3	1,4
50-59	na	1,7	na	na	1,2	na
Ensemble 15-49	1,5	1,0	1,3	1,3	0,8	1,1
Ensemble 15-59	na	1,1	na	na	0,9	na

Source : INSTAT/EDSM IV-2006 et V-2012-2013

2.16. Indicateurs de TME/VIH :

Les indicateurs de transmission du VIH de la mère à l'enfant (TME) portent sur le niveau de connaissance des femmes de 15-49 ans et des hommes de 15 à 59 ans qui savent que le risque de TME peut être réduit par la prise de médicaments spéciaux par la mère.

Dans l'ensemble, on constate que le niveau de connaissance sur cette approche est plus élevé chez les femmes que chez les hommes selon en 2012-2013 et 2023-2024 pour la tranche d'âge de 15 à 49 ans. L'analyse montre un niveau de connaissance plus élevé chez les femmes que chez les hommes exceptés en 2006 où les hommes savent plus que les femmes le risque de TME avec 29,4 % contre 24,5 %. La tranche d'âge de 30 à 39 ans à la connaissance la plus élevée du risque de TME avec 50,9 % chez les femmes et 46,8 % chez les hommes en 2023-2024.

Tableau 34 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans et d'hommes de 15-59 ans sachant que le risque de TME peut être réduit par la prise de médicaments spéciaux par la mère selon l'âge, EDSM 2006, 2012-2013, 2018 et 2023-2024 (%).

Groupe d'âge	EDSM 2006		EDSM 2012		EDSM 2018		EDSM 2023-2024	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
15-24	26,0	28,7	38,1	33,6	35,4	30,2	33,7	24,7
15-19	25,6	25,5	26,0	30,9	30,0	25,4	27,2	20,5
20-24	26,4	33,1	40,2	38,1	41,4	38,1	41	30,6
25-29	25,2	31,9	39,4	33,7	39,8	41,4	47,4	40,2
30-39	23,9	29,3	36,7	38,2	40,8	43,9	50,9	46,8
40-49	21,4	29,5	34,0	39,3	39,4	39,4	46,8	46,5
50-59	na	30,8	na	40,5	na	41,2	na	44,6
Ensemble 15-49	24,5	29,4	37,3	36,3	38,4	37,7	42,5	36,4
Ensemble 15-64	na	29,6	na	36,9	na	38,2	na	37,6

Source : INSTAT/EDSM IV-2006, V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024

2.17. Situation des avortements :

Les causes des avortements sont multiples qu'ils soient effectués dans les centres de santé ou pas. Les cas enregistrés dans les services de santé connaissent une évolution tendancielle à la hausse de 2015 à 2023. Le plus faible nombre a été enregistré en 2017 avec 614 cas contre le plus fort effectif en 2023 avec 21 656 cas. Il existe de disparité entre les régions où on observe plus de cas à Koulikoro avec 5 038 cas d'avortement en 2023.

Tableau 35 : Situation des avortements par région de 2015 à 2023

Région	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Kayes	788	697	197	1 531	1 818	2 109	2 135	2 380	2 712
Koulikoro	1 084	1 226	56	2 111	2 700	2 877	4 010	4 573	5 036
Sikasso	551	843	40	2 306	2 598	2 939	3 320	3 357	3 728
Ségou	1 026	1 093	97	1 455	1 649	1 945	2 126	2 535	3 620
Mopti	527	782	17	1 255	1 405	1 508	1 676	1 930	2 765
Tombouctou	40	177	36	401	424	510	581	595	582
Gao	247	87	54	407	539	546	697	706	807
Kidal	0	4	40	25	77	32	54	68	118
Taoudenni	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Ménaka	NA	NA	0	19	58	28	49	17	25
Bamako	847	1 181	77	1 978	2 465	2 159	2 114	2 210	2 263
Total	5 110	6 090	614	11 488	13 733	14 653	16 762	18 371	21 656

Source : DGSH/Annuaire SLIS, 2015 à 2020, DHIS2, 2021 à 2023

3. Éducation :

Pourcentage d'enfants dans les structures d'encadrement de la petite enfance : C'est le nombre total d'enfants inscrits dans les structures d'encadrement de la petite enfance divisée par la population des enfants de 3 à 5 ans. L'indicateur est désagrégé par sexe.

Taux brut d'admission

- **Au premier cycle** : Ce taux indique le nombre d'enfants nouveaux admis dans la 1ère année d'études en pourcentage d'enfants qui ont le droit d'y être admis.

Expression de calcul =
$$\frac{\text{Nbre de nouveaux élèves tous âges admis en 1ère année d'études}}{\text{Population d'âge légal d'admission (7 ans)}} \times 100$$

- **Au second cycle** : Ce taux indique le nombre d'enfants nouveaux admis en 7ème année d'études en pourcentage d'enfants qui ont le droit d'y être admis.

Expression de calcul =
$$\frac{\text{Nbre de nouveaux élèves tous âges admis en 7ème année d'études}}{\text{Population d'âge légal d'admission (13 ans)}} \times 100$$

Taux d'alphabétisation : C'est le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus, qui sait lire et écrire dans une langue donnée.

Niveau d'instruction : C'est le niveau d'instruction atteint par la population. Les catégories sont : Aucun niveau, Fondamental 1, Fondamental 2, Secondaire, Supérieur. L'indicateur est désagrégé par sexe

Taux brut de scolarisation (TBS) : Le TBS est le rapport entre l'effectif des enfants à un cycle donné, quel que soit leur âge, et l'effectif des enfants d'âge scolaire officiel du cycle considéré, exprimé en pourcentage. Le TBS peut être supérieur à 100 % en raison des fréquentations précoces et de celles des enfants ayant dépassé l'âge limite officiel dans le cycle suite aux redoublements.

Taux net de scolarisation (TNS) : Le TNS est le pourcentage d'enfants d'âge scolaire officiel d'un cycle donné qui fréquentent effectivement ce cycle. Il donne la mesure exacte de l'inscription à l'école et fournit des informations significatives quant au rapport entre élèves scolarisés ou non. Il est au plus égal à 100 % si tous les enfants d'âge scolaire du cycle fréquentent.

Taux d'Achèvement (TA)

- **Au premier cycle** : Ce taux indique le nombre d'élèves nouveaux admis en 6ème année d'études sur La population d'enfants d'âge susceptible (12ans) d'être en 6ème année.

Expression de calcul =
$$\frac{\text{Nbre de nouveaux élèves admis en 6ème année}}{\text{Population 12ans}} \times 100$$

- **Au second cycle** : Ce taux indique le nombre d'élèves nouveaux admis en 9^{ème} année d'études sur La population d'enfants d'âge susceptible (15ans) d'être en 9^{ème} année.

$$\text{Expression de calcul} = \frac{\text{Nbre de nouveaux élèves admis en 9ème année}}{\text{Population 15ans}} \times 100$$

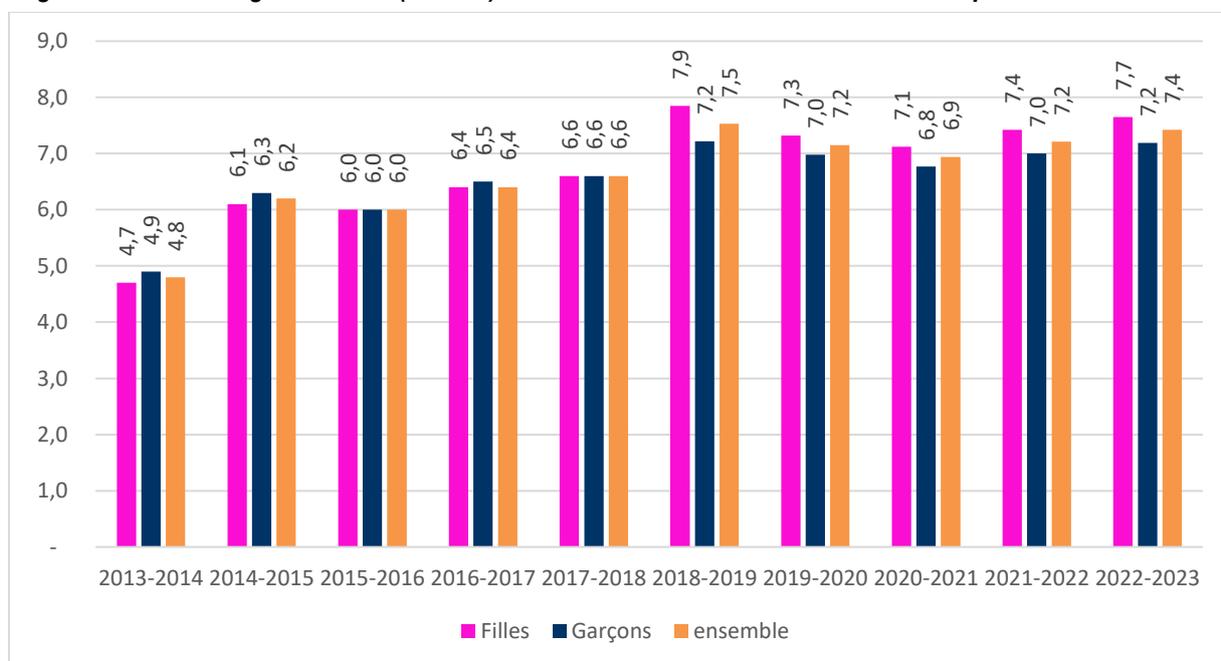
Indice de Parité des Sexes (IPS) : Rapport entre la valeur d'un indicateur donné correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin. Un IPS compris entre 0,97 et 1,03 indique la parité entre les sexes. Un IPS inférieur à 0,97 indique une disparité en faveur du sexe masculin.

Taux de transition : Le taux de transition dans le secondaire. Nombre de nouveaux entrants en première année de l'enseignement secondaire au cours d'une année scolaire donnée, exprimé en **pourcentage** du nombre d'élèves inscrits en dernière année du primaire au cours de l'année précédente

3.1. Pourcentage d'enfants (3-5 ans) dans les structures d'encadrement de la petite enfance :

Le pourcentage d'enfants de 3 à 5 ans dans les structures d'encadrement de la petite enfance a varié de 4,8% en 2014 à 7,4% en 2024 dans l'ensemble. Cependant, ce taux varie chez les filles de 4,7% à 7,7% et de 4,9% à 7,2% chez les garçons. On constate dans ce graphique qu'à partir de 2019 que la proportion des filles dans les structures d'encadrement de la petite enfance dépasse celle des garçons jusqu'en 2023.

Figure 9 : Pourcentage d'enfants (3-5 ans) dans les structures d'encadrement de la petite enfance



Source : CPS/Éducation, Rapport de Suivi des Indicateurs du Système Éducatif de 2015-2016, 2020-2021, 2022-2023

Tableau 36 : Nombre d'enfants (3-5 ans) dans les structures d'encadrement de la petite enfance

Nombre d'enfants (3-5 ans) dans les structures d'encadrement de la petite enfance								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Filles	52 068	52 984	62 273	65 570	70 064	73 020	71 624	73 419
Garçons	51 364	53 560	64 222	65 544	72 459	74 431	70 487	72 253
Total	103 432	106 544	126 495	131 114	142 523	147 451	142 111	145 672

Source : CPS/Éducation, Rapport de Suivi des Indicateurs du Système Éducatif de 2015-2016, 2020-2021, 2022-2023

3.2. Taux Brut d'Admission :

Le TBA au fondamental 1 a connu une évolution en parabole entre les années scolaires 2015-2016 et 2019-2020, en augmentant de 63% en 2015-2016 à 88% en 2019-2020, puis en baissant au même niveau en 2020-2021. Globalement il est plus élevé pour les garçons que pour les filles sur la période considérée.

Tableau 37 : Évolution du taux brut d'admission (TBA) au Fondamental I de 2015-2016 à 2022-2023

Sexe	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Hommes	68	75	82	85	91	83	87	86
Femmes	58	63	71	79	85	78	79	80
Ensemble	63	69	76	82	88	81	83	83

Source : CPS/Éducation, Rapport de Suivi des Indicateurs du Système Éducatif de 2015-2016 à 2022-2023

Le TBA au fondamental 2 a connu une augmentation entre 2015-2016 et 2020-2021 en passant de 38% à 50%, après avoir connu une baisse de 1 point en 2022-2023. Néanmoins il convient de noter que le TBA est plus élevé pour les garçons sur toute la période considérée.

Tableau 38 : Évolution du taux brut d'admission (TBA) au Fondamental II de 2015-2016 à 2022-2023

Sexe	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Hommes	43	50	49	52	51	53	50	51
Femmes	34	43	44	48	48	48	48	50
Ensemble	38	46	47	50	50	50	49	51

Source : CPS/Éducation, Rapport de Suivi des Indicateurs du Système Éducatif de 2015-2016, 2020-2021, 2022-2023

3.3. Taux d'alphabétisation selon le sexe :

Le taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus passe de 31% en 2014 à 40% en 2024 dans l'ensemble. Il est deux fois plus élevé chez les hommes. En 2024, 50% des hommes étaient alphabétisés contre 31% des femmes.

Tableau 39 : Évolution du taux d'alphabétisation selon le sexe (%)

Année	Masculin	Féminin	Ensemble
2014	41,5	21,5	31,0
2015	45,1	22,2	33,1
2016	41,4	21,6	31,0
2017	44,8	24,6	34,3
2018	46,2	25,7	35,5
2019	43,9	24,5	33,8
2020	40,4	22,1	30,8
2021	40,4	22,1	30,8
2022	45,6	25,8	35,0
2023	46,1	25,8	35,3
2024	50,2	30,9	40,0

Source : INSTAT/EMOP, 2014 à 2024

3.4. Niveau d'instruction des individus selon le sexe :

Nous présentons le niveau d'instruction de la population de 4 ans et plus, et celle de 25 ans et plus.

3.4.1. Population de 4 ans et plus :

Il ressort que près de deux personnes âgées de 4 ans et plus sur trois étaient sans niveau d'éducation sur la période 2014-2024. Cette proportion de personnes sans niveau d'éducation est plus élevée pour les femmes quelle que soit l'année considérée.

En 2024, 56,4% des personnes de 4 ans et plus sont sans niveau d'éducation (60% pour les femmes et 52,7% pour les hommes). De même, 36% des personnes ont un niveau fondamental (1 ou 2) et 7,7% ont le niveau secondaire ou supérieur.

Tableau 40 : Niveau d'instruction des individus de 4 ans et plus selon le sexe

4 ans et plus		Aucun niveau	Fondamental 1	Fondamental 2	Secondaire	Supérieur
2014	Femme	71,2	20,4	6,3	1,6	0,5
	Homme	61,2	24,8	9,2	3,1	1,7
	Ensemble	66,3	22,6	7,8	2,4	1,1
2015	Femme	70,4	20,6	6,7	1,8	0,5
	Homme	59,9	25,4	10,0	3,2	1,5
	Ensemble	65,2	23,0	8,3	2,5	1,0
2016	Femme	69,7	21,2	7,3	1,4	0,5
	Homme	61,4	25,4	9,4	2,5	1,4
	Ensemble	65,6	23,3	8,3	1,9	0,9
2017	Femme	69,6	20,4	8,0	1,5	0,4
	Homme	61,4	23,6	10,5	2,9	1,6
	Ensemble	65,6	22,0	9,2	2,2	1,0
2018	Femme	67,6	21,6	8,4	1,7	0,6
	Homme	59,7	24,7	10,5	3,2	1,8
	Ensemble	63,7	23,2	9,5	2,4	1,2
2019	Femme	68,7	20,5	8,5	1,6	0,7

	Homme	60,8	24,5	10,4	2,7	1,7
	Ensemble	64,8	22,5	9,4	2,1	1,2
2020	Femme	70,7	20,2	7,2	1,4	0,5
	Homme	63,3	23,6	9,3	2,6	1,2
	Ensemble	67,0	21,9	8,2	2,0	0,8
2021	Femme	60,0	23,8	10,0	4,9	1,2
	Homme	52,7	27,0	11,2	6,4	2,7
	Ensemble	56,4	25,4	10,6	5,7	2,0
2022	Femme	64,2	22,6	7,9	4,4	0,9
	Homme	56,4	26,7	9,3	5,9	1,8
	Ensemble	60,4	24,6	8,6	5,1	1,3
2023	Femme	61,9	24,4	8,2	4,6	0,9
	Homme	53,5	28,2	10,1	6,2	2,0
	Ensemble	57,7	26,3	9,1	5,4	1,5
2024	Femme	60,0	23,8	10,0	4,9	1,2
	Homme	52,7	27,0	11,2	6,4	2,7
	Ensemble	56,4	25,4	10,6	5,7	2,0

Source : INSTAT/EMOP, 2014 à 2024

3.4.2. Population de 25 ans et plus :

Dans l'ensemble, près de huit personnes de 25 ans et plus sur dix étaient sans niveau d'instruction sur la période 2014-2024. La proportion des personnes de 25 ans et plus sans niveau d'instruction est également élevée pour les femmes quel que soit l'année.

En 2024, 69% des personnes de 25 ans et plus sont sans niveau d'éducation (75,6% pour les femmes et 62,3% pour les hommes). De même, 20,8% des personnes ciblées ont un niveau fondamental (1 ou 2) et 10% ont le niveau secondaire ou supérieur.

Tableau 41 : Niveau d'instruction des individus de 25 ans et plus selon le sexe

Année		Aucun niveau	Fondamental 1	Fondamental 2	Secondaire	Supérieur
2014	Femme	84,6	8,4	3,8	2,4	0,8
	Homme	72,2	12,4	6,5	5,4	3,5
	Ens.	78,8	10,3	5,1	3,8	2,1
2015	Femme	83,9	8,7	3,9	2,6	0,9
	Homme	71,3	12,5	7,3	5,5	3,4
	Ens.	77,9	10,5	5,5	4,0	2,1
2016	Femme	84,6	8,0	4,1	2,3	0,9
	Homme	72,8	11,6	7,4	4,9	3,3
	Ens.	78,9	9,7	5,7	3,6	2,1
2017	Femme	82,3	9,3	5,0	2,5	0,9
	Homme	69,8	12,5	8,3	5,6	3,8
	Ens.	76,3	10,8	6,6	4,0	2,3
2018	Femme	81,6	9,3	5,2	2,7	1,3
	Homme	68,3	12,3	8,8	6,1	4,4
	Ens.	75,2	10,7	6,9	4,3	2,8

2019	Femme	82,9	8,3	5,2	2,4	1,3
	Homme	70,3	11,9	9,0	4,9	3,8
	Ens.	76,7	10,1	7,1	3,6	2,5
2020	Femme	84,2	7,8	4,8	2,3	0,9
	Homme	73,6	10,9	7,7	5,1	2,8
	Ens.	79,1	9,3	6,2	3,6	1,8
2021	Femme	75,6	10,4	7,6	4,9	1,5
	Homme	62,3	13,1	10,7	8,3	5,6
	Ens.	69,3	11,7	9,1	6,5	3,5
2022	Femme	80,4	8,8	5,6	4,1	1,0
	Homme	69,0	11,9	7,9	7,9	3,3
	Ens.	75,1	10,3	6,7	5,9	2,1
2023	Femme	79,2	9,9	5,2	4,7	1,0
	Homme	66,2	12,6	9,3	8,0	4,0
	Ens.	73,1	11,2	7,1	6,2	2,4
2024	Femme	75,6	10,4	7,6	4,9	1,5
	Homme	62,3	13,1	10,7	8,3	5,6
	Ens.	69,3	11,7	9,1	6,5	3,5

Source : INSTAT/EMOP, 2014 à 2024

3.5. Taux Brut de Scolarisation (TBS) d'un cycle donné selon le sexe :

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au fondamental 1 est passée de 72% en 2014 à 77% en 2016, avant de baisser continuellement jusqu'en 2020 où le niveau était de 71%. Le TBS est légèrement plus élevé pour les garçons sur la période 2014-2019, et plus élevé pour les filles à partir de 2020-2024 excepté 2023.

Le TBS au fondamental 2 reste autour de 53-55% sur la période 2014-2020. Une tendance claire ne se dégage pas entre filles et garçons dans la mesure, le TBS au fondamental 2 était plus élevé pour les filles en 2017, 2019, et 2022-2024 et plus élevé pour les garçons les autres années.

Tableau 42 : Taux Brut de Scolarisation (TBS)

Cycle	Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
		Taux brut de scolarisation (%) au primaire I	Ensemble	72,3	74,1	77,1	76,1	74,6	72,2	71,1	71,5	74,4
Filles (%)	70,4		71,1	75,0	74,8	73,4	70,5	72,1	72,0	74,9	79,4	77,1
Garçons (%)	74,1		76,8	78,8	77,2	75,7	73,8	70,2	71,0	74,0	80,3	77,0
Taux brut de scolarisation (%) au primaire II	Ensemble	52,8	55,4	53,9	54,6	53,9	52,8	54,8	46,0	58,3	56,2	54,8
	Filles (%)	47,5	49,8	53,2	55,3	53,7	53,7	52,4	45,1	57,6	58,2	55,8
	Garçons (%)	57,5	60,3	54,6	53,9	54,0	52,1	56,8	46,8	59,0	54,6	53,9

Source : INSTAT/EMOP, 2014 à 2024

3.6. Taux Net de Scolarisation (TNS) d'un cycle donné selon le sexe :

Le Taux Net de Scolarisation (TNS) oscillait entre 55% et 59% sur la période 2014-2024. Comme pour le TBS au fondamental 1, le TNS au fondamental 1 légèrement plus élevé pour les garçons sur 2014-2019, et plus élevé pour les filles en 2020 et 2022. Le TNS au fondamental 2 a varié en dents de scie sur la période 2014-2024, avec un minimum de 25% en 2021 et un maximum de 33% en 2019.

Tableau 43 : Taux Net de Scolarisation (TNS)

Années		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux net de scolarisation (%) au primaire I	Ensemble	55,40	57,30	60,0	60,90	57,70	58,60	58,30	54,70	58,50	63,10	59,10
	Filles (%)	53,60	55,20	58,90	60,40	57,50	57,80	59,00	54,70	59,40	63,00	59,20
	Garçons (%)	57,00	59,20	61,40	61,40	57,90	59,40	57,70	54,80	57,70	63,20	59,00
Taux net de scolarisation (%) au primaire II	Ensemble	28,00	31,10	31,90	29,50	27,60	32,90	31,90	25,40	30,70	31,80	30,20
	Filles (%)	25,50	28,30	32,30	30,70	27,90	32,60	32,00	23,90	32,70	33,40	32,10
	Garçons (%)	30,20	33,50	31,50	28,40	27,30	33,10	31,70	26,70	28,90	30,80	28,40

Source : INSTAT/EMOP, 2014 à 2024

3.7. Taux d'Achèvement (TA) :

Dans l'ensemble, la proportion du taux d'admission au fondamental 1 passe de 46% à 69% entre 2015 et 2024. On observe une augmentation chez les filles ainsi que chez les garçons sur la même période. Ainsi en 2022/2023, les filles admises en 6ème année du fondamental 1 représentaient 67% de la population des filles de 12 ans, contre 70% pour les garçons.

Tableau 44 : Taux d'achèvement d'un cycle donné selon le sexe au fondamental 1 (%)

Sexe/Année	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Garçons	50	51	51	66	70	70	70	70
Filles	43	46	44	61	65	64	66	67
Total	46	48	47	64	68	67	68	69

Source : CPS/Education, Rapport de Suivi des Indicateurs du Système Educatif de 2015-2016 à 2022-2023

Au second cycle de l'enseignement fondamental, le TA est passé de 29% pour l'année scolaire 2015/2016 à 50% de 2022/2023 (33% à 50% pour les garçons et 25% à 50% pour les filles). Le TA a connu une baisse durant l'année scolaire suivante (2017/2018) avant de rehausser les années suivantes.

Tableau 45 : Taux d'achèvement d'un cycle donné selon le sexe au fondamental 2 (%)

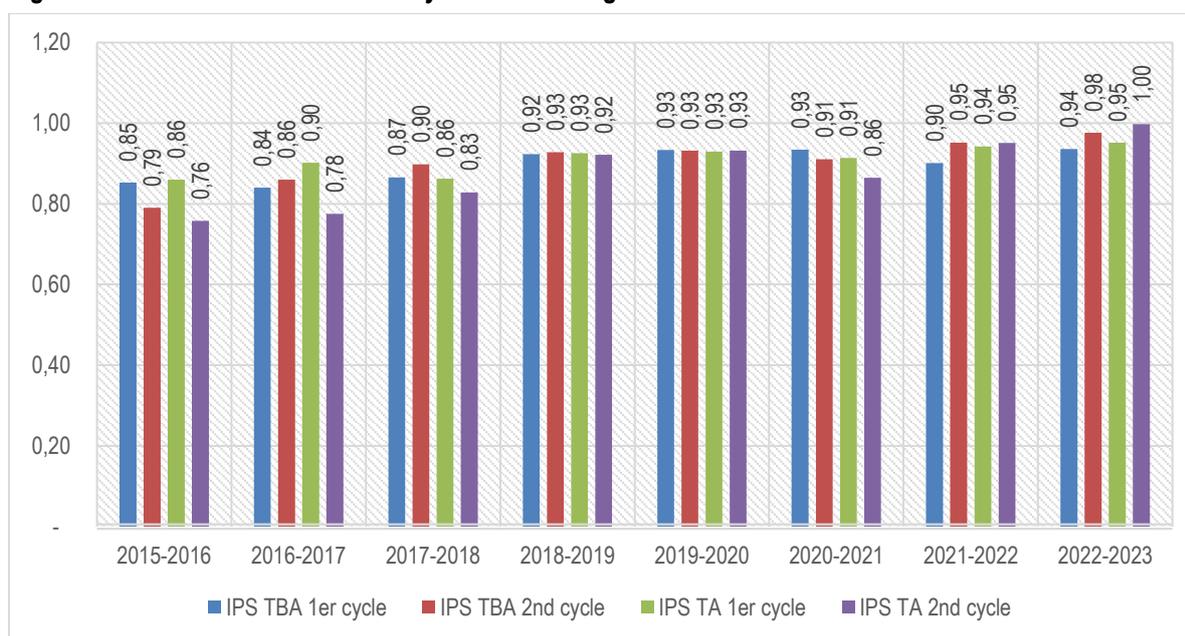
Sexe/Année	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Garçons	33	40	35	50	50	55	47	50
Filles	25	31	29	46	47	47	45	50
Total	29	35	32	48	49	51	46	50

Source : CPS/Éducation, Rapport de Suivi des Indicateurs du Système Éducatif de 2015-2016 à 2022-2023

3.8. Indice de parité des sexes (IPS) :

L'IPS le plus élevé est pour l'indicateur du taux d'achèvement du 2nd cycle, où le niveau est passé de 0,76 en 2015/2016 à 1,0 en 2022/2023. Il ressort que la parité est restée stagnante en 2020 quel qu'en soit le cycle.

Figure 10 : IPS du TBA et TA aux 2 cycles de l'enseignement fondamental



Source : CPS/Éducation, Rapport de Suivi des Indicateurs du Système Éducatif de 2015-2016 à 2022-2023

3.9. Taux de transition :

Taux de transition dans le secondaire. Nombre de nouveaux entrants en première année de l'enseignement secondaire au cours d'une année scolaire donnée, exprimé en pourcentage du nombre d'élèves inscrits en dernière année du primaire au cours de l'année précédente.

Tableau 46 : Taux de transition de l'enseignement primaire au premier cycle à l'enseignement secondaire général au Mali en 2016

ANNEE	2019-2020			2020-2021			2021-2022			2022-2023		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Taux de transition au secondaire général	35,7	33,6	34,7	38,6	33,2	36,0	36,2	41,6	38,7	34,5	36,1	35,3
Taux de transition à l'enseignement secondaire professionnel	11,3	9,2	12,3	14,8	12,2	16,1	16,0	13,1	14,7	15,1	10,7	13,0
Taux de transition à l'enseignement secondaire technique	0,93	0,9	0,92	1,35	1,34	1,34	0,98	1,16	1,06	0,89	0,93	0,91
TOTAL	12,2	10,1	13,2	16,2	13,5	17,4	17	14,3	15,8	16,0	11,6	13,9

Source : CPS/Education 2022-2023

3.10. Taux de réussite au CEP, BEPC et BAC par sexe :

Le taux de réussite au DEF est passé de 33% (35% pour les garçons et 30% pour les filles) en 2015 à 45% (48% pour les garçons et 42% pour les filles) en 2024. Il a connu une baisse durant l'année scolaire suivante (session de 2016) avant de connaître une ascension fulgurante les années suivantes.

Tableau 47 : Taux de réussite au DEF par sexe (%)

Taux de réussite au DEF par sexe	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Garçons	35	32	49	70	54	65	68,06	48,31	32,08	48
Filles	30	28	47	69	51	63	69,23	47,39	28,51	42
Total	33	30	48	70	52	64	68,67	47,86	30,32	45

Source : CPS/Éducation, Rapport de Suivi des Indicateurs du Système Éducatif de 2015-2016, 2022-2023

Quant au baccalauréat, en 2015, moins d'un candidat sur cinq (18%) a été admis au BAC. Ce taux était de 19% pour les garçons et 16% pour les filles. Le taux de réussite au BAC a augmenté les deux années scolaires successives pour atteindre un maximum de 33% en session de 2017 (dont 33% pour les garçons et 32% pour les filles), avant de baisser progressivement jusqu'à 22% en session de 2020 (dont 23% pour les garçons et 20% pour les filles).

Tableau 48 : Taux de réussite au BAC par sexe (%)

Taux de réussite au BAC par sexe	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Garçons	19	26	33	29	26	23
Filles	16	22	32	28	24	20
Total	18	24	33	29	25	22

Source : CPS/Éducation, Rapport de Suivi des Indicateurs du Système Éducatif de 2015-2016 à 2020-2021

4. Cadre de vie et pauvreté selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence :

Le taux de promiscuité : Le nombre moyen de personne par pièce mesure la densité d'occupation du logement. C'est un indicateur intéressant pour la mise en œuvre des politiques de l'habitat.

Le logement en matériaux définitifs : C'est un type de logement auquel les murs et le toit sont faits soit en ciments, soit en béton ou en semi dur.

Indices FGT : La mesure de la pauvreté est en soi une fonction statistique. Elle compare l'indicateur de bien-être du ménage et le seuil de pauvreté et traduit le résultat en un seul nombre pour toute la population, ou pour un sous-groupe déterminé. Il existe de nombreuses mesures alternatives, mais les trois mesures les plus couramment utilisées sont celles des indices FGT (Foster, Greer et Thorbecke, 1984) : l'incidence, la profondeur et la sévérité.

La forme générale est

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^{\alpha},$$

où n = le nombre total des individus, q = le nombre des individus pauvres (c'est-à-dire, les individus des ménages avec les dépenses au-dessous du seuil), y_i = les dépenses par tête ou par équivalent adulte dans le ménage (pauvre) de l'individu i , et z = le seuil de pauvreté mesuré comme dépenses par tête ou par équivalent adulte.

L'incidence de la pauvreté

Nous l'obtenons pour $\alpha = 0$

$$P_0 = \frac{q}{n}$$

Cette mesure appelée aussi taux de pauvreté est l'indicateur standard le plus courant. Il correspond au pourcentage de la population dont les revenus ou les dépenses de consommation par habitant se situent en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire au pourcentage de la population qui n'a pas les moyens d'acheter un panier de biens de base.

Cet indice a été critiqué, notamment par Sen (1976), parce qu'il n'indique que le nombre de pauvres, et non l'ampleur de la pauvreté. Ainsi, si les pauvres devenaient encore plus pauvres, l'indice P_0 ne changerait pas.

Le gap ou profondeur de la pauvreté

Il s'obtient pour $\alpha = 1$

$$P_1 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)$$

Le gap de la pauvreté mesure la gravité de la situation des pauvres. Il indique à quel niveau en dessous du seuil de pauvreté se situe leur consommation. L'écart par rapport au seuil de pauvreté, qui lui est apparenté, mesure le déficit total de tous les pauvres : leur insuffisance de ressources par rapport au seuil de pauvreté. Autrement dit, il correspond au montant nécessaire pour amener tous les pauvres au seuil de pauvreté. Cet écart est donc une mesure beaucoup plus parlante que la simple comptabilisation des pauvres parce qu'elle prend en compte la répartition des pauvres.

La sévérité de la pauvreté

Nous l'obtenons pour $\alpha = 2$

$$P_2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^2$$

Cette mesure tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (l'écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté.

4.1. Taux de promiscuité⁵ :

Dans l'ensemble, le nombre moyen de personne par pièce a baissé légèrement de 2014 à 2024 passant de 2,1 à 2,0. Ce taux d'occupation des pièces est légèrement élevé chez les hommes chef de ménage que chez les femmes. Ce taux de promiscuité élevé témoigne de la difficulté d'accès au logement surtout en milieu urbain où le taux est 2,2 personnes par pièces.

⁵ Indicateur de promiscuité, nous avons retenu le nombre moyen de personnes par pièce ; c'est-à-dire, la taille du ménage divisée par le nombre de pièces du logements (nombre de pièces en dehors des salons et vestibules)

Tableau 49 : Taux de promiscuité selon le sexe du ménage et le milieu de résidence, par année

Années	Ensemble	Sexe		Milieu de résidence	
		Masculin	Féminin	Urbain	Rural
2014	2,1	2,1	2,1	2,3	2,1
2015	2,3	2,3	2,0	2,6	2,2
2016	2,2	2,2	1,9	2,5	2,1
2017	2,2	2,3	2,0	2,3	2,2
2018	2,3	2,3	2,1	2,3	2,2
2019	2,1	2,1	2,2	2,4	2,0
2020	2,1	2,1	2,0	2,4	2,0
2021	2,1	2,1	2,6	2,3	2,1
2022	1,9	1,9	1,7	2,0	1,9
2023	2,0	2,0	1,7	2,2	2,0
2024	2,0	2,0	1,8	2,2	1,9

Source : INSTAT/EMOP 2014 à 2024.

4.2. Proportion des ménages habitant des logements en matériaux définitifs :

De 2014 à 2024, la proportion des chefs de ménage habitant des logements dont le mur est construit en ciment et le toit est fait en béton est plus élevée chez les femmes que chez les hommes quelle que soit l'année d'observations.

Tableau 50 : Proportion des ménages habitants des logements en matériaux définitifs par sexe du chef de ménage selon certaines caractéristiques de la maison de 2014 à 2024

Type de logement	Mur en dur/semi-dur	Toit en béton	Mur en dur/semi-dur et toit en béton	
2014	Masculin	26,9	6,5	6,5
	Féminin	38,1	11,9	11,9
2015	Masculin	26,0	7,2	7,1
	Féminin	38,3	12,2	12,2
2016	Masculin	26,2	7,5	7,4
	Féminin	34,3	11,9	11,9
2017	Masculin	28,4	9,2	9,0
	Féminin	41,1	13,8	13,8
2018	Masculin	31,3	11,6	11,6
	Féminin	38,6	12,1	16,0
2019	Masculin	21,5	8,2	8,1
	Féminin	51,0	28,1	28,1
2020	Masculin	21,2	7,7	7,7
	Féminin	36,4	18,4	18,4
2021	Masculin	21,6	8,0	7,9
	Féminin	38,1	17,6	17,6
2022	Masculin	39,8	12,1	12,0
	Féminin	54,0	20,6	20,6
2023	Masculin	35,2	11,9	11,8
	Féminin	44,6	20,5	20,2
2024	Masculin	39,4	14,4	14,3
	Féminin	41,9	20,0	20,0

Source : INSTAT/EMOP 2015 à 2020.

La proportion des ménages habitants des logements dont le mur est construit en dur et le toit est fait en béton est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural, ce qui s'expliquerait par l'accès plus facile des populations urbaines aux différents matériaux de construction.

Tableau 51 : Proportion des ménages habitants des logements en matériaux définitifs par milieu de résidence selon certaines caractéristiques de la maison de 2014 à 2024

Type de logement		Mur en dur/semi-dur	Toit en béton	Mur en dur/semi-dur et toit en béton
2014	Urbain	65,8	20,2	20,1
	Rural	12,9	1,8	1,8
2015	Urbain	62,5	21,1	21,1
	Rural	13,6	2,4	2,3
2016	Urbain	60,2	21,4	21,4
	Rural	47,9	2,3	2,3
2017	Urbain	64,3	23,5	23,5
	Rural	15,4	3,9	3,7
2018	Urbain	53,4	21,4	21,3
	Rural	11,4	3,1	3,1
2019	Urbain	69,7	31,9	31,7
	Rural	6,7	1,1	1,1
2020	Urbain	67,0	28,6	28,5
	Rural	6,3	1,3	1,3
2021	Urbain	71,1	30,2	29,9
	Rural	7,5	1,8	1,8
2022	Urbain	73,1	25,2	25,2
	Rural	23,5	6,1	6,0
2023	Urbain	75,9	30,5	30,4
	Rural	21,7	6,2	6,1
2024	Urbain	77,2	35,2	35,1
	Rural	21,0	4,9	4,8

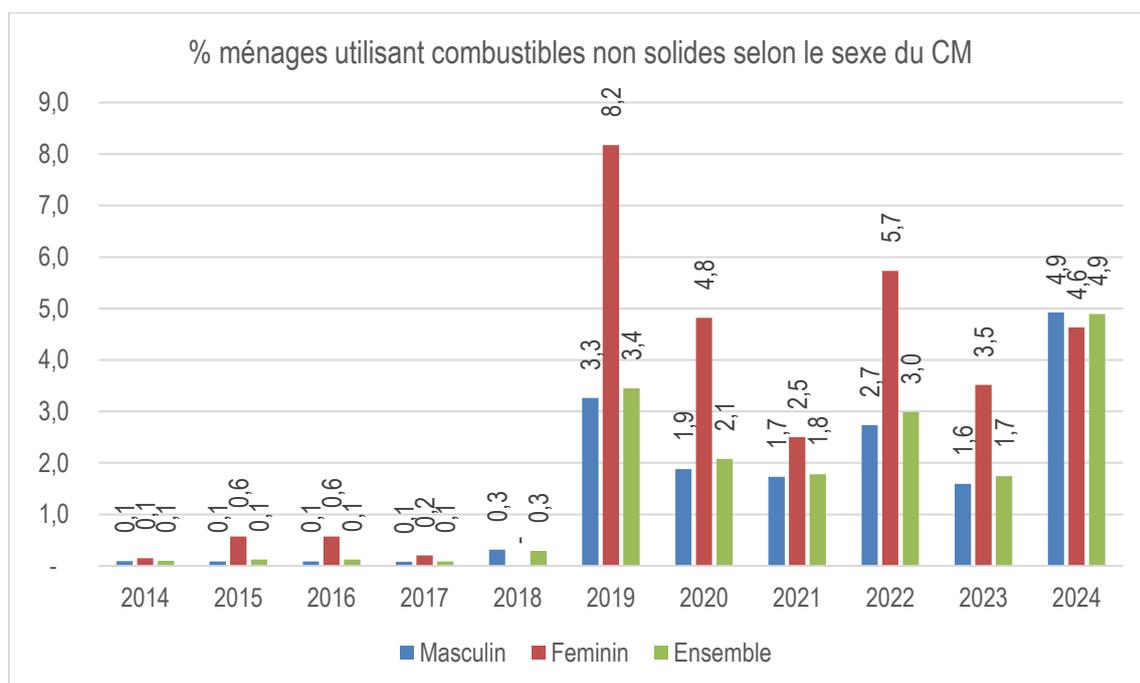
Source : INSTAT/EMOP 2015 à 2020.

4.3. Proportion des ménages utilisant des combustibles non solides⁶ :

Une minime partie de la population vivant dans les ménages au Mali utilise des combustibles non solides pour cuisiner. Dans l'ensemble, de 2014 à 2024, l'utilisation de ces combustibles est très faible. Par ailleurs, la proportion des femmes chef de ménage qui utilisent l'électricité et le gaz est plus élevée que celle des hommes exceptés de 2024.

⁶ Électricité, Gaz

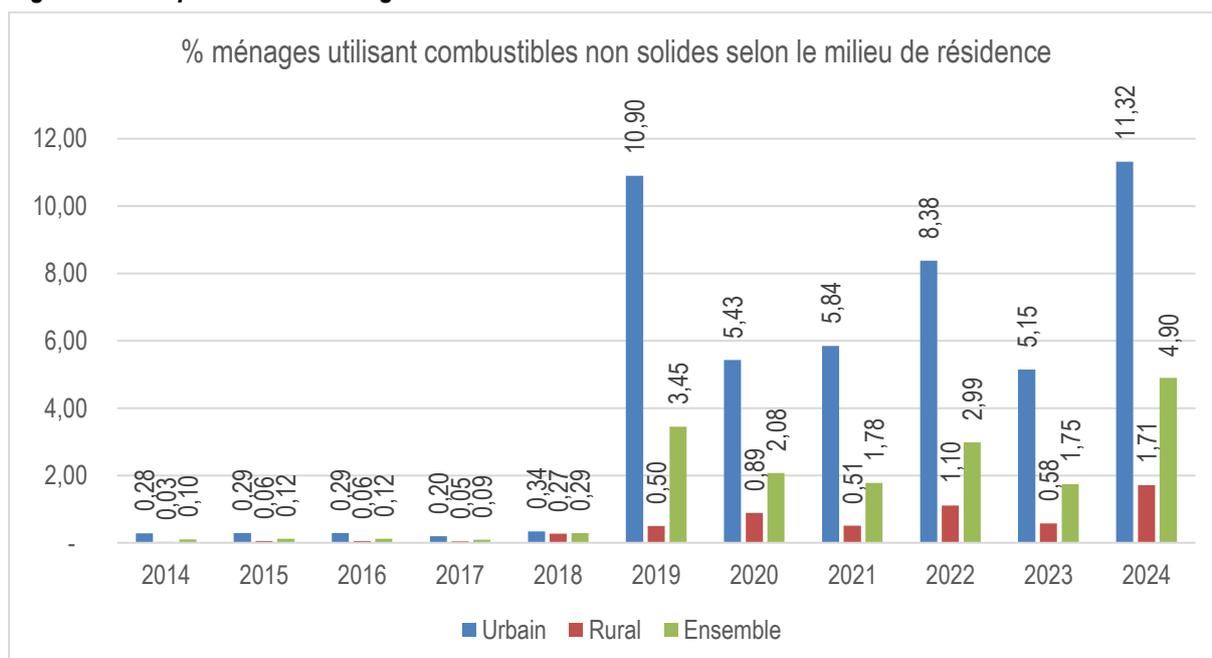
Figure 11 : Proportion des ménages utilisant des combustibles non solides selon du CM



Source : INSTAT/EMOP 2015 à 2020.

Les résultats de ce graphique montrent que la proportion des ménages utilisant les combustibles non solides est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette proportion a connu une hausse entre 2019 et 2024 passant de 10,9 % à 11,3 % en milieu urbain.

Figure 12 : Proportion des ménages utilisant des combustibles non solides selon le milieu de résidence

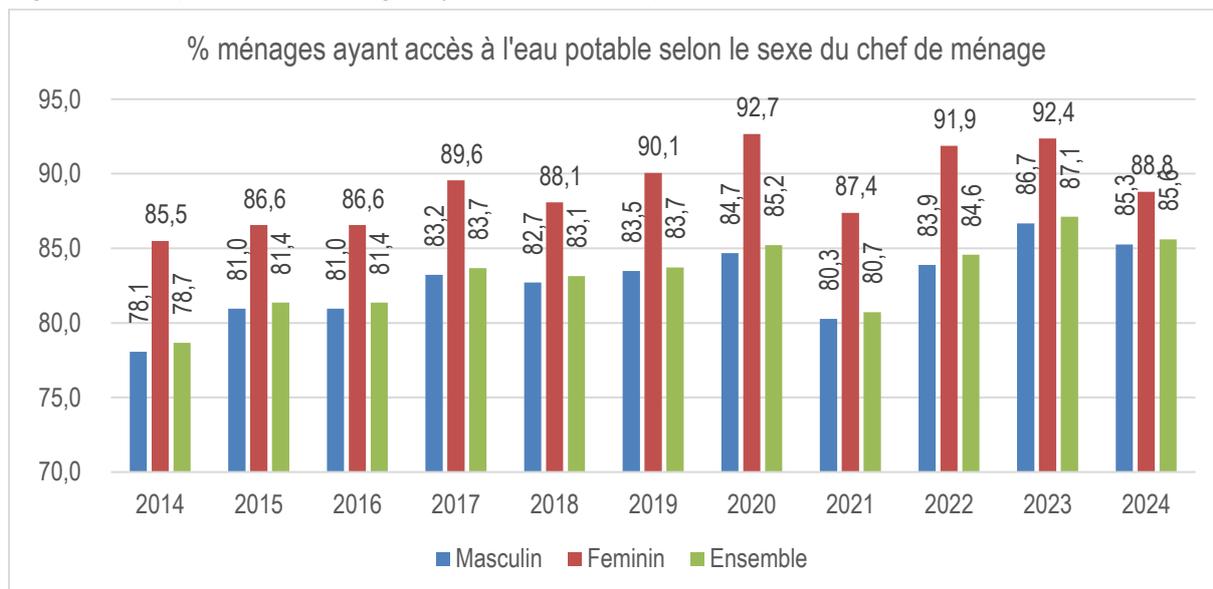


Source : INSTAT/EMOP 2015 à 2020.

4.4. Taux d'accès des ménages à une source d'eau potable :

Dans l'ensemble, on constate que le taux d'accès des ménages à l'eau potable est passé de 78,7 % en 2014 à 85,6 % en 2024. Les résultats par sexe montrent que les ménages dirigés par les femmes ont beaucoup plus accès à l'eau potable que ceux dirigés par les hommes quelle que soit l'année de l'enquête.

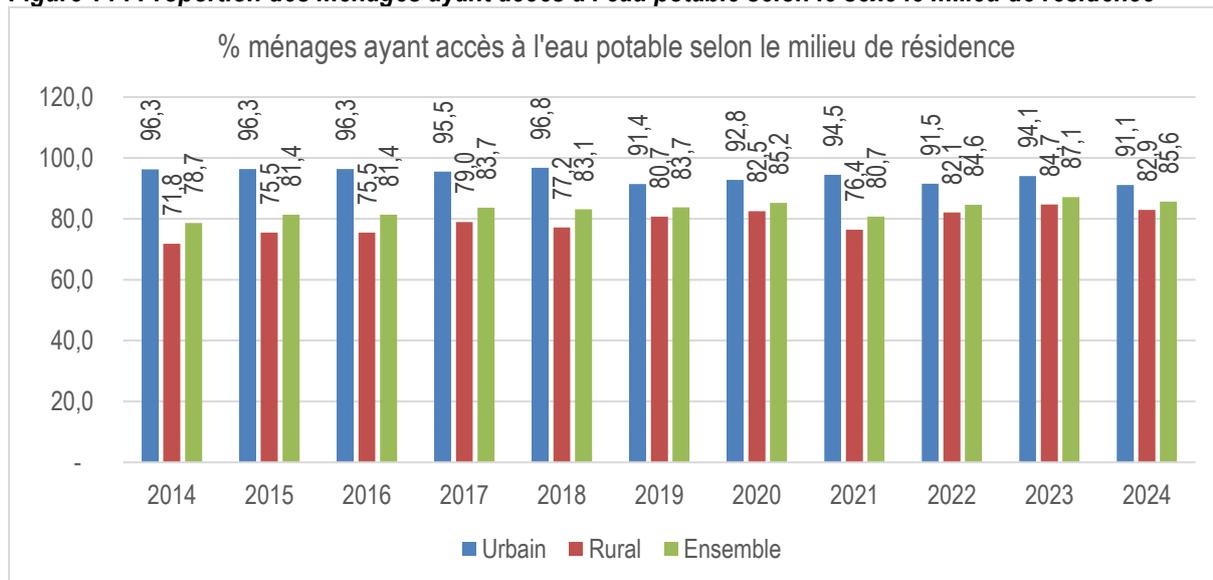
Figure 13 : Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable selon le sexe du CM



Source : INSTAT/EMOP 2014 à 2024.

Durant la période de 2014 à 2024, la proportion des ménages ayant accès à l'eau potable est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit l'année d'observation.

Figure 14 : Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable selon le sexe le milieu de résidence

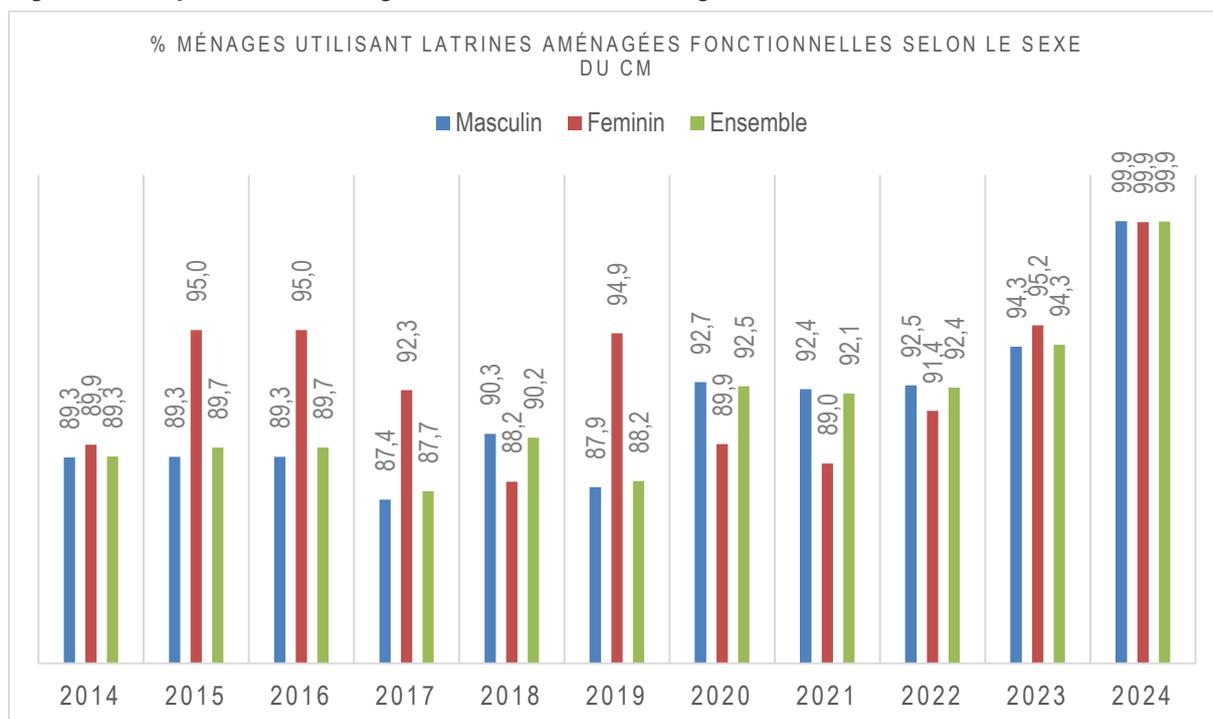


Source : INSTAT/EMOP 2014 à 2024.

4.5. Taux d'accès des ménages à des latrines aménagées fonctionnelles⁷ :

Le taux d'accès des ménages à des latrines aménagées fonctionnelles au Mali est passé de 89,3 % en 2014 à 99,9 % en 2024. Exceptée les années 2018, 2020, 2021 et 2022, la proportion des ménages utilisant les latrines aménagées fonctionnelles est plus élevée chez les femmes que celle des hommes.

Figure 15 : Proportion des ménages utilisant latrines aménagées fonctionnelles selon le sexe du CM

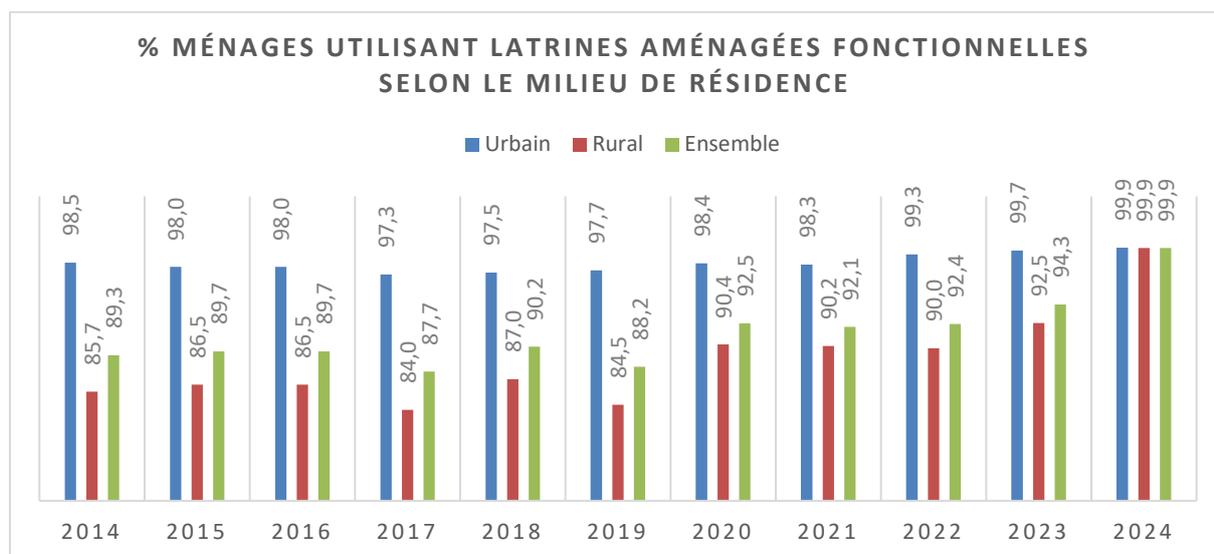


Source : INSTAT/EMOP 2015 à 2020.

Les résultats de ce graphique montrent que la proportion des ménages utilisant les latrines aménagées fonctionnelles est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit l'année d'enquête excepté en 2024.

⁷ y compris: individuel avec chasse d'eau, commun avec chasse d'eau, latrine privée, et latrines communes à plusieurs ménages

Figure 16 : Proportion des ménages utilisant latrines aménagées fonctionnelles selon le milieu de résidence

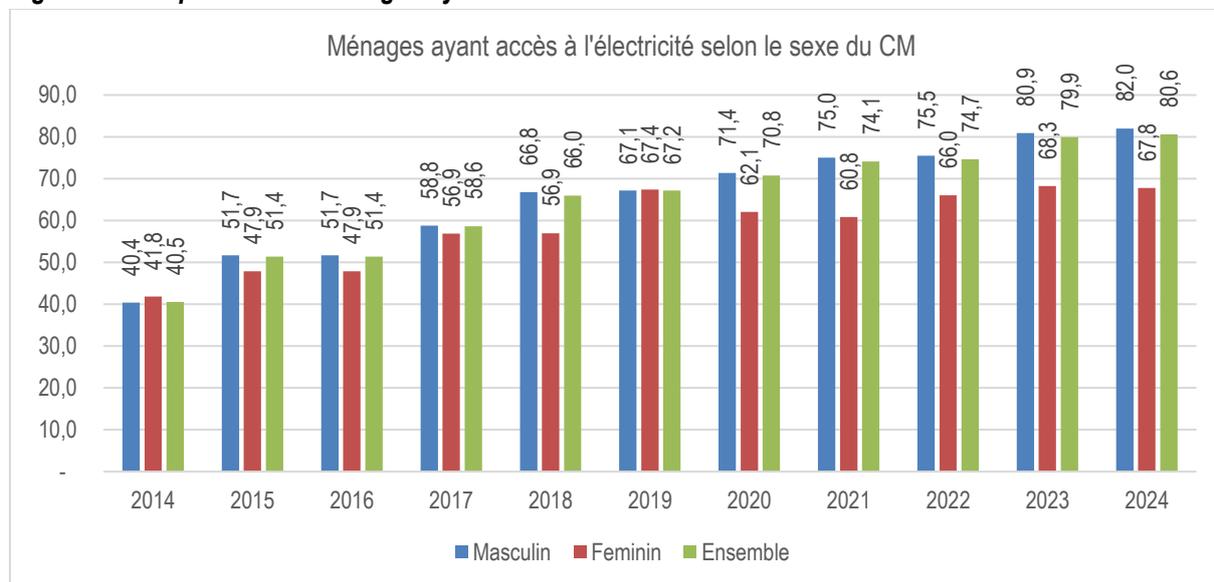


Source : INSTAT/EMOP 2015 à 2020.

4.6. Taux d'accès des ménages à l'électricité :

Globalement de 2014 à 2024, l'accès des ménages à l'électricité au Mali s'est beaucoup amélioré en passant de 40,5 % à 80,6 % des ménages respectivement. Les résultats par le sexe du chef de ménages montrent qu'excepté l'année 2014 et 2019, les ménages dirigés par les hommes ont plus accès à l'électricité que ceux dirigés par les femmes.

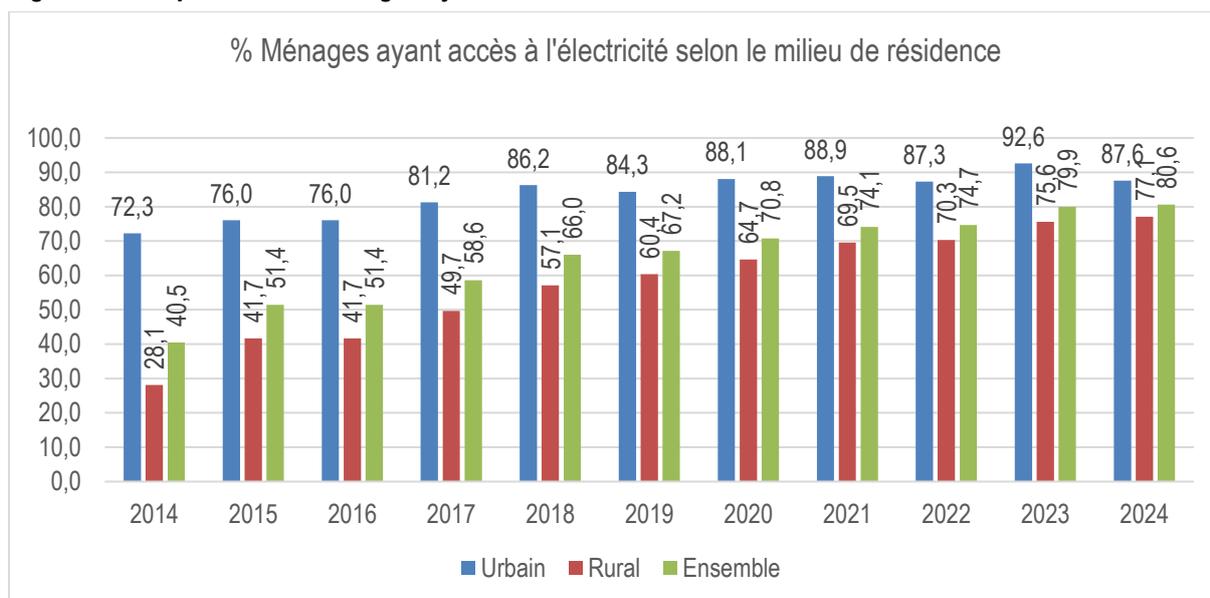
Figure 17 : Proportion des ménages ayant accès à l'électricité selon le sexe du CM



Source : INSTAT/EMOP 2015 à 2020

En faisant une analyse par milieu de résidence, on constate que le taux d'accès des ménages est beaucoup plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural quelle que soit l'année.

Figure 18 : Proportion des ménages ayant accès à l'électricité selon le milieu de résidence

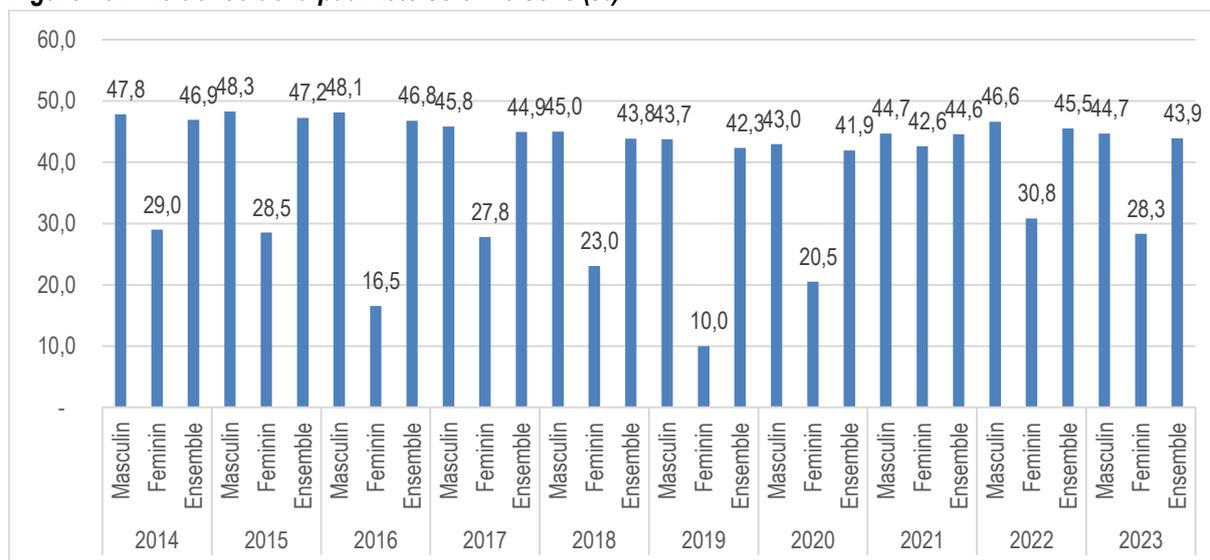


Source : INSTAT/EMOP 2015 à 2020.

4.7. Incidence de la pauvreté :

Les résultats présentés à la figure ci-dessous montrent que la pauvreté sévit au Mali. En effet, entre 2014 et 2023, on observe une diminution significative de la pauvreté malgré le contexte particulièrement difficile (respectivement 46,9% à 43,9%). La pauvreté monétaire touche beaucoup plus les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes.

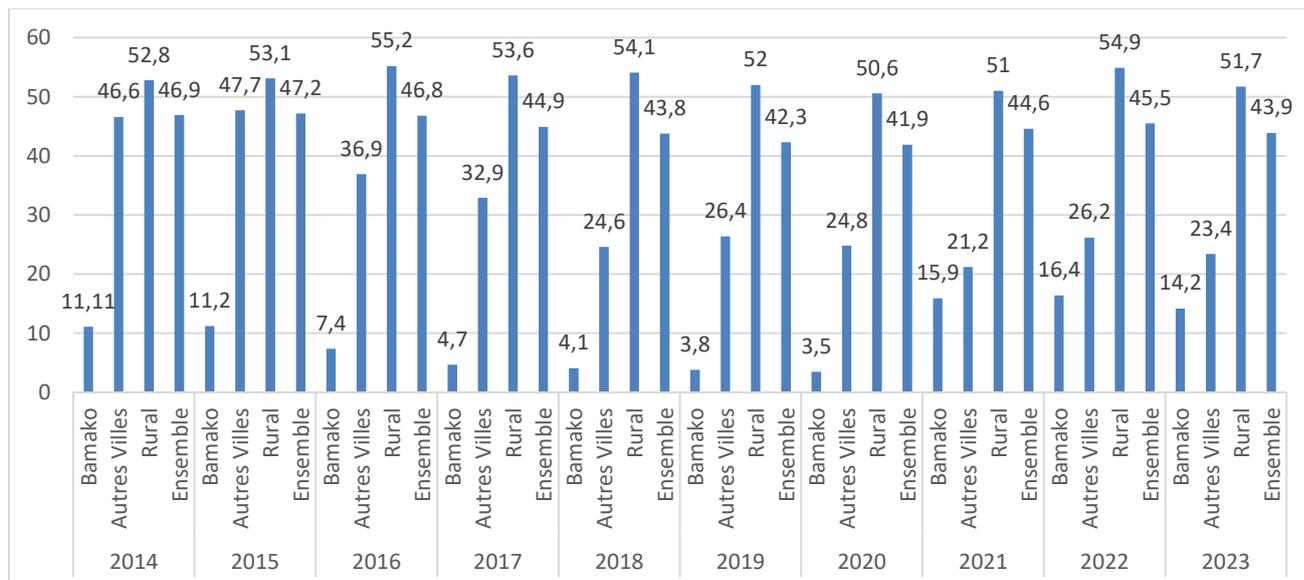
Figure 19 : Incidence de la pauvreté selon le sexe (%)



Source : INSTAT/EMOP 2015 à 2020.

Les résultats de la figure ci-dessous révèlent une incidence de la pauvreté plus dense en milieu rural qu'en milieu urbain quel que soit l'année d'observation. On note que la pauvreté demeure un phénomène essentiellement rural.

Figure 20 : Incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : INSTAT/EMOP 2015 à 2020.

4.8. Seuil de Pauvreté :

S'agissant de l'évolution du seuil de pauvreté, on observe une hausse du seuil minimum monétaire passant de 175 000 FCFA à 291 426 FCFA entre 2014 à 2023.

Figure 21 : Évolution du Seuil de pauvreté



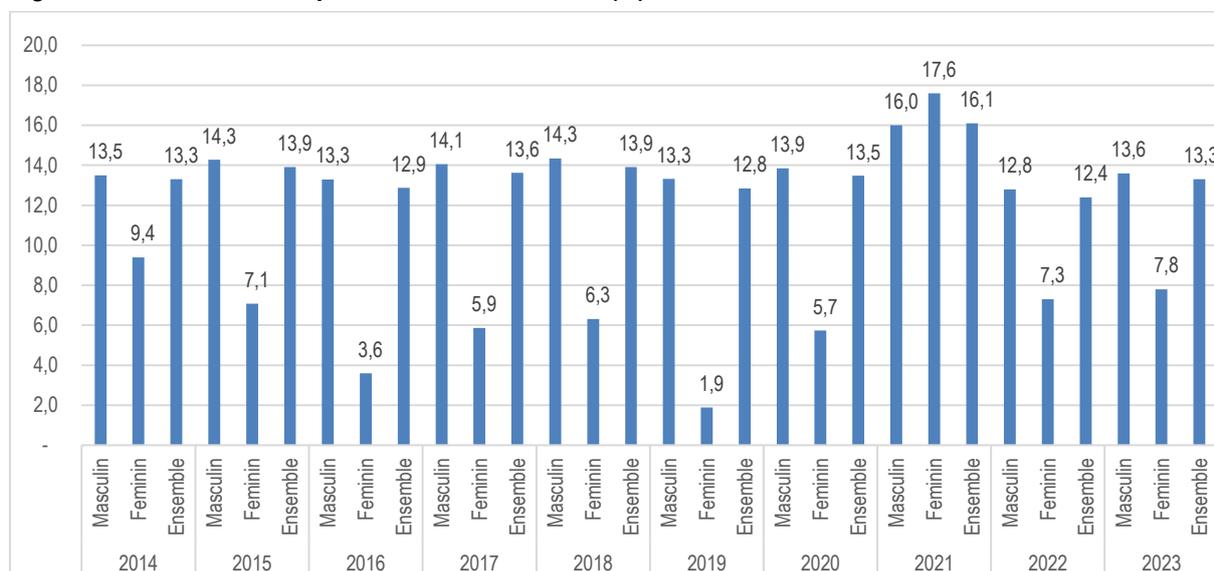
Source : INSTAT/EMOP 2015 à 2023.

4.9. Profondeur de la pauvreté :

La profondeur, c'est-à-dire le déficit moyen des dépenses par tête des pauvres par rapport au seuil de pauvreté est resté de 13,3 % entre 2014 et 2024. En outre quelle que soit l'année d'observation, on

constate que la profondeur de la pauvreté touche plus les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes.

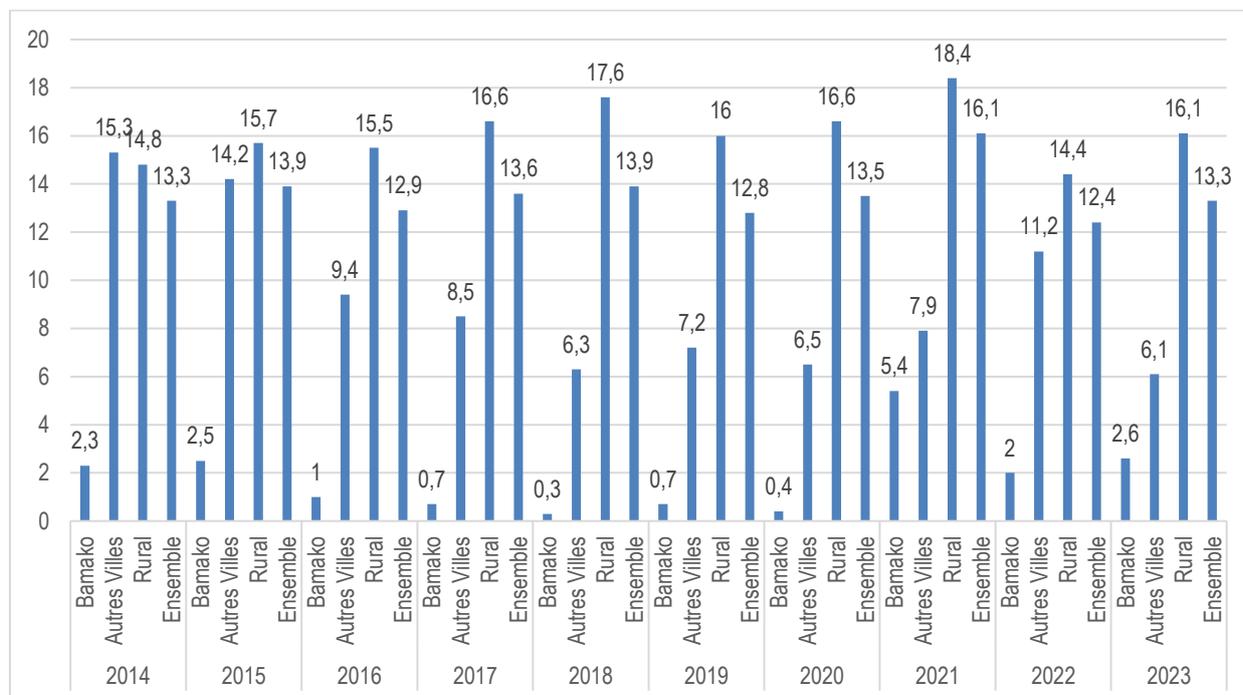
Figure 22 : Évolution de la profondeur selon le sexe (%)



Source : INSTAT/EMOP 2014 à 2023.

Dans l'ensemble, la profondeur de la pauvreté touche beaucoup plus les individus qui vivent en milieu rural que ceux du milieu urbain quel que soit l'année considérée.

Figure 23 : Évolution de la profondeur selon le milieu de résidence (%)

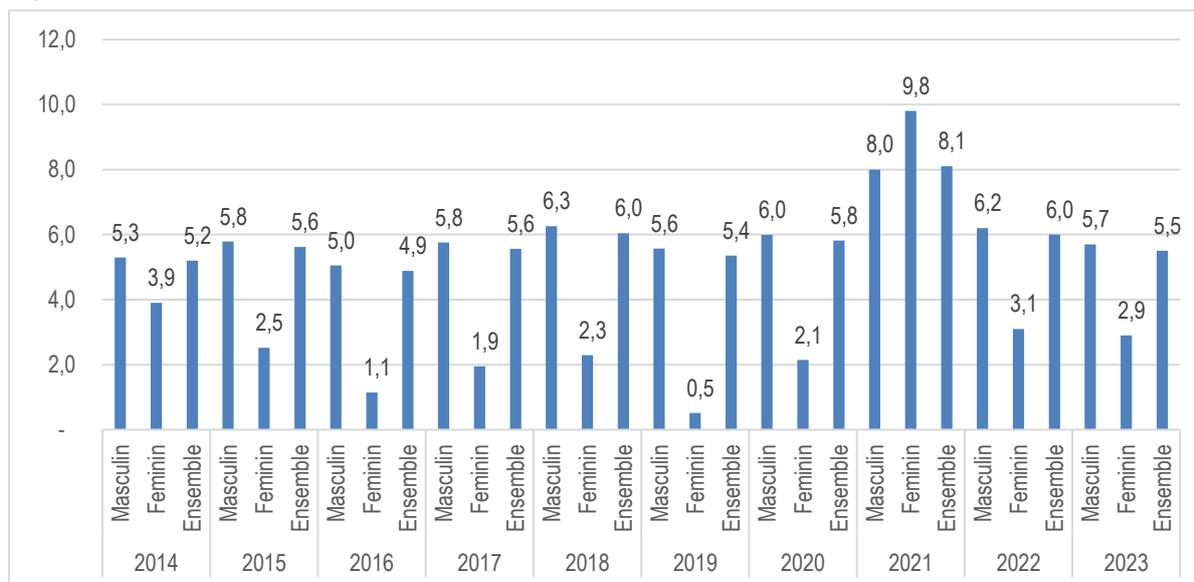


Source : INSTAT/EMOP 2014 à 2023.

4.10. Sévérité de la pauvreté :

La sévérité de la pauvreté qui tient compte non seulement de l'écart séparant les pauvres du seuil de pauvreté, mais aussi de l'inégalité entre les pauvres, est passé de 5,2 % à 5,5 % entre 2014 et 2023. Cependant, quelle que soit l'année d'enquête, elle est plus prononcée chez les hommes que chez les femmes.

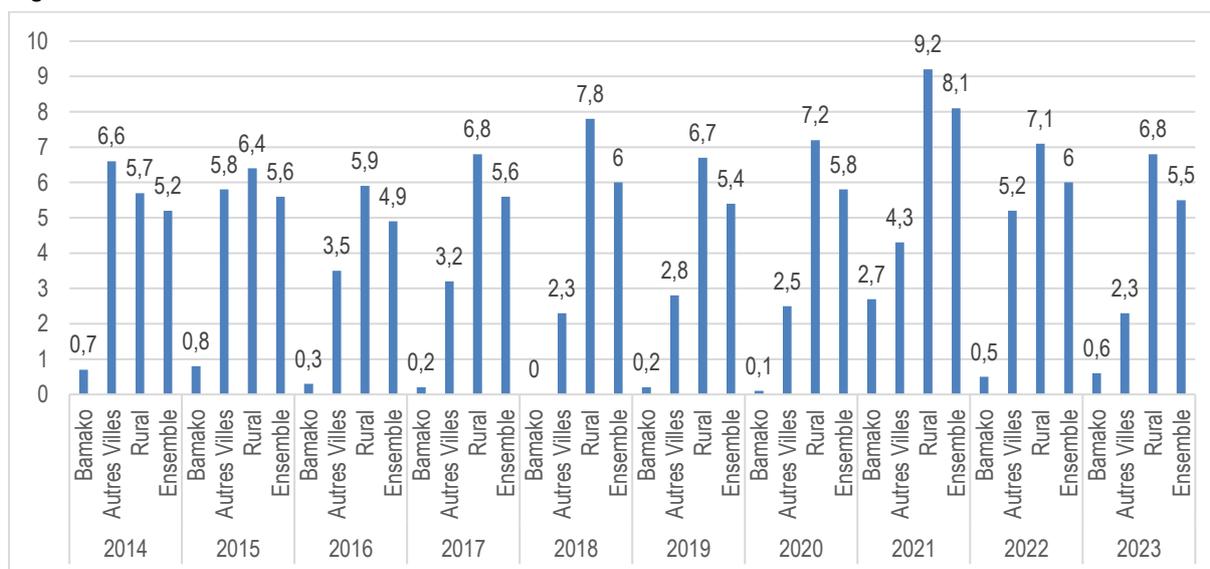
Figure 24 : Évolution de la sévérité selon le sexe (%)



Source : INSTAT/EMOP 2014 à 2023.

Les résultats de la figure ci-dessous montrent une sévérité de la pauvreté plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain au cours de la période de 2014 à 2023.

Figure 25 : Évolution de la sévérité selon le milieu de résidence



Source : INSTAT/EMOP 2014 à 2023.

5. Emploi et Formation professionnelle :

Le Statut dans l'emploi : Chaque personne en âge de travailler (15 ans et plus) peut être classé entre les 3 groupes suivants :

- Actifs occupés : ce sont des individus qui ont un emploi, qu'ils aient travaillé la période de référence ou non.
- Chômeurs : Au sens strict, ce sont des individus sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible à travailler. Au sens, cette population inclut également les individus sans emploi, qui n'ont pas mené une activité de recherche d'emploi mais qui sont disponibles à travailler si on les proposait un emploi
- Inactifs : Tout individu de 15 ans sans emploi, et qui n'est pas en situation de chômage.

Le Taux Brut d'Activité (TBA) et le Taux Net d'Activité (TNA) : Le taux brut d'activité est le rapport entre l'ensemble de la population économiquement active et l'ensemble de la population âgée de 15 ans ou plus, tandis que le taux net d'activité est le rapport de la population économiquement active âgée de 15 à 64 ans sur l'ensemble de la population âgée de 15 à 64 ans, 65 ans étant considéré ici comme l'âge auquel la majorité des actifs ont déjà fait valoir leurs droits à la retraite.

TBA	TNA
Numérateur Actifs occupés + chômeurs	Numérateur Actifs occupés + chômeurs
Dénominateur Population en âge de travailler	Dénominateur Population en âge de travailler
Tranche d'âge 15 ans et plus	Tranche d'âge 15 à 64 ans

5.1. Répartition des actifs occupés selon le sexe :

La population des actifs occupés a évolué en dents de scie entre 2015 et 2020, qu'il s'agisse des tranches d'âges de 15 à 64 ans ou des tranches d'âges de 15 ans et plus. En 2020, le nombre d'actifs occupés dans la tranche d'âge de 15 ans et plus est estimé à 6,2 millions de personnes (dont 41% de femmes), et de 5,9 millions de personnes (dont 42% de femmes) pour la tranche d'âge de 15 à 64 ans.

Tableau 52: Actifs occupés par sexe de 2015 à 2020

Année	Actifs occupés (15 ans et plus)			Actifs occupés 15 à 64 ans		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
2015	3 153 908	2 669 971	5 823 879	3 008 232	2 611 167	5 619 399
2016	3 106 038	2 351 503	5 457 541	2 945 862	2 315 186	5 261 048
2017	3 328 285	2 684 023	6 012 308	3 169 405	2 637 697	5 807 102
2018	3 399 166	2 549 770	5 948 937	3 237 006	2 496 805	5 733 811
2019	3 671 059	2 662 492	6 333 551	3 458 547	2 606 909	6 065 456
2020	3 611 396	2 550 255	6 161 651	3 424 211	2 472 387	5 896 599

Source : INSTAT, EMOP, 2015-2020

5.2. Répartition de la population inactive par sexe :

La population inactive a connu une augmentation entre 2015 et 2020. En effet, elle est passée de 2,5 millions à 3,2 millions de personnes âgées de 15 ans et plus, et de 2,1 à 2,8 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans.

La part des femmes dans cette population inactive est la plus importante et a connu une augmentation sur la période indiquée. En 2015, les femmes constituaient 73% de la population inactive de 15 à 64 ans, contre 81% en 2020. Pour la tranche d'âge de 15 ans et plus, la part des femmes est passée de 69% à 77%.

Tableau 53 : Population inactive par sexe de 2015 à 2020

Année	Population inactive (15 ans et plus)			Population inactive (15 à 64 ans)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
2015	576 598	1 560 554	2 137 152	775 995	1 745 445	2 521 440
2016	541 710	1 900 652	2 442 361	762 517	2 115 810	2 878 327
2017	576 130	1 801 290	2 377 420	785 831	2 009 667	2 795 498
2018	577 773	2 017 792	2 595 565	787 015	2 211 452	2 998 467
2019	654 199	2 279 023	2 933 222	906 034	2 482 950	3 388 984
2020	523 711	2 274 626	2 798 337	763 147	2 523 760	3 286 907

Source : INSTAT, EMOP, 2015-2020

5.3. Le taux brut d'activité (TBA) selon le sexe :

Le TBA a connu une baisse progressive sur la période 2015-2020 en passant de 72% à 66% suite notamment à la baisse du TBA des femmes (63% à 51%). Le TBA des hommes est resté stable sur la période indiquée (82%).

Tableau 54 : Taux brut d'activité (TBA) selon le sexe (%)

Année	Masculin	Féminin	Total
2015	81,6	63,2	71,8
2016	81,6	55,7	67,7
2017	82,1	59,8	70,2
2018	82,4	55,9	68,4
2019	81,0	53,4	66,5
2020	81,9	51,3	65,6

Source : INSTAT, EMOP, 2015-2020

5.4. Le taux net d'activité (TNA) selon le sexe :

Le TNA a connu une baisse progressive sur la période 2015-2020 en passant de 74% à 68% suite notamment à la baisse du TNA des femmes (65% à 53%). Le TNA des hommes est resté stable sur la période indiquée (85-86%), tout en connaissant une hausse en 2019 (90%).

Tableau 55 : Taux net d'activité (TNA) selon le sexe

Année	Masculin	Féminin	Total
2015	85,1	65,3	74,4
2016	85,6	57,9	70,5
2017	85,7	62,0	72,9
2018	85,9	57,7	70,7
2019	89,7	56,2	71,6
2020	85,9	53,1	68,1

Source : INSTAT, EMOP, 2015-2020

5.5. Taux de chômage au sens large et selon le BIT par sexe :

Le taux de chômage BIT au sens large a connu une baisse sur la période indiquée, en passant de 9,3% en 2015 à 5,3% en 2020 (tranche d'âge de 15 ans et plus). Il est plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

Tableau 56 : Taux de chômage au sens large par sexe

Année	Taux de chômage 15 ans et plus			Taux de chômage 15 - 64 ans		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
2015	8,1	10,7	9,3	8,5	11,0	9,6
2016	8,4	11,4	9,7	8,8	11,6	10,1
2017	7,7	10,2	8,8	8,0	10,4	9,1
2018	7,6	9,2	8,3	7,9	9,4	8,6
2019	5,0	6,6	5,7	5,3	6,7	5,9
2020*	4,7	6,1	5,3			

Source : INSTAT, EMOP, 2015-2020

*En 2020, le taux de chômage correspond au taux de chômage combiné à la main d'œuvre potentielle (SU3)

5.6. Effectif des élèves du technique par sexe :

Les élèves inscrits au secondaire technique et professionnel sont majoritairement des garçons quelle que soit l'année scolaire de 2015-2016 à 2022-2023. L'analyse montre que les filles ont tendance à emprunter

le cycle secondaire technique qu'au secondaire professionnel. On constate que le niveau de fréquentation des filles dans les deux cycles reste constant de 2020-2021 à 2022-2023 avec une fréquentation de plus de quatre filles sur dix aux écoles.

Tableau 57 : Répartition des élèves au secondaire technique et professionnel par sexe de 2015-2016 à 2022-2023

Année scolaire	Effectif des élèves au secondaire technique		Effectif des élèves au secondaire professionnel	
	Effectif	% filles	Effectif	% filles
2015-2016	11 610	41,6	108 622	41,2
2016-2017	6 294	38,7	102 117	32,6
2017-2018	6 460	39,5	115 243	35,2
2018-2019	5 990	39,7	97 631	41,3
2019-2020	5 912	42,8	105 356	41,7
2020-2021	7 581	44,0	119 652	42,0
2021-2022	6 751	44,2	126 671	42,2
2022-2023	6 662	44,0	133 698	42,0

Source : CPS/Éducation, Rapport de Suivi des Indicateurs du Système Éducatif de 2015-2016 A 2022-2023

6. Violences basées sur le Genre :

Les violences font partie de la remise en question des droits humains et en particulier ceux de la femme. Les femmes et les filles sont victimes de plusieurs sortes de violences au Mali, plusieurs formes de violences ont été constatées qui sont entre autres les coups et blessures, le gavage des jeunes filles en vue d'un mariage précoce, les viols, l'excision, le harcèlement sexuel, la répudiation, le mariage forcé et précoce, le rapt de femme, la discrimination dans l'héritage, la séquestration religieuse le port forcé du tchador, l'abandon prolongé de la femme pour des raisons d'exode.

6.1. Violences physiques :

On constate dans l'ensemble, que la violence physique est la plus étendue. Entre 2006 et 2024, la proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violence physique a augmenté de 31,7 % à 32,1 %. Cette proportion est nettement plus élevée parmi celles en union et en rupture d'union que parmi les célibataires quel que soit l'année d'enquête. Elle est également plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (2006 et 2024).

Tableau 58 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violence physique selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EDSM IV-2006, V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024

Caractéristique sociodémographique	2006	2012-2013	2018	2023-2024
Groupe d'âge				
15-19	35,3	37,1	33,6	24,7
20-24	34,0	38,8	43,5	29,6
25-29	34,5	40,4	43,6	35,7
30-39	29,1	39,5	45,0	34,9
40-49	25,2	34,9	45,0	37,3
Milieu de résidence				
Urbain	30,3	39,3	45,1	32,2
Rural	32,4	38,0	42,6	32,0
Etat matrimonial				
Célibataire	34,5	38,5	34,1	23,3
En union	31,0	38,2	44,8	34,1
En rupture d'union	31,0	42,5	45,4	40,6
Niveau d'instruction				
Aucun	31,3	37,6	44,5	31,2
Primaire	37,7	41,5	46,6	33,6
Secondaire ou +	26,9	40,0	37,1	32,8
Ensemble	31,7	38,3	43,3	32,1

Source : INSTAT/EDSM IV-2006, V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024

6.1. Violences morales ou psychologiques :

La mutilation génitale féminine : La mutilation génitale féminine ou (excision) englobe toutes les interventions chirurgicales consistant à enlever totalement ou partiellement les organes génitaux externes de la femme ou à leur causer d'autres lésions pour des raisons culturelles ou non thérapeutiques.

Les violences physiques : Les agressions physiques se définissent par des éléments suivants : les coups, les gifles, la strangulation, les coupures, les bousculades, les brûlures, les tirs ou usage d'armes, quelles qu'elles soient, les attaques à l'acide ou tout autre acte occasionnant des douleurs, une gêne ou des blessures etc.

Déni de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services : C'est lorsqu'on empêche une veuve de recevoir un héritage, lorsque les revenus d'une personne sont confisqués de force par son compagnon intime ou un membre de sa famille, lorsqu'une femme se voit interdire l'usage des moyens de contraception, lorsqu'on empêche une fille d'aller à l'école, etc. Même si toutes les manifestations ne sont pas encore documentées au Mali, on retrouve cependant des cas de veuves dont la famille du défunt époux a confisqué les biens, laissant dans le dénuement complet la veuve et ses enfants.

Violences morales/psychologiques : C'est l'infliction de douleurs ou de blessures mentales ou émotionnelles. Comme par exemple des menaces de violence physique ou sexuelle, intimidation, humiliation, isolement forcé, poursuite, harcèlement verbal, attention non-souhaitée, remarques, gestes ou écrits de nature sexuelle et/ou menaçants, destruction de biens précieux, etc.

Les violences sexuelles, y compris les MGF/E : Toute forme de contact sexuel sans consentement ne débouchant pas ou ne reposant pas sur un acte de pénétration. Entre autres exemples : les tentatives de viol, ainsi que les baisers, les caresses et les attouchements non désirés aux parties génitales ou aux fesses. Les MGF/E sont un acte de violence qui lèse les organes sexuels ; elles devraient donc être classées dans la catégorie des agressions sexuelles.

La violence à l'égard des femmes : « La violation des droits de l'homme la plus honteuse se caractérise sans doute par la violence à l'égard des femmes. Elle ne connaît pas de clivages géographiques, culturels ou sociaux. Tant que des actes violents continueront d'être perpétrés, nous ne pourrons prétendre à des progrès pour atteindre l'égalité, le développement et la paix. » Kofi Annan

Mariage forcé (y compris mariage d'enfant) : Mariage d'une personne contre sa volonté. Le mariage d'enfants désigne un mariage officiel ou une union non officialisée avant l'âge de 18 ans. Bien que certains pays autorisent le mariage avant l'âge de 18 ans, les principes internationaux des droits de l'homme les

considèrent tout de même comme des mariages d'enfants, au motif qu'une personne âgée de moins de 18 ans ne peut donner son consentement éclairé. Le mariage précoce constitue donc une forme de mariage forcé, puisqu'une personne mineure n'a pas la capacité juridique de consentir à cette union.

Le pourcentage de femmes qui ont déclaré avoir subi des violences morales ou psychologiques à n'importe quel moment est passé de 31,9 % à 28,2 % entre 2012 et 2024. Ce taux est plus élevé parmi celles en union quelle que soit l'année d'observations excepté de 2024.

Tableau 59 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violence morales ou psychologique/émotionnelle à l'intérieur du foyer selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EDSM V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024

Caractéristique sociodémographique	2012-2013	2018	2023-2024
Groupe d'âge			
15-19	26,4	30,2	17,4
20-24	32,3	35,7	26,9
25-29	34,7	39,9	31,2
30-39	30,9	41,8	29,7
40-49	32,5	37,5	31,9
Milieu de résidence			
Urbain	31,1	41,5	27,2
Rural	32,1	37,5	28,5
Etat matrimonial			
En union	31,9	38,5	29,4
En rupture d'union	30,5	36,0	39,1
Niveau d'instruction			
Aucun	31,9	39,0	27,6
Primaire	31,4	38,4	33,3
Secondaire ou +	31,9	35,7	26,2
Ensemble	31,9	38,4	28,2

Source : INSTAT/EDSM V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024

6.2. Violences sexuelles :

Le pourcentage de femmes de 15-49 ans ayant subi des violences sexuelles a connu une évolution de 3,9% à 10,5% entre 2006 et 2024. Cette prévalence des violences sexuelles touche plus celles qui sont en union ou en rupture d'union et cible celles ayant aucun niveau d'instruction et le niveau primaire (2006 et 2024).

Tableau 60 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violence sexuelle selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EDMS IV-2006, V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024

Caractéristique sociodémographique	2006	2012-2013	2018	2023-2024
Groupe d'âge				
15-19	4,3	7,9	9,6	7,8
20-24	4,2	13,6	13,6	10,6
25-29	4,2	15,3	14,7	14,3
30-39	3,6	14,6	14,3	11,4
40-49	2,2	10,8	9,2	8,4
Milieu de résidence				
Urbain	3,7	9,5	14,2	10,5
Rural	3,9	13,7	12,1	10,5
Etat matrimonial				
Célibataire	0,0	2,8	6,6	7,3
En union	4,1	14,4	13,7	11,0
En rupture d'union	19,1	10,3	13,2	19,8
Niveau d'instruction				
Aucun	3,9	13,6	12,5	10,4
Primaire	4,0	10,4	17,4	15,3
Secondaire ou +	4,0	9,7	9,5	8,0
Ensemble	3,9	12,6	12,6	10,5

Source : INSTAT/EDSM IV-2006, V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024

6.3. Violences économiques :

Le déni de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services est une forme de violences fréquentes chez les femmes et les hommes. De façon générale, la proportion des personnes ayant subi de déni de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services est de 88% en 2020. Cette proportion est légèrement plus élevée chez les femmes soit 92% contre 83% chez les hommes.

Tableau 61 : Répartition en pourcentage des personnes en union ayant subi de déni de l'accès légitime a des ressources, d'opportunités ou de services par sexe selon la région en 2020

Région	Homme	Femme	Total
Kayes	84	91	88
Koulikoro	88	94	92
Sikasso	86	96	92
Ségou	78	92	86
Mopti	83	93	88
Tombouctou	48	85	71
Gao	84	94	92
Bamako	84	85	85
Total	83	92	88

Source : CNDIFE/Rapport ECAP-VBG-2020

6.4. Violences culturelles :

Durant la période de 2015 à 2020, on constate une baisse du niveau des violences liées à la discrimination basée sur l'ethnie, la langue/dialecte, la religion et l'origine régionale quel que soit le sexe. Ces formes

de discrimination touchent plus les hommes que les femmes principalement les discriminations ethniques quelle que soit l'année d'enquête.

Tableau 62 : Évolution du pourcentage d'individus de 18 ans et plus victime de discrimination basée sur les caractéristiques suivantes par sexe de 2015 à 2019

Caractéristiques Sociodémographiques	2015			2016			2017			2018			2019		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E	M	F	E	M	F	E
Ethnie	2,9	2,9	2,9	2,9	2,2	2,5	4,1	3,4	3,7	3,4	2,6	2,9	1,5	1,2	1,3
Langue/Dialecte	1,7	1,9	1,8	1,5	1,0	1,3	2,6	2,2	2,4	1,7	1,4	1,6	0,9	0,6	0,7
Religion	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,8	2,0	1,9	1,6	1,0	1,3	0,5	0,2	0,3
Origine régionale	1,9	1,2	1,5	1,3	0,9	1,1	2,1	1,7	1,9	1,4	0,8	1,1	0,8	0,6	0,7

Source : INSTAT, EMOP 2015 à 2019

M : Masculin, F : Féminin, E : Ensemble.

En examinant ces formes de discrimination par milieu de résidence, on remarque que la discrimination selon l'ethnie est plus accentuée en milieu rural par rapport aux autres formes qu'en milieu urbain quel que soit l'année d'observation.

Tableau 63 : Évolution du pourcentage d'individus de 18 ans et plus victime de discrimination basée sur les caractéristiques suivantes par milieu de résidence de 2015 à 2019

Caractéristiques Sociodémographiques	2015		2016		2017		2018		2019	
	Urbain	Rural								
Ethnie	2,3	3,2	1,6	2,8	1,8	4,4	2,6	3,0	1,6	1,3
Langue/Dialecte	1,8	1,8	0,6	1,5	1,0	2,9	1,4	1,6	1,2	0,6
Religion	0,8	0,9	0,7	1,1	0,6	2,4	1,2	1,3	0,6	0,3
Origine régionale	1,3	1,6	0,5	1,3	0,8	2,3	0,6	1,2	1,2	0,5

Source : INSTAT, EMOP 2015 à 2019

6.5. Mutilations génitales féminines :

Entre 2006 et 2024, la proportion de femmes de 15-49 ans qui ont déclaré avoir été excisée a connu une légère augmentation passant de 85,2% à 88,6 %. En effet, environ neuf femmes sur dix sont toujours excisées.

Globalement, on note que malgré la pratique, l'excision nuit la santé des femmes/filles, elle continue à être pratiquée dans toutes les régions du Mali, Toutes fois, dans la majorité des régions, la quasi-totalité des femmes sont excisées comme par exemple, à Kayes, Koulikoro ou encore à Sikasso, Ségou, et Mopti ou bien dans le district de Bamako quel que soit l'année

Tableau 64 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans excisées selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EDSM IV-2006, V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024

Caractéristique sociodémographique	2006	2012-2013	2018	2023-2024
Groupe d'âge				
15-19	84,7	90,3	86,2	86,5
20-24	84,5	91,5	87,4	88,5
25-29	86,7	92,7	90,9	89,4
30-34	84,2	90,8	89,6	89,3
35-39	84,9	90,6	88,1	88,6
40-44	86,2	92,7	90,8	90,4
45-49	85,8	92,1	89,1	89,6
Résidence				
Urbain	80,9	90,5	89,2	88,9
Rural	87,4	91,8	88,4	88,5
Région				
Kayes	98,3	94,7	94,7	95,7
Koulikoro	97,4	94,3	95,9	95,2
Sikasso	94,7	90,9	96,0	93,8
Ségou	92,2	89,2	91,6	93
Mopti	75,4	88,4	82,0	77,4
Tombouctou	44,0	nd	50,1	11,7
Gao	1,8	nd	1,4	0,5
Kidal	0,9	nd	0,4	nd
Bamako	92,6	90,4	91,3	91,7
Ensemble	85,2	91,4	88,6	88,6

Source : INSTAT/EDSM IV-2006, V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024

6.6. Mariages forcés et/ou précoces :

Le mariage forcé y compris le mariage d'enfant désigne le mariage d'une personne contre sa volonté. Il ressort que le mariage forcé y compris les mariages d'enfants est la forme de violence basée sur le genre la plus connue. Exceptées les années de 2014 à 2019, dans l'ensemble, 965 filles ont été victimes de mariages forcés en 2023. Ce nombre est plus élevé en 2021 soit 1049 filles.

Tableau 65 : Effectif des filles victimes de mariages forcés et/ou précoces (Mariage d'enfants), de 2014 à 2023

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Effectif des filles victimes de mariages forcés et/ou précoces (Mariage d'enfants)	nd	nd	nd	7	nd	nd	627	1049	990	965

Source : DNPEF, Rapport d'activités, 2021 à 2023

6.7. Violences politiques :

L'exclusion basée sur l'appartenance politique touche plus les hommes de 18 ou plus que les femmes et sévit plus en milieu rural qu'en milieu urbain quel que soit l'année d'enquête.

Tableau 66 : Evolution du pourcentage d'individus de 18 ans et plus victime de discrimination basée sur l'appartenance politique selon le sexe et milieu de résidence de 2015 et 2019

Caractéristiques sociodémographiques		2015	2016	2017	2018	2019
Sexe	Masculin	1,5	1,2	2,5	1,6	1,6
	Féminin	0,5	0,5	1,3	0,9	0,7
Milieu	Urbain	1,1	0,6	1,2	1,0	0,8
	Rural	0,9	0,9	2,1	1,3	1,2
	Ensemble	1,0	0,8	1,9	1,2	1,1

Source : INSTAT, EMOP 2015 à 2019

6.8. Violence à l'égard des enfants :

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'enfants victimes de violences de 2015 à 2020. Exceptée l'année 2015, on note dans l'ensemble une hausse du nombre d'enfants victimes de ce phénomène entre 2016 et 2020. Elle touche plus les garçons que les filles entre 2018 et 2020.

Tableau 67 : Violence à l'égard des enfants (victimes de violences)

Sexe	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Garçons	nd	nd	nd	1 193	1 145	1 508
Filles	nd	nd	nd	805	703	1 390
Total	nd	1 499	299	1 998	1 848	2 898

Source : DNPEF/Rapport d'activités 2016 à 2020.

7. Représentation et sphère de décision :

L'accès à des postes de responsabilité n'était pas favorable aux femmes au regard des données fournies sur les postes de décisions. Mais avec l'adoption de la Politique Nationale Genre et son plan d'action, il y a eu de l'amélioration. A cela s'ajoute l'adoption de la Loi n° 2015-052/ du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.

7.1. Répartition par sexe selon les postes nominatifs :

L'analyse du tableau montre que les hommes occupent plus de poste de responsabilités que les femmes quelle que soit l'année. En 2023, le taux de représentativité aux postes nominatifs était de 54,3% chez les hommes contre 9,6% chez les femmes.

Tableau 68 : Répartition par sexe selon les postes nominatifs (%)

Sexe	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Femmes	14,3	14,3	18,3	14,6	16,5	14,7	13,4	8,4	9,6
Hommes	85,7	86,6	98,0	96,9	85,0	63,3	68,3	68,7	54,3

Source : CNDIFE, Bulletin Femme-Enfant, 2015 à 2023

L'adoption de la loi n° 2015-052 a permis d'améliorer le niveau d'accès des femmes aux postes électifs. De façon générale, les résultats montrent que la nomination des femmes aux postes électifs s'est augmentée de 2015 à 2020 en passant de 8,7 % à 25,6 %.

7.2. Répartition par sexe selon les postes électifs :

Tableau 69 : Répartition par sexe selon les postes électifs (%)

Sexe	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	8,7	25,4	25,4	25,4	25,4	25,6
Hommes	91,3	74,6	74,6	74,6	74,6	74,4

Source : CNDIFE, Bulletin Femme-Enfant, 2015 à 2020

8. Justice et détention :

Le chapitre porte sur les personnels de la justice et du pénitencier mais également sur les incarcérés.

8.1. Effectif des pensionnaires des établissements pénitentiaires par sexe :

L'analyse du tableau montre que le nombre de personnes incarcérées a augmenté de 2014 à 2023 dans l'ensemble. L'analyse par sexe montre que le nombre de pensionnaire chez les hommes a connu une ascension à la même période tandis que chez les femmes l'effectif a baissé entre 2019 et 2020 en passant de 199 à 177.

Tableau 70 : Effectif des pensionnaires des établissements pénitentiaires par sexe de 2014 à 2023

Sexe	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Homme	5 073	4 955	5 332	5 673	6 195	6 984	7 344	8 284	10 453	10 010
Femme	168	137	109	144	195	199	177	293	373	399
Total	5 241	5 092	5 441	5 817	6 390	7 183	7 521	8 577	10 826	10 409

Source : Statistiques DNAPES

8.2. Effectif du personnel des établissements pénitentiaires par sexe :

Le nombre de surveillant des prisons a connu une évolution entre 2014 à 2023 presque en dent de scie. L'effectif qui était de 593 en 2014 a baissé pour atteindre 524 en 2017. Il a ensuite augmenté en 2018 et est resté stagné jusqu'en 2019 avec un effectif de 686. On constate que les hommes sont plus nombreux que les femmes dans le corps des surveillants de prison.

Tableau 71 : Effectif des surveillants de prison par sexe de 2014 à 2023

Sexe	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Homme	491	491	462	448	585	585	734	734	734	734
Femme	102	102	80	76	101	101	125	125	125	125
Total	593	593	542	524	686	686	859	859	859	859

Source : CPS Justice- Rapport annuel, 2014 à 2023

8.3. Effectif du personnel du système judiciaire par catégorie et sexe :

Dans le corps judiciaire, on constate que le nombre a connu une baisse de façon générale en passant de 1 871 en 2014 à 1 792 en 2021.

Tableau 72 : Effectif du personnel de la justice sans les surveillants de 2015 à 2020

Sexe	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Homme	1199	491	462	448	585	585	1575	1047
Femme	672	102	80	76	101	101	214	745
Total	1871	593	542	524	686	686	1789	1792

Source : CPS Justice- Rapport annuel, 2014 à 2021

9. Connaissance des individus en droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance selon le sexe et le milieu de résidence :

La partie porte essentiellement sur l'état de connaissance des droits de l'homme, de la démocratie, de la confiance aux institutions ainsi que les indicateurs sur la gouvernance, paix et sécurité.

9.1. État de la connaissance des droits de l'homme par sexe et milieu de résidence :

La perception de la population malienne par rapport au respect des droits de l'homme varie selon l'années et des caractéristiques sociodémographiques. De 2019 à 2022, les résultats montrent qu'environ six maliens sur dix ont une bonne appréciation du respect des droits de l'homme. En 2023, la moitié de la population à déclarer avoir une bonne appréciation au respect des droits de l'homme dans le pays.

L'analyse par sexe montre que les femmes ont une bonne appréciation par rapport au respect des droits de l'homme que les hommes, quelles que soient l'années. De même, on constate qu'en milieu rural la proportion des personnes qui ont une bonne appréciation par rapport au respect des droits de l'homme est plus élevée qu'en milieu urbain.

Tableau 73 : Perception du respect des droits de l'homme (Toujours + Parfois) de 2014 à 2023

Années	Sexe		Milieu de résidence		Ensemble
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	
2014	45,7	49,8	38,9	52,1	47,8
2015	47,9	50,0	39,0	52,7	49,0
2016	46,6	50,8	35,5	53,7	48,9
2017	49,0	56,4	45,4	55,8	53,0
2018	44,1	48,5	39,2	49,2	46,5
2019	61,1	66,6	50,4	69,0	63,9
2020	61,1	66,6	50,4	69,0	63,9
2021	54,5	50,7	49,3	55,9	54,4
2022	68,4	72,8	70,1	71,1	70,9
2023	48,0	51,6	47,5	50,8	50,0

Source : INSTAT/EMOP, 2014 à 2023

9.2. État de la connaissance de la démocratie :

Les résultats montrent une bonne perception de la population par rapport au respect des principes et règles de la démocratie au Mali. En 2023, plus de la moitié de la population donne un meilleur score aux différentes caractéristiques associées à la démocratie. Mais le score le plus faible se situe au niveau de l'égalité devant la loi où cinq personnes sur dix (50,5 %) pensent qu'il y a égalité devant la loi.

Tableau 74 : Proportion du respect des caractéristiques associées à la démocratie de 2014 à 2023

Caractéristiques	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
A. Liberté d'expression	61,4	69,1	73,0	72,0	71,0	81,7	81,7	80,5	86,5	85,2
B. Liberté de la presse (média)	64,3	76,2	75,8	74,9	74,1	86,7	86,7	84,7	86,7	87,0
C. Egalité devant la loi	27,3	44,2	39,0	38,4	37,9	42,8	42,8	40,8	54,5	50,5
D. Liberté politique (choix de son parti)	89,6	87,3	91,9	89,3	88,4	91,3	91,3	88,6	89,9	93,4
E. Elections libres et transparentes	81,6	82,9	87,2	83,0	81,5	75,6	75,6	65,7	71,0	74,2
F. Liberté de voyager	86,9	87,3	87,2	82,1	81,5	84,8	84,8	84,3	86,7	90,7
G. Liberté de religion	90,6	89,6	93,2	90,4	90,0	93,6	93,6	90,3	93,7	95,7
H. Liberté d'association	90,0	90,3	93,0	88,8	89,0	94,6	94,6	92,3	93,6	96,2
I. Liberté de ne pas être discriminé	45,8	56,4	55,1	54,5	46,8	66,8	66,8	69,7	71,6	73,7

Source : INSTAT/EMOP, 2014 à 2023

La perception de la population de 18 ans et plus ayant confiance aux institutions de la république au niveau du milieu de résidence est diversement appréciée au regard des données par la population. Les résultats montrent que le niveau de confiance de la population à l'administration s'est amélioré de 2014 à 2023 passant de 66,4 % à 95,4 %. Cette amélioration est valable pour toutes les autres institutions du pays.

9.3. Pourcentage des 18 ans et + ayant confiance aux institutions de la république :

Tableau 75 : Proportion de la population ayant confiance aux institutions (Souvent + Toujours), par milieu de 2014 à 2014

Année/Résidence		L'administration (en général)	Les cours de justice	La police/gendarmerie	Les formations sanitaires publiques	Les établissements scolaires	Le fisc (impôt, douane)	Le système de sécurité sociale	Les médias d'Etat	L'armée	Le Parlement / Assemblée Nationale	Le Président de la République	Le Premier Ministre (si applicable)	Le maire
2014	Urbain	49,9	34,3	33,3	52,6	53,6	41,2	57,6	61,2	50,5	50,5	70,3	64,5	38,2
	Rural	74,3	52,8	54,5	78,1	81,2	65,1	75,5	82,7	68,8	68,8	86,0	78,8	61,8
	Ensemble	66,4	46,8	47,7	69,9	72,2	57,4	69,7	75,7	62,9	62,9	80,9	74,2	54,1
2015	Urbain	49,6	37,9	38,5	55,5	58,4	43,5	56,5	59,8	52,8	52,8	63,2	60,3	42,1
	Rural	66,9	54,7	55,3	79,0	80,1	62,7	74,1	81,9	68,5	68,5	84,2	81,7	66,6
	Ensemble	62,2	50,2	50,7	72,6	74,3	57,6	69,4	75,9	64,3	64,3	78,6	75,9	60,0
2016	Urbain	48,9	36,1	38,3	57,0	58,1	42,0	50,7	60,3	53,4	53,4	60,6	55,5	42,8
	Rural	69,8	52,6	56,1	80,1	81,4	61,7	74,3	80,1	66,5	66,5	80,8	77,8	63,8
	Ensemble	64,3	48,3	51,4	74,1	75,3	56,5	68,1	74,9	63,0	63,0	75,5	72,0	58,3
2017	Urbain	52,8	42,5	42,1	60,1	59,8	47,6	54,9	65,1	50,9	50,9	56,7	53,6	49,6
	Rural	67,1	49,9	52,3	74,8	77,3	59,4	73,4	78,7	64,3	64,3	75,0	71,6	65,0
	Ensemble	63,2	47,9	49,5	70,8	72,6	56,2	68,4	75,0	60,7	60,7	70,1	66,7	60,9
2018	Urbain	50,3	40,2	41,5	58,3	56,1	44,6	49,6	61,0	44,7	44,7	49,9	46,8	46,1
	Rural	65,5	48,0	52,7	73,9	74,9	58,8	70,0	75,3	59,7	59,7	69,1	64,8	65,5
	Ensemble	61,4	45,9	49,7	69,7	69,9	55,0	64,6	71,5	55,7	55,7	63,9	60,0	60,3
2019	Urbain	69,0	83,0	57,0	81,5	60,8	58,2	83,1	93,3	68,8	74,3	92,7	86,8	96,2
	Rural	84,5	40,0	67,4	92,6	70,8	69,4	77,8	83,1	31,8	79,7	92,4	45,2	95,2
	Ensemble	79,0	65,8	60,3	89,6	67,9	65,8	79,7	84,5	57,8	78,6	92,5	74,9	95,5
2020	Urbain	69,0	83,0	57,0	81,5	60,8	58,2	83,1	93,3	91,6	67,3	68,8	74,3	92,7
	Rural	84,5	40,0	67,4	92,6	70,8	69,4	77,8	83,1	91,2	27,1	31,8	79,7	92,4
	Ensemble	79,0	65,8	60,3	89,6	67,9	65,8	79,7	84,5	91,4	54,1	57,8	78,6	92,5

Année/Résidence		L'administration (en général)	Les cours de justice	La police/gendarmerie	Les formations sanitaires publiques	Les établissements scolaires	Le fisc (impôt, douane)	Le système de sécurité sociale	Les médias d'Etat	L'armée	Le Parlement / Assemblée Nationale	Le Président de la République	Le Premier Ministre (si applicable)	Le maire
2021	Urbain	83,6	82,1	63,5	87,1	75,5	59,4	87,4	98,3	98,1	100,0	100,0	83,8	89,4
	Rural	84,6	69,5	62,6	92,9	76,3	75,6	86,7	97,9	96,2	17,6	83,5	88,9	97,5
	Ensemble	84,2	78,8	63,2	91,2	76,1	67,5	87,0	97,9	96,8	59,5	90,6	87,8	95,3
2022	Urbain	92,8	90,1	67,7	89,3	95,5	75,1	80,5	99,7	96,2	100,0	100,0	82,1	83,6
	Rural	93,8	91,1	74,4	95,9	95,0	87,2	94,6	99,4	95,3	100,0	100,0	91,6	92,2
	Ensemble	93,5	90,6	70,5	94,2	95,1	82,0	89,3	99,5	95,6	100,0	100,0	89,7	90,2
2023	Urbain	95,3	91,3	73,1	90,7	95,3	74,7	92,2	95,8	98,2	96,2	100,0	100,0	83,8
	Rural	95,5	78,6	77,5	93,3	97,6	87,6	95,4	98,5	95,7	93,3	96,7	80,6	84,1
	Ensemble	95,4	85,3	75,1	92,7	97,0	82,4	94,1	97,8	96,3	95,5	98,3	95,8	84,0

Source : INSTAT/EMOP, 2014 à 2023

9.4. Indicateurs sur le GPS par sexe et milieu de résidence :

La perception de la population de 18 ans et plus considérant la corruption comme étant une préoccupation pour le pays a évolué en dents de scie de 2014 à 2023. En 2023, sept hommes sur dix (72,6 %) considéraient la corruption comme une préoccupation tandis qu'environ sept femmes sur dix (69,6 %) également pensaient de la même manière. A la même année, le taux de préoccupation en milieu de résidence est le même soit 71 % de part et d'autre.

Tableau 76 : Proportion de la population de 18 ans et plus considérant la corruption comme une préoccupation pour le pays de 2014 à 2023

Année	Sexe		Milieu de résidence		Ensemble
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	
2014	74,3	75,8	72,2	76,5	75,1
2015	74,7	72,4	74,6	73,1	73,5
2016	74,1	73,0	69,7	74,9	73,5
2017	69,5	70,9	68,2	71,1	70,3
2018	64,6	66,1	66,8	64,9	65,4
2019	75,6	76,8	76,9	76,0	76,2
2020	75,6	76,8	76,8	76,0	76,3
2021	74,1	76,0	73,6	74,3	74,2
2022	74,6	72,0	78,7	71,4	73,3
2023	72,6	69,6	71,0	71,0	71,0

Source : INSTAT/EMOP, 2014 à 2023

10. Communication :

L'accès aux moyens de communication est très important dans le cadre de l'information. Aujourd'hui, les sources d'informations sont multiples avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

10.1. Accès aux TICs selon le sexe :

Les résultats du tableau 78 montrent l'accès des chefs de ménages à plusieurs canaux d'information. De 2014 à 2024, on constate que les chefs de ménages ont eu plus accès au téléphone mobile suivi de la radio, de la télévision et de la connexion internet. Le niveau d'accès aux ordinateurs et aux téléphones fixes reste faible par les chefs de ménages par rapport aux autres TICs durant la même période.

Parallèlement, en 2024 plus d'hommes chefs de ménage ont eu accès à l'ordinateur que les femmes cheffes de ménage soit 4,4 % contre seulement 2,6 %. Par contre, 49,9 % des hommes chefs de ménage ont eu accès à la connexion internet tandis que 39,7 % des femmes cheffes de ménage en ont eu accès.

Tableau 77 : Accès aux TICs selon le sexe des chefs de ménage, EMOP 2014 à 2024

Année/Sexe		Chaîne HIFI	Téléphone mobile	Téléphone fixe	Connexion Internet	Ordinateur	Radio	Télévision
2014	M	5,6	84,3	2,1	6,3	2,7	61,2	31,8
	F	2,6	74,7	2,8	12,2	2,8	46,8	32,2
2015	M	5,7	83,0	1,5	7,9	3,3	63,1	31,5
	F	3,3	79,0	1,3	12,4	3,9	61,0	41,0
2016	M	6,9	83,1	1,7	8,6	3,1	65,1	33,5
	F	2,2	77,6	1,9	13,3	4,3	55,7	34,3
2017	M	5,6	83,9	1,3	10,2	3,3	60,9	35,4
	F	4,6	79,1	1,9	15,5	2,9	53,4	44,9
2018	M	8,6	90,1	1,3	16,9	4,2	60,6	39,8
	F	6,0	87,1	0,6	22,9	4,7	42,9	41,1
2019	M	7,6	16,4	1,1	79,3	4,1	33,2	58,9
	F	8,2	14,1	2,2	54,7	13,1	39,1	38,2
2020	M	5,8	82,6	0,9	21,5	3,1	53,3	37,6
	F	7,3	73,7	0,5	35,3	5,5	49,8	47,8
2021	M	6,0	84,9	0,7	30,8	3,1	62,0	36,8
	F	3,8	74,1	0,9	25,1	2,2	53,6	38,6
2022	M	3,5	85,9	0,6	38,1	2,9	49,5	32,5
	F	3,3	82,6	0,8	29,8	2,7	50,8	39,1
2023	M	2,0	86,2	0,3	44,5	2,9	54,0	42,9
	F	2,7	81,3	0,3	35,3	3,9	47,2	44,9
2024	M	1,9	90,9	1,1	49,9	4,4	57,9	46,1
	F	1,8	79,1	0,7	39,7	2,6	48,7	40,4

Source : INSTAT/EMOP, 2014 à 2024

10.2. Évolution du taux de possession /utilisation de moyens de communication :

L'analyse des données montre que le téléphone mobile constitue le principal moyen de communication des ménages avec un taux d'utilisation de 89,8 % suivi de la radio et de la télévision avec respectivement

57 % et 45,5 % en 2024. La chaîne HIFI, le téléphone fixe et les ordinateurs sont les moyens de communications moins utilisés par les ménages quelle que soit l'année.

Tableau 78 : Évolution des taux de possession /utilisation de moyens de communication dans les ménages, EMOP 2014 à 2024 (%)

Année	Chaîne HIFI	Téléphone mobile	Téléphone fixe	Connexion Internet	Ordinateur	Radio	Télévision
2014	5,4	83,6	2,2	6,7	2,7	60,0	31,9
2015	5,5	82,7	1,5	8,2	3,3	63,0	32,2
2016	6,6	82,7	1,7	8,9	3,2	64,4	33,6
2017	5,5	83,6	1,3	10,6	3,2	60,4	36,1
2018	8,4	89,8	1,3	17,4	4,2	59,2	39,9
2019	7,6	83,7	1,1	21,6	4,4	33,5	41,9
2020	5,9	82,0	0,9	22,5	3,3	53,1	38,3
2021	5,3	80,6	0,5	28,3	0,6	61,5	25,2
2022	3,5	85,6	0,7	34,3	2,8	49,6	33,0
2023	2,1	85,9	0,3	40,3	3,0	53,5	43,1
2024	1,9	89,8	1,0	45,1	4,2	57,0	45,5

Source : INSTAT//EMOP, 2014 à 2024.

10.3. Exposition aux médias selon le sexe et le milieu de résidence :

Les résultats du tableau ci-dessous montrent que les hommes sont plus exposés aux médias que les femmes quel que soit le milieu de résidence de 2006 à 2023-2024. Ce taux est accentué en 2012-2013 où le taux d'exposition est de 25,7 % chez les hommes en milieu urbain contre 11,7 % des femmes.

Tableau 79 : Exposition aux médias des femmes de 15 à 49 ans et des hommes de 15 à 59 ans selon le milieu de résidence, EDSM 2006, 2012-2013, 2018 et 2023-2024

Milieu de résidence	2006		2012-2013		2018		2023-2024	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Urbain	20,7	11,8	25,7	11,7	11,6	4,3	3,7	2,8
Rural	3,2	0,8	3,8	1,7	3,0	1,1	2,7	1,0
Ensemble	9,6	4,5	9,6	4,2	5,3	2,0	3,0	1,5

Source : INSTAT//EDSM, IV- 2006, V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024.

10.4. Exposition aux médias selon le sexe et la région de résidence :

L'analyse des données montre une baisse d'exposition de la population aux médias de 2006 à 2023-2024. On constate une forte exposition des hommes que des femmes quelle que soit l'année de l'enquête. Ainsi le taux d'exposition est de 3 % chez les hommes et 1,5 % chez les femmes en 2023-2024. L'analyse par région montre que la population du district de Bamako est plus exposée aux médias que les autres régions exceptées en 2023-2024 où les taux plus élevés se trouvent à Gao et à Koulikoro avec chez les hommes respectivement 8,3 % et 6 %.

Tableau 80: Exposition aux médias des femmes de 15 à 49 ans et des hommes de 15 à 59 ans selon la région, EDSM 2006, 2012-2013, 2018 et 2023-2024.

Région	2006		2012-2013		2018		2023-2024	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Kayes	4,1	1,2	6,0	2,9	6,3	0,8	1,2	0,8
Koulikoro	3,3	2,4	9,5	3,0	4,2	2,3	6,0	1,6
Sikasso	7,3	2,6	8,2	3,8	0,4	0,7	1,1	1,9
Ségou	7,9	3,1	3,8	2,6	3,1	1,2	1,4	0,7
Mopti	6,6	4,3	2,8	1,3	6,2	1,3	1,3	0,9
Tombouctou	8,0	3,1	ND	ND	2,5	1,9	3,7	0,7
Gao	12,2	3,4	ND	ND	2,9	1,8	8,3	3,6
Kidal	1,2	1,6	ND	ND	6,6	0,9	ND	ND
Bamako	25,7	14,6	27,1	12,8	13,3	4,8	3,5	2,3
Ensemble	9,6	4,5	9,6	4,2	5,3	2,0	3,0	1,5

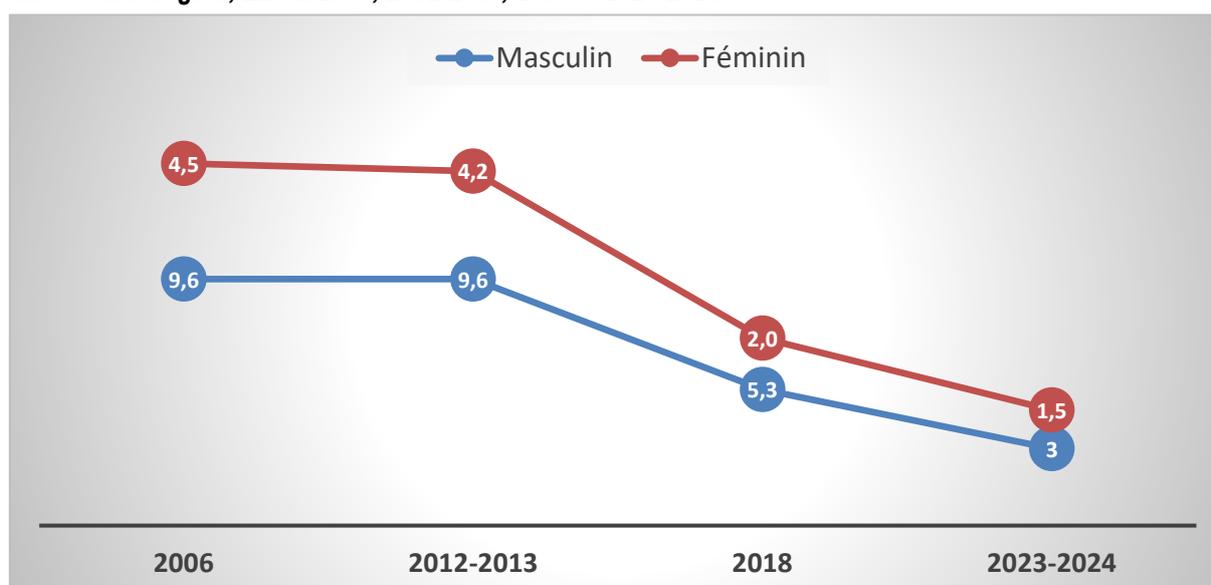
Source : INSTAT//EDSM, IV- 2006, V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024.

10.5. Évolution de l'exposition aux médias selon le sexe :

L'évolution du taux d'exposition aux médias des femmes en âge de procréer et des hommes de 15 à 59 ans est à la baisse de 2006 à 2023-2024. Pour les hommes, ce taux n'a pas connu une évolution entre 2006 et 2012-2013 mais a diminué de cette date à 2023-2024 en passant de 9,6 % à 3 %.

Chez les femmes, le taux d'exposition a légèrement baissé de 2006 à 2012-2013 de 4,5 % à 4,2 % pour ensuite diminuer de cette date à 2023-2024 à 1,5 %.

Figure 26 : Évolution de l'exposition aux médias des femmes de 15 à 49 ans et des hommes de 15 à 59 ans selon la région, EDSM 2006, 2012-2013, 2018 et 2023-2024.



Source : INSTAT//EDSM, IV-2006, V-2012-2013, VI-2018 et VII-2023-2024.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Direction National de la Population, Projection démographique, RGPH 2009,2022 ;
2. INSTAT-RGPH (1979, 1987, 1998,2009 er 2022), Analyse des résultats définitifs RGPH-2009, 2022 Etat et structure de la population
3. INSTAT-RGPH (1987 et 2009), Analyse des résultats définitifs RGPH-1987 et 2009, Migration
4. DNDS/Rapports sur les mouvements de population, 2014 à 2024
5. INSTAT-EDS 2006, Enquête Démographique et de Santé
6. INSTAT-EDS 2012-2013, Enquête Démographique et de Santé
7. INSTAT-EDS 2018, Enquête Démographique et de Santé
8. INSTAT-EDS 2023-2024, Enquête Démographique et de Santé
9. INSTAT-EMOP 2014, rapport d'analyse premier, deuxième et quatrième passage
10. INSTAT-EMOP 2015, rapport d'analyse premier, deuxième et quatrième passage
11. INSTAT-EMOP 2016, rapport d'analyse premier, deuxième et quatrième passage
12. INSTAT-EMOP 2017, rapport d'analyse premier, deuxième et quatrième passage
13. INSTAT-EMOP 2018, rapport d'analyse premier, deuxième et quatrième passage
14. INSTAT-EMOP 2019, rapport d'analyse premier, deuxième et quatrième passage
15. INSTAT-EMOP 2020, rapport d'analyse premier, deuxième et quatrième passage
16. INSTAT-EMOP 2021, rapport d'analyse premier, deuxième et quatrième passage
17. INSTAT-EMOP 2022, rapport d'analyse premier, deuxième et quatrième passage
18. INSTAT-EMOP 2023, rapport d'analyse premier, deuxième et quatrième passage
19. INSTAT-EMOP 2024, rapport d'analyse premier passage
20. INSTAT-EMOP, rapport de l'état de la gouvernance, de la paix et de la sécurité au Mali 2014 à 2023
21. INSTAT-EMOP, Dynamiques des violences, de la Paix et de la Sécurité au Mali entre 2014 et 2024
22. Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique (DGSHP)-Annuaire SLIS 2014
23. Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique (DGSHP)-Annuaire SLIS 2015
24. Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique (DGSHP)-Annuaire SLIS 2016
25. Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique (DGSHP)-Annuaire SLIS 2017
26. Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique (DGSHP)-Annuaire SLIS 2018
27. Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique (DGSHP)-Annuaire SLIS 2019
28. Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique (DGSHP)-Annuaire SLIS 2020
29. Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique (DGSHP)-DHIS2 2016 à 2020

30. Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique (DGSHP)-DHIS2 2021
31. Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique (DGSHP)-DHIS2 2022
32. Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique (DGSHP)-DHIS2 2023
33. CPS/Education, Rapport de Suivi des Indicateurs du Système Educatif de 2014 à 2023-2024
34. UNESCO, Rapport mondial de suivi l'éducation, 2016
35. CNDIFE, Bulletin Femme-Enfant, 2015 à 2023
36. CNDIFE/Rapport ECAP-VBG-2020
37. DNPEF, Rapport d'activités, 2020
38. DNPEF/Rapport d'activités 2016 à 2020.
39. Statistiques DNAPES, 2016 à 2020
40. CPS Justice- Rapport annuel, 2014 à 2023